



PROJET DU GOUVERNEMENT DU SENEGAL



NATIONS UNIES
DEVELOPPEMENT (PNUD)

PROGRAMME DES
POUR LE

Eléments de référence UNDAF : Axe Stratégique de coopération : Création de richesse et lutte contre la faim pour un développement durable/Effet Programme : La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles.

Résultats attendus: (1) Un cadre de gouvernance assurant la coordination mis en place entre échelons de décisions, secteurs et acteurs. (2) Acteurs régionaux formés et pouvant identifier les risques et opportunités liées aux changements climatiques. (3) Un Plan Climat Territorial Intégré élaboré pour chaque région à partir d'une stratégie d'adaptation et d'atténuation bien définie (4) Un portefeuille de projets mis en œuvre à travers le renforcement des capacités des acteurs régionaux en vue d'accéder aux mécanismes financiers (Fonds LDC, Fonds pour l'Adaptation, UN-REDD, finance carbone, PPP, FEM, APD, coopération décentralisée, etc.)

Agence gouvernementale de coordination : Ministère de l'Economie et des Finances.

Agence gouvernementale de coopération : Ministère de la Coopération Internationale, de l'Aménagement du Territoire, des Transports Aériens et des Infrastructures-MICATTI-(Direction de la Coopération Décentralisée).

<p>Durée du programme: Trois ans</p> <p>Composantes du Programme: Energie et Environnement/</p> <p>Titre du projet: Vers un Développement Local Moins Emetteur de Gaz à Effet de Serre et Plus Résistant aux Changements Climatiques (TACC Sénégal)</p> <p>Code Atlas :</p> <p>Modalité d'exécution : NEX</p>	<p>PNUD</p> <p>(Cost-sharing</p> <p>Belgique: 500.000 Euros (Fatick);</p> <p>Rhône-Alpes :300.000 Euros(Ferlo) ;</p> <p>Poitou-Charentes :108.300 Euros(Fatick) ;</p> <p>Catalogne :135.000Euros(Fatick)</p> <p>=1, 356,290 \$ E.U</p> <p>A mobiliser.....2, 289,010 \$ E.U</p> <p>Total=.....3, 645,300 \$ E.U</p> <p>Gouvernement (nature)..... 641 000 \$ E.U</p>
--	--

Approuvé

Au Nom :

Du Gouvernement : Titre : _____ Signature : _____ Date : _____

Du PNUD : Titre : _____ Signature : _____ Date : _____

Résumé exécutif

Les impacts des changements climatiques vont affecter le développement des zones et des populations les plus vulnérables. Les problématiques de développement et de changements climatiques sont intrinsèquement liées.

Le programme « **Vers des territoires moins émetteurs de GES et plus résistants aux Changements Climatiques** » au Sénégal entend renforcer les capacités des Régions à intégrer les contraintes climat et carbone dans leur planification à long terme du développement de leur territoire.

L'objectif de long terme consiste à promouvoir des moyens d'existence et un développement local durable, basé sur une stratégie élaborée et appropriée par les acteurs régionaux, ayant pris en compte les risques et les opportunités offertes par les changements climatiques.

Le Sénégal met en place aujourd'hui une politique climat, établie sur la base de politiques sectorielles. Du fait d'un certain nombre de contraintes (absence de ressources, de sensibilisation des populations, etc.), ces dernières ne sont pas traduites à l'échelle territoriale. Le programme entend lever cette barrière au travers de l'établissement de Plans Climat Territoriaux Intégrés (PCTI).

Deux zones géo-écologiques, constituant des unités naturelles, ont été identifiées comme zones pilote :

- La zone sylvo-pastorale (ZSP) du Ferlo (régions de St Louis, Matam, Louga, Tambacounda, Kaffrine), notamment en raison de l'initiative novatrice et ambitieuse de développement d'une politique de gestion intégrée des ressources naturelles mise en place par les cinq Régions de la zone;
- La zone du Sine-Saloum (régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine), en premier lieu à travers la région Fatick, du fait du taux de pauvreté important de cette région et de sa vulnérabilité aux effets du changement climatique susceptibles en cas de scénario extrême d'amener à une disparition progressive du territoire (phénomène d'érosion côtière).

L'approche territoriale entend être mise en œuvre sur des unités naturelles. Il s'agira pour autant de s'assurer de la viabilité d'une telle démarche en instaurant une démarche progressive basée tant sur les ressources humaines et financières du programme (un minimum d'un million de dollars par région étant requis), que sur l'engagement réel et les capacités des régions-pilotes. Ainsi la mise en œuvre du programme débutera sur la région de Fatick dans la zone du Sine-Saloum, et les régions de St Louis, Matam et Tambacounda dans le Ferlo.

Il s'agira donc de mettre en œuvre dans les régions concernées les produits suivants :

Produit 1: Un cadre de gouvernance assurant la coordination mis en place entre échelons de décisions, secteurs et acteurs.

Objectif du produit 1 : Assurer le caractère participatif, transversal, cohérent et coordonné de la programmation régionale en matière de changements climatiques et ce, entre les différents échelons de décision.

Produit 2: Acteurs régionaux formés et pouvant identifier les risques et opportunités liées aux changements climatiques.

Objectif du produit 2 : Sensibiliser et former les acteurs du territoire aux enjeux, méthodes, et outils

d'appui à la planification dans le domaine des changements climatiques.

Produit 3: Un Plan Climat Territorial Intégré élaboré pour chaque région à partir d'une stratégie d'adaptation et d'atténuation bien définie.

Objectif du produit 3: Appuyer la Région à détenir une stratégie basée sur une vision prospective de long terme intégrant les enjeux liés aux variations climatiques et à établir un plan d'action visant le développement durable de son territoire.

Produit 4: Un portefeuille de projets mis en œuvre à travers le renforcement des capacités des acteurs régionaux en vue d'accéder aux mécanismes financiers (Fonds LDC, Fonds pour l'Adaptation, UN-REDD, finance carbone, PPP, FEM, APD, coopération décentralisée, etc.)

Objectif du produit 4: Permettre à la Région d'accéder aux nouveaux mécanismes financiers dans le domaine des changements climatiques et d'attirer de nouveaux investissements.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des Acronymes et Abréviations.....	5
I. Analyse de la situation.....	7
1. Contexte	
2. Opportunités et barrières	
II. Stratégie.....	33
III. Calendrier de mise en oeuvre.....	38
IV. Cadre de résultats.....	40
V. Budget et plan de travail annuel.....	46
VI. Modalités de gestion.....	50
VII. Suivi, Evaluation, Rapports.....	56
VIII. Contexte juridique	57
IX. Annexes.....	58

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AER	Assemblée Européenne des Régions
ARD	Agence Régionale de Développement
ART	Appui aux Réseaux Territoriaux et Thématique de Coopération au Développement Humain (programme du PNUD)
ASER	Agence Sénégalaise pour l'Électrification Rurale
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CERs	<i>Certified Emission Reduction</i>
CD	Coopération Décentralisée
CI	Coopération Internationale
CL	Collectivités Locales
CNP	Comité National de Pilotage
COMNAC C	Comité National des changements climatiques
COMRECC	Comité Régional des changements climatiques
DCL	Direction des Collectivités Locales
DEEC	Direction de l'environnement et des établissements classés
DEX	Exécution f directe
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
EEG	<i>Environment and Energy Group</i> , Bureau des Politiques de Développement, PNUD
FECL	Fonds d'Équipement des Collectivités Locales
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FDL	Fonds de Développement Local
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FENU	Fonds d'Équipement des Nations Unies
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe intergouvernemental des experts sur le climat
GTR	Groupe de Travail Régional.
Hub	Plateforme pour les partenariats innovants, Bureau de Liaison du PNUD à Genève
LDCF	<i>Least Developed Countries Fund for Climate Change</i>
MDP	Mécanisme de développement propre
NEX	Exécution nationale
Nrg4SD	Network of regions for Sustainable Development
OCB	Organisation Communautaire de Base
OLAGI	Organisation Latino-Américaine des Gouvernements Intermédiaires
PADMIR	Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation
PASER	Programme d'Appui à l'Électrification Rurale
PCTI	Plan Climat Territorial Intégré
PDIF	Programme de Développement Intégré de Fatick

PERACOD	Programme pour le Développement de l'Électrification Rurale et de l'Approvisionnement Durable en Combustibles domestiques
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNDL	Programme National de Développement Local
PIC	Plan d'Investissement Communal
PLD	Plan Local de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRDI	Plan Régional de Développement Intégré
UNDAF	Plan cadre des Nations Unies Pour l'Aide au Développement
UN REDD	<i>United Nations Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries</i>
UGP	Unité de gestion de programme
UTMATF	Utilisation des terres, modification de l'affectation des terres et foresterie
SAFIC	Système d'Analyse Financière et Institutionnel des Collectivités Locales
SCCF	<i>Special Climate Change Fund</i>
TACC	<i>Territorial Approach to Climate Change</i>
TORs	Termes de référence
WEC	<i>World Energy Council</i>
ZSP	Zone sylvo-pastorale (du Ferlo)

1. CONTEXTE

1.1. Contexte global

1.1.1. La lutte contre les changements climatiques: un impératif de solidarité humaine conditionné par un renforcement des capacités des pays en développement à accéder aux nouveaux mécanismes financiers

Le 4ème Rapport d'Évaluation du GIEC, le rapport du PNUE *Global Environment Outlook: L'environnement pour le développement* (GEO-4) et le Rapport sur le Développement Humain 2007/2008 du PNUD¹ s'accordent sur la réalité indéniable que constitue aujourd'hui le réchauffement climatique. Les dernières données de la CCNUCC soulignent quant à elles la nécessité d'une intensification des efforts de réduction d'émission après 2012, sans laquelle il ne saurait être envisagé d'atteindre les réductions requises au niveau global de 50% voire de 80% d'ici 2050.

Si les pays les moins industrialisés n'ont que peu contribué aux émissions de gaz à effet de serre, ils demeurent néanmoins les plus vulnérables. Le Rapport Mondial sur le Développement Humain du PNUD affirme en effet que les régions seront inégales face à l'impact du changement climatique et que les populations les plus pauvres supporteront l'essentiel des conséquences. Il reste peu de temps pour agir avant que les efforts engagés à la réalisation des OMD ne s'en trouvent compromis².

S'ils demeurent insuffisants, les moyens financiers affectés à la lutte contre le changement climatique, publics (fonds multilatéraux tels que le FEM, le Fonds pour l'Adaptation, UN REDD, ou bilatéraux) et privés (MDP, finance carbone volontaire, investissements directs, etc.), se sont multipliés ces dernières années. Malgré la crise économique actuelle majeure, « l'économie verte » constitue l'un des seuls secteurs d'activité dans lequel les investissements ne semblent pas subir une baisse tendancielle.

Pourtant les pays en développement demeurent dans l'incapacité d'accéder à ces financements, même lorsque ces mécanismes leur sont spécifiquement dédiés. L'une des illustrations les plus criantes réside dans le déséquilibre géographique de l'affectation des projets MDP : l'Afrique subsaharienne n'a pu bénéficier de seuls 2% des projets enregistrés et de 5% des CERs jusqu'en 2012. Le manque de capacité à formuler des projets, à la fois suffisamment larges pour être susceptible d'éligibilité mais aussi suffisamment localisés pour avoir un réel impact opérationnel et développemental, est l'une des causes probables et majeures de cet accès atrophié aux financements existants.

1.1.2. La Stratégie Climat du PNUD 2008-11 reconnaît l'importance d'une action renforcée à chaque échelon de décision (international, national, sous-national, local), seule à même d'assurer un véritable effet de levier

Le PNUD, dans sa Stratégie Climat 2008-2011, endossée par son Conseil d'Administration en juin 2008, reconnaît l'importance d'appuyer, selon un principe de subsidiarité, chaque échelon de

¹ UNDP (2007/2008) Human Development Report 2007/2008. *Fighting Climate Change: Human Solidarity in a Divided World*, Palgrave Macmillan.

² The 2007/2008 *Human Development Report* (HDR) has warned that the sustainability of a number of MDGs are threatened by five climate change-induced human development tipping points: reductions in agricultural productivity, heightened water insecurity, exposure to extreme events, collapse of ecosystems, and increased health risks.

décision en matière de gouvernance climatique : international, national, provincial et municipal³. Il convient d'identifier des mesures complémentaires, appropriées à chaque niveau d'intervention.

L'impact des mesures arrêtées au niveau international et des politiques nationales sera largement renforcé par une action concertée et ambitieuse menée au niveau territorial. Un renforcement des capacités des acteurs régionaux constitue en effet une condition *sine qua none* à l'identification et la mise en œuvre de projets d'adaptation et d'atténuation. Par ailleurs, l'échelle territoriale est suffisamment large pour assurer un impact significatif en termes environnemental et de développement.

En effet la mise en place de stratégies climatiques repose largement sur des choix d'investissements et des comportements locaux. Les cadres internationaux et nationaux doivent donc être renforcés par des actions ciblant au plus près les populations et territoires concernés. En matière d'adaptation aux changements climatiques, l'avenir des territoires est conditionné par une intégration des évolutions climatiques dans les décisions de long terme prises au niveau décentralisé : activités agro-pastorales, aménagement, infrastructures, formation, gestion des ressources en eau, etc. Les politiques d'atténuation impliquent quant à elles une réduction des consommations d'énergie, consommations majoritairement locales, ainsi qu'un recours plus systématique à des modes de production décentralisés, notamment à partir de ressources renouvelables.

Le PNUD s'engage donc à renforcer les capacités des autorités infra-étatiques à intégrer de façon transversale les contraintes et opportunités liées aux changements climatiques dans leur processus de planification⁴.

1.1.3. Un programme global du PNUD: «Vers des territoires moins émetteurs de GES et plus résistants aux changements climatiques »

Afin de répondre à ces enjeux, le PNUD, en partenariat avec le PNUE et huit Associations de Régions⁵, a donc lancé lors du Premier Sommet Mondial des Régions sur le Changement Climatique (St Malo, France- Octobre 2008), un partenariat conjoint visant la promotion d'une approche territoriale dans ce domaine : le programme global « Vers des territoires moins émetteurs de GES et plus résistants aux changements climatiques ».

L'enjeu consiste à abandonner l'approche actuelle favorisant l'essor de petits projets dispersés et fragmentés au profit d'une logique de programmation stratégique infra-étatique, intitulée approche territoriale des changements climatiques. Le PNUD et ses partenaires entendent appuyer les régions à intégrer les contraintes climatique et carbone dans leurs schémas directeurs régionaux et ce, dans un souci de développement économique et de transformation du territoire. Les objectifs de cette approche programmatique et globale s'avèrent à cet égard multiples:

- Favoriser au niveau infra-étatique l'accès aux services énergétiques, ainsi que la création de nouvelles activités économiques, grâce au développement de modes de consommation et de production propres,
- Diminuer la vulnérabilité du territoire aux variations climatiques, ainsi qu'à celles des prix de l'énergie,

³ *Climate Change at UNDP: Scaling Up to Meet the Challenge*, Sept 2008. http://www.undp.org/climatechange/docs/English/UNDP_CC_Strategy.pdf

⁴ Les priorités stratégiques 1 et 4 de la Stratégie Climat du PNUD sont respectivement les suivantes: 'support the design of integrated climate change (adaptation and mitigation) policies, strategies and quantified action plans that promote long term sustainability and poverty reduction', and 'integrate climate change into UN and UNDP development assistance at the global, regional and national levels, to effectively and efficiently service countries in addressing climate change'.

⁵ FOGAR, The Climate Group, nrg4SD, AER, CRPM, Northern Forum, AIRF, OLAGI.

- Renforcer les capacités des régions à formuler un ensemble de projets de qualité, cohérents et complémentaires, et à identifier, combiner et accéder aux différents mécanismes de financement existants, permettant une mise en œuvre effective de ces derniers.

La mission de formulation du programme au Sénégal tenue préalablement à la rédaction de ce Document de Projet a été conduite du 4 au 12 février 2009 par le PNUD, sur Dakar et les deux zones éco-géologiques d'intervention : la Zone sylvo-pastorale du Ferlo (ZSP) et la Zone du Sine-Saloum. Des représentants de régions de pays industrialisés, toutes partenaires du programme global, ont participé à cette mission dans le cadre de leur coopération décentralisée : respectivement Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais sur la ZSP, ainsi que la Catalogne et Poitou-Charentes sur le Sine-Saloum⁶.

Lors de la rédaction de ce Document de Projet, outre la mission de formulation conduite au Sénégal, des missions ont été menées en Uruguay et en Albanie et ont abouti à l'établissement d'un document similaire pour chacun de ces pays. Définissant le cadre de résultats du programme, ce document est dans un premier temps soumis aux partenaires et bailleurs afin d'obtenir les fonds nécessaires à une mise en œuvre de Plans Climat Territoriaux Intégrés dans les régions identifiées du Ferlo (St Louis, Matam, etc.) et du Sine Saloum (Fatick, etc.).

Des premiers résultats sont attendus sur un plan opérationnel dans ces pays-pilotes afin que la pertinence d'une approche territoriale des changements climatiques puisse être démontrée. Le régime « post-Kyoto » est susceptible de consolider les transferts technologiques et financiers à destination des pays en développement. La mise en œuvre effective de ces derniers et leur potentiel en tant qu'effet de levier pour le développement économique durable de ces pays seront conditionnés par une prise en compte de l'importance de chaque échelon d'intervention (international, national, régional, local) lors des négociations.

1.2. Contexte national

1.2.1. Données générales

➤ Données géographiques

Pays sahélien situé à l'extrémité ouest du continent africain, le Sénégal s'étend sur une superficie de 196 722 km² et partage ses frontières au nord avec la Mauritanie, à l'Est avec le Mali, au Sud avec la Guinée et la Guinée-Bissau. Le Sénégal est un pays plat, ne s'élevant pas au dessus de 130 mètres, exception faite de la région du Sud-est, avec un relief peu accidenté, mais dont l'altitude ne dépasse pas 581 mètres au point culminant des contreforts du Fouta-Djalou, qui constitue un véritable château d'eau pour toute la sous-région, alimentant les fleuves Sénégal, Gambie et Casamance.

➤ Situation biophysique

La présence d'une façade maritime de plus de 700 km et la situation à l'extrême ouest du Continent Africain, entraînent des différences climatiques entre la zone côtière et les régions de l'intérieur. De même, la circulation atmosphérique, facilitée par un relief sans obstacles, met le territoire sous l'influence de l'alizé maritime – en provenance de l'Ouest-, de l'harmattan – en provenance du Nord - et de la mousson – en provenance du Sud -.

Ces masses d'air vont déterminer un climat de type soudano-sahélien avec deux saisons:

⁶ Le Conseil Régional de Rhône-Alpes, le CR de Poitou-Charentes, ainsi que la Direction de l'Environnement du gouvernement Catalan ont signé chacun d'entre eux, en 2008, une Lettre d'Intention avec le PNUD marquant ainsi leur souhait d'établir un partenariat dans le cadre du programme global « Vers des territoires moins émetteurs de GES et plus résistants aux changements climatiques ».

- une saison des pluies (de juin à octobre) pendant laquelle souffle la mousson, vent chaud et humide issu de l'anticyclone de Sainte Hélène,
- une saison sèche (de novembre à mai) qui voit la prédominance des alizés du Nord (alizé maritime issu de l'anticyclone des Açores et harmattan issu de l'anticyclone libyen).

La pluviosité est très variable dans le temps et dans l'espace. Aussi note-t-on une grande disparité hydro-climatique entre le sud humide (avec une pluviométrie annuelle supérieure à 1000 mm) et le nord sec (recevant moins de 500 mm de pluie par an).

Trois principales zones de pluviométrie correspondant aux trois zones climatiques sont ainsi déterminées : une zone forestière au sud, la savane arborée au centre et une zone semi-désertique au nord. Sur un plan temporel, hormis la forte variabilité interannuelle des précipitations⁷, **on note depuis la fin de la décennie 1960/1970 une forte baisse de la pluviosité**. Cette baisse a atteint en trente ans un taux inquiétant de 30 à 40 % de la normale 1931/1960, déplaçant l'isohyète de 300 mm au sud de Podor. Ainsi, la saison des pluies, nommée l'hivernage, tend donc à s'étaler désormais sur trois mois (juillet à septembre) au lieu de quatre mois auparavant. La situation du Sénégal est donc fortement marquée par le déficit pluviométrique et son impact sur les ressources naturelles et l'environnement. Le déficit vivrier et la dégradation corrélative des écosystèmes naturels ont poussé à l'exode rural.

Le réseau hydrographique de régime tropical est marqué par des différences importantes de débit entre la saison des pluies et la saison sèche qui peuvent entraîner parfois le tarissement des rivières. Les principaux fleuves (le Sénégal, la Gambie et la Casamance), prennent leur source dans les massifs du Fouta Djallon en Guinée. En eau toute l'année, ces fleuves subissent néanmoins les effets de la saison sèche. La réalisation des grands barrages, - tels que Diama, partagé avec la Mauritanie, et Manantali avec le Mali -, visent le développement de l'agriculture, de l'élevage, de la navigation, de l'approvisionnement en eau potable et en énergie pour les populations.

La variété de ces conditions bioclimatiques et la diversité de son substratum géologique font que le Sénégal recèle plusieurs types de sols aux aptitudes inégales (sols secs et sablonneux du Sahel jusqu'aux latérites dans la région soudanienne au sud). Dans l'ensemble, les sols sont peu fertiles et souvent fragiles, sensibles à l'érosion éolienne et hydrique.

➤ *Démographie*

En août 2002 la population sénégalaise est estimée à 10 425 200 habitants avec un taux de croissance annuel de 2,5%. La population est jeune avec un âge moyen de 21,8 ans pour les hommes et 22,6 ans pour les femmes. La population du Sénégal est inégalement répartie. Elle est concentrée à l'ouest du pays et au centre, tandis que l'Est et le Nord sont faiblement peuplés. La population sénégalaise est essentiellement rurale avec près de 6 Sénégalais sur 10 habitant le milieu rural (59,3%). Néanmoins le Sénégal est un des pays les plus urbanisés d'Afrique de l'Ouest, avec un taux d'urbanisation estimé à 41% en 2002. Plus de la moitié de la population urbaine du pays (52,6%) réside à Dakar. La croissance de l'agglomération dakaroise est alimentée par la migration en provenance des communes urbaines de l'intérieur du pays.

➤ *Contexte socio-économique*

En 2006 le Sénégal figure parmi le groupe des pays les moins avancés et présente un Indice de Développement Humain (IDH) relativement faible (0,458), ce qui le place au 156^{ème} rang sur 177. Contrairement à plusieurs pays de la sous région le Sénégal jouit d'un climat politique stable, une stabilité renforcée par l'Accord de paix signé à Casamance à la fin 2004. Le PIB sénégalais réel a augmenté en moyenne d'environ 5 % par an depuis une dizaine d'années, marquant ainsi la première hausse soutenue de la croissance moyenne par habitant au Sénégal depuis l'indépendance.

⁷ Dacosta et al., 1998

Le secteur informel représente en 2007 près de 50 % du PIB; tandis que le secteur primaire, qui s'élève à 13% du PIB est en régression constante depuis trente ans en raison du déficit pluviométrique.

En 2005, l'incidence de pauvreté a enregistré une baisse significative, avec une proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté passant de 57,1% en 2001 à 50,6%.

Cette baisse est cependant accompagnée de disparités importantes : toutes les régions du pays montrent des taux d'incidence de la pauvreté supérieurs à ceux de Dakar et de manière générale, la pauvreté touche davantage les femmes que les hommes et les zones rurales plutôt que les villes.

L'accès aux services de base est encore insuffisant et à ce titre, la performance du Sénégal demeure très en deçà de ce que le pays pourrait atteindre compte tenu des investissements consentis. L'accès aux financements et aux opportunités est faible pour de nombreux groupes. Les infrastructures physiques (dont le transport) restent faiblement développées, en dehors des télécommunications. Le secteur de l'énergie reste marqué par un déficit de production et un service de mauvaise qualité. Ceci risque d'avoir des conséquences négatives sur les prévisions de croissance. En zone rurale l'accès à l'électricité est encore faible (moins de 15% en 2005).

Pour relever les défis de la pauvreté et du développement, le Gouvernement a entrepris la révision de sa stratégie de réduction de la pauvreté. Le Document révisé de la **Stratégie de Réduction de la Pauvreté – (DSRP II – 2006/2010)**, en cohérence avec le Nouveau Partenariat pour le Développement Economique de l'Afrique (NEPAD), et prenant en compte le contexte de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Africaine (UA), prévoit 4 axes stratégiques fondés sur les priorités des OMD et la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) : (i) La création de richesse, (ii) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base, (iii) la protection sociale ainsi que la prévention et la gestion des risques et catastrophes, (iv) la gouvernance et le développement décentralisé et participatif.

1.2.2. Les impacts des changements climatiques

Les travaux menés dans le cadre de la ratification de la CCNUCC et portant sur les impacts des changements climatiques sur le territoire sénégalais⁸ relèvent trois principaux « secteurs » de vulnérabilité, largement interdépendants, que sont: **les ressources en eau, l'agriculture et les zones côtières**. Les activités (pêche, agriculture, maraîchage, tourisme, élevage...) menées dans ces trois secteurs occupent plus de 70 % de la population et contribuent fortement au PIB national, d'où l'impact direct de toutes modifications du climat sur les populations, mais aussi, sur l'économie globale.

➤ Vulnérabilité des zones côtières

La côte sénégalaise, longue d'environ 700 km, n'est rocheuse que dans la presqu'île du Cap Vert (volcanique) et la région de Thiès. Ailleurs, elle est basse et sablo-argileuse ce qui la rend très vulnérable aux changements climatiques⁹. Or le Sénégal connaît une **dépendance très élevée à l'égard de sa zone côtière du fait notamment d'écosystèmes très productifs** (niayes, mangroves, etc) qui contribuent à une part importantes des activités économiques du pays et de son PIB (pêche, tourisme, etc).

⁸ Etudes telles que : *PANA*, Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Dakar, Sénégal, 2006 ; ou la *Stratégie Nationale Initiale de Mise en Oeuvre de la CCNUCC*, Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Dakar, Sénégal, Octobre 1999, voir lien : <http://www.environnement.gouv.sn/IMG/pdf/Strategie-climat.pdf>

⁹ Niang. Diop. et al. *Etude de vulnérabilité des zones côtières sénégalaises aux changements climatiques*, Dakar, 1999

Les principaux problèmes environnementaux que connaissent les côtes sénégalaises sont liés plus ou moins directement à des paramètres climatiques, les plus importants étant :

- les **inondations**, phénomènes récurrents dans les principales villes du Sénégal, entraînant souvent la nécessité de reloger provisoirement des populations,
- l'**érosion côtière** : Parmi les facteurs invoqués, l'élévation du niveau marin est la cause la plus directement liée aux changements climatiques pouvant entraîner une perte de 50% des plages d'ici 2050.
- la **salinisation des eaux et des sols** : le Sénégal est confronté à une invasion, par les eaux marines, des fleuves, des nappes phréatiques et des sols. Déjà bien amorcé dans certaines localités au Sénégal, le phénomène est amplifié par la baisse des nappes phréatiques du fait de la sécheresse persistante et de leur exploitation abusive.
- la **dégradation du couvert végétal et des mangroves**: La perturbation climatique entamée depuis la fin des années 60 et ayant entraîné la salinisation des sols et des eaux s'accompagne dans tous les estuaires d'une dégradation de l'écosystème de mangrove (diminution de la taille des palétuviers avant une disparition totale), remplacé progressivement par des surfaces nues appelées tannes à sols sulfatés acides.
- les **variations des ressources halieutiques** : une diminution des ressources pélagiques, très inféodées aux upwellings et qui représentent environ 75% des débarquements actuellement au Sénégal, devrait être observée.

Les principaux impacts biophysiques des changements climatiques considérés comme très probables à probables (*McLean et al.*, 2001) sont décrites sur le tableau suivant :

Tableau 1: Impacts physiques des changements climatiques et leurs conséquences en zone côtière

Principaux impacts physiques	Conséquences attendues
Elévation du niveau marin	Recrudescence de l'érosion côtière Inondation des zones côtières basses Salinisation des eaux et des sols Risques de disparition des mangroves
Augmentation des hauteurs de houle	Recrudescence de l'érosion côtière
Réchauffement des eaux océaniques	Modifications de la structure et de la composition des espèces marines (poissons et oiseaux de mer) Développement d'agents toxiques dans les animaux marins
Modification des upwellings	Modifications de la structure et de la composition des communautés marines

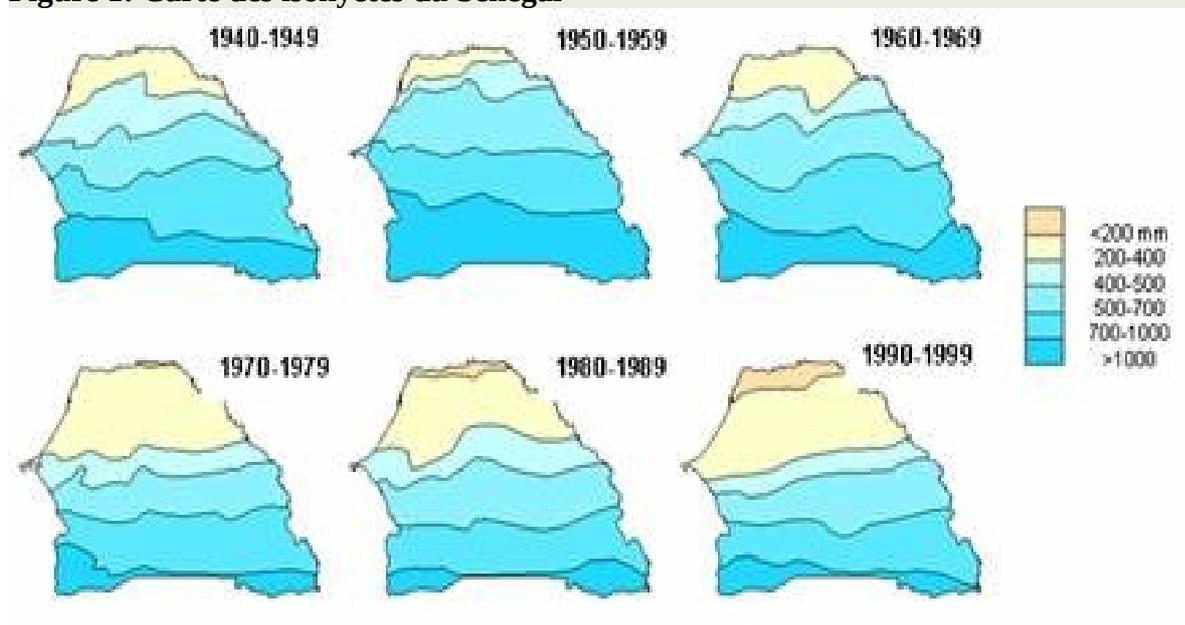
➤ Vulnérabilité des ressources en eau

Sur la base de nombreuses études, le PANA note que le secteur des ressources en eau est « classé comme l'un des secteurs les plus sensibles aux mutations climatiques, et ceci malgré le potentiel de ressources hydriques relativement importantes dont dispose le pays » (de l'ordre de 35 Mds de m³/an)¹⁰. Le Sénégal connaît depuis une trentaine d'années une forte détérioration quantitative et qualitative de ses ressources en eau, entraînant une sahélsation du territoire.

¹⁰ PANA, Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Dakar, Sénégal, 2006

Au plan quantitatif on note une **baisse de la pluviométrie de 30 à 40 % entre les normales 1931/1960 et 1961/1990, marquant la présence de deux phases dans l'évolution climatique du pays.** Ainsi, au nord du Sénégal, l'isohyète des 200 mm remplace celui des 400 mm tandis qu'à l'extrême sud-ouest l'isohyète 1300 mm apparaît en lieu et place de la 1700 mm.

Figure 1: Carte des isohyètes du Sénégal



Source : Centre de Suivi Ecologique du Sénégal/ EROS

Cette baisse pluviométrique se traduit par une baisse drastique des écoulements de surface notamment des débits des grands fleuves. De nos jours, le fleuve Sénégal voit son module chuter de plus de la moitié (allant de 640 à 250 m³/j) alors que la Casamance, coupée de sa source se transforme en rias avec une remontée de la marée jusqu'en amont de Dianamalari, proche de Kolda.

L'impact de la baisse pluviométrique s'est également manifesté sur les nappes phréatiques. Ces ressources en eau qui jouent un rôle important dans les programmes d'hydraulique villageoise, sont en nette régression. Leur taux d'épuisement, inversement proportionnel à leur profondeur, est de 20 à 50 cm par an.

Au plan qualitatif, la détérioration de la ressource en eau est partout manifeste. Au niveau de la côte l'affaiblissement des écoulements entraîne une profonde pénétration des eaux marines qui transforme tous les bras de mer en estuaires inverses et fragilise considérablement les nappes phréatiques côtières par l'avancée du biseau salé. Dans le continent, la concentration des eaux se généralise du fait de l'évaporation prépondérante des eaux tant de surface que souterraines.

Dans les régions semi-arides comme le Sénégal, la détérioration des ressources en eau a un **impact direct en termes de développement**. Le recours systématique aux eaux souterraines pour alimenter les populations et le bétail est un impératif de développement du fait de la dégradation de la qualité et de l'insuffisance des eaux de surface du fait de la baisse de la pluviométrie.

Les projections en termes d'impact diffèrent considérablement sur la base des trois scénarios du GIEC à l'horizon 2100 : d'une baisse considérable des niveaux phréatiques allant de 5 mètres pour une sensibilité moyenne du climat à 10 mètres pour une sensibilité haute.

L'adaptation à la sécheresse ou l'atténuation de ses effets néfastes sur les stratégies de développement **nécessite une mise en œuvre de mesures radicales d'une gestion rationnelle des réserves disponibles.**

➤ Vulnérabilité de l'agriculture

En matière agricole, le Sénégal dispose de **ressources en sols non négligeables** qui s'élèvent à 3,8 millions d'hectares, soit **385 ha pour 1000 habitants**. Ces ressources sont largement supérieures aux moyennes africaine et mondiale qui sont respectivement de 86 et 73 ha pour 1000 habitants. La répartition de la superficie agricole utile par zone climatique indique que 437 000 ha, soit 11% de cette superficie, se trouvent dans une zone à pluviométrie inférieure à 500 mm. Il s'agit de la région du Fleuve, les Niayes, la partie Nord du Bassin arachidier et le Ferlo.

L'impact des changements climatiques sur les productions agricoles a été analysé dans le cadre des études menées sur la vulnérabilité du Sénégal¹¹. Cette étude, qui a porté sur les principales cultures pluviales du Sénégal (**le mil et l'arachide**), a démontré une forte vulnérabilité climatique du secteur des productions agricoles.

Cette vulnérabilité est notamment liée au stress hydrique des cultures et se traduit par une forte baisse des rendements dans le cas d'un scénario sec (pluviométrie déficitaire des années 1970/1985) et une légère hausse dans le cas d'un scénario humide (pluviométrie des années 1950/1960). En tout état de cause la variabilité climatique, qui s'est traduite par une **forte baisse de la pluviométrie au cours des trente dernières années, ainsi que sa variabilité interannuelle ont largement affecté** les niveaux de production agricole au Sénégal. Le **déficit vivrier** est hautement susceptible de suivre une tendance accrue même en cas de scénario humide.

En effet, on peut s'attendre aussi à ce que les changements climatiques liés au réchauffement de la terre contribuent à une accélération de la **dégradation des sols** consécutive à la disparition de la végétation. L'absence ou la raréfaction de la couverture végétale rend les sols vulnérables aux effets érosifs du vent et de l'eau. Les sols sénégalais ont été **cultivés pendant des décennies sans une correcte restauration de leur fertilité** par une utilisation inappropriée des engrais minéraux et organiques, ceci a conduit à une forte minéralisation et à une perte rapide de leur teneur en matière organique.

Aux causes biophysiques de la vulnérabilité qui sont actuellement les plus majeures, il convient en effet d'ajouter une cause démographique résultant de la paupérisation du monde rurale. Pour faire face à la baisse de la productivité des sols et à la croissance des besoins énergétiques, une plus **forte pression des hommes est exercée sur les ressources naturelles** fragilisées par le climat.

➤ Foresterie et agroforesterie

La vulnérabilité se situe aussi dans la faible capacité de régénération des essences forestières sénégalaises et d'un phénomène accru de déforestation sous l'effet conjugué de la péjoration des conditions climatiques et de la pression anthropique (surexploitation, surpâturage, utilisation massive du feu de bois, défrichements, feux de brousse).

Les surfaces forestières occupent 45,1% du territoire sénégalais (environ 8, 673,000 hectares). 18,4% de ces ressources (1, 598,000 hectares) sont classifiées comme forêt primaire.

La forêt est en régression à un taux de 5 à 10 % par an (moyenne de 9,2% de 1985 à 1995), soit près de 80 000 ha par an. **Entre 1990 et 2005, la Sénégal a perdu 7.2% de sa couverture forestière** (environ 675 000 ha). Malgré le fait que la lutte contre la déforestation soit devenu un impératif nationale, les tentatives de reforestation demeurent pour l'instant trop modeste (20000 ha /an) face à l'ampleur du phénomène.

¹¹ Diagne et al., *Vulnérabilité des productions agricoles et stratégies d'adaptation aux changements climatiques*, Dakar, 1999.

➤ Energies

La **principale source d'énergie** au Sénégal provient de la **biomasse**, d'autant plus sous-pression du fait de la hausse du prix du baril pétrolier. Les énergies traditionnelles, telles que le charbon de bois ou le bois de chauffe, constituent en effet plus de 55% du total de l'énergie consommée. Les produits pétrolier représentent quant à eux 40% de cette dernière, principalement utilisés dans les secteurs des transports et de l'industrie, tandis que seuls moins de 5% de la consommation d'énergie proviennent de l'électricité.

Le Sénégal reste en effet faiblement électrifié avec un taux d'électrification moyen de 40.7%. Cette moyenne cache des disparités importantes entre zones urbaines et rurales., le **taux d'électrification rurale s'élevant à 14,2 %** tandis que le taux d'électrification urbaine est de 74%.

Le secteur de l'électricité est dominé par l'entreprise nationale, **la Senelec**. Toutefois la compagnie et le secteur sont en profonde restructuration depuis **la réforme de 1998** marquant une volonté de désengagement progressif de l'État en appelant de façon plus prononcée au secteur privé, notamment pour l'électrification rurale. En effet, la **loi 98-29 du 14 avril 1998**, visant principalement à garantir l'approvisionnement en énergie électrique à moindre coût, a notamment institué **l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER)** dont la mission principale est de promouvoir l'ER et d'apporter, à cet effet, l'assistance technique et financière requises. L'Etat du Sénégal a un ambitieux programme pluriannuel (2002-2022) d'électrification rurale, le Programme d'Actions Sénégalais d'Electrification Rurale (PASER) qui vise à porter le taux d'électrification rurale à 30% en 2015, puis à 62% à l'horizon 2022.

En 2005, 2546 GWh d'électricité ont été produits avec des pertes de distribution s'élevant à 446 GWh. Seuls 3,6 GWh étaient d'origine solaire décentralisée. La Senelec assure 80 % de la production à partir de centrales thermiques et du **barrage hydroélectrique de Manantali** (267 GWh soit 10,5% d'origine hydraulique). Cette source de production électrique, projet associant le Mali, le Sénégal et la Mauritanie, est opérationnelle depuis 2000 et permet de compenser une partie du déficit électrique au cours de la saison des pluies.

L'**impact du solaire** est notable sur le taux d'électrification rurale nationale (14,2% contre 11,4% sans le solaire). Pour certaines régions, à l'image de Fatick, l'impact est très marqué (24,7% contre 5,7 % sans le solaire, en 2005). Le Sénégal dispose en effet d'un **important potentiel dans le domaine des énergies renouvelables**, tant dans le domaine solaire (forte intensité de radiation (5,8 kWh/m²/jour) et près de 3000 h d'ensoleillement/an) qu'éolien (le long du littoral entre Dakar et St-Louis, la vitesse des vents est comprises entre 3,7 m/s et 6,1 m/s). Mais ce potentiel est largement sous-utilisé alors que le pays se trouve aujourd'hui dans un contexte de pénurie d'énergie.

1.2.3. Le cadre institutionnel de la politique nationale en matière de changements climatiques

➤ Les engagements du Sénégal vis-à-vis de la CCNUCC et le Protocole de Kyoto

Le Sénégal a **ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en juin 1994** et le protocole de Kyoto en Juillet 2001.

Le Sénégal a été l'un des huit premiers pays non-Annexe 1 à établir et présenter sa **Première Communication Nationale**. Cette dernière a été soumise à la COP de **décembre 1997** à Kyoto, au Japon.

Elle a permis d'identifier les principales sources de GES et d'en fournir une quantification approximative. Par habitant, les **émissions étaient de 410 kg eqCO₂ en 1995** (tandis que les Etats-Unis émettaient 19,7 tonnes la même année). L'évolution sur les années disponibles entre 1994 et 1995 montrait une forte proportion à la hausse (7%), répartie dans tous les secteurs. Si la hausse s'était poursuivie à ce rythme jusqu'à aujourd'hui cela signifierait que les émissions en 2008 sont 2,5 fois plus élevées qu'en 1995.

Dans le cadre de sa première Communication, le Sénégal a réalisé en 1997 des **études portant sur l'identification des besoins en transfert de technologie** dans les domaines de :

- l'industrie¹²
- la foresterie et de l'agroforesterie¹³
- les énergies nouvelles et renouvelables¹⁴.

Dans le cadre du programme CC-Train, financé par le FEM et conduit par l'UNITAR, le Sénégal a publié sa **Stratégie nationale de mise en œuvre (SNMO) en octobre 1999**. La réalisation de ce document de stratégie nationale avait pour but de fournir un cadre pour consolider les connaissances sur les changements climatiques et d'explorer les politiques et mesures destinées à intégrer les considérations liées aux changements climatiques dans le cadre d'un développement national durable. Des études conduites ont précisé la vulnérabilité de certaines zones du pays et la stratégie détaille certains projets d'atténuation. Ceux-ci ont été étudiés de manière systématique dans *Economics of Greenhouse Gas Limitations*, réalisé en collaboration avec le PNUE et publié en 2001 : électrification rurale par les énergies renouvelables, séquestration du carbone par les forêts, efficacité énergétique du secteur industriel.

Entre 2006 et **2009**, le FEM, au travers d'un projet exécuté par le PNUE, appuie le Sénégal à réaliser sa **Seconde Communication Nationale**. L'inventaire de GES a été actualisé et des études sur l'impact des changements climatiques sur les secteurs Pêche, Santé, planification du secteur eau sont en cours.

Le Sénégal, dont trois projets MDP sont en cours de validation, a abrité la première foire africaine sur le marché carbone en septembre 2008.

Du fait de son statut de PMA et conformément à l'article 4.9 de la Convention CCNUCC et la décision 28 de la Septième Conférence des Parties (28/CP7) sur les lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, le Sénégal a l'instar de tous les pays les moins avancés, a bénéficié d'un financement FEM pour établir en **2006** son **Plan National d'Action pour l'Adaptation (PANA)** face aux effets du réchauffement climatique. Ce projet a permis d'identifier les besoins d'adaptations urgents et prioritaires du pays face à sa vulnérabilité aux changements climatiques. Mais les projets identifiés comme prioritaires n'ont toujours pas fait l'objet d'une demande de financement auprès du FEM et donc n'ont pas été mis en œuvre. A cet égard, le Sénégal accuse un certain retard comparé à ces homologues et voisins en Afrique de l'Ouest.

➤ Les institutions en charge de la politique climat

12 M. DIAGNE, *TRANSFERT DE TECHNOLOGIE DANS L'INDUSTRIE*, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DEEC, SÉNÉGAL, 1997. DISPONIBLE À PARTIR DU LIEN SUIVANT : <http://www.denv.gouv.sn/spip.php?article33>

13 A. DIARRA, M. DIOUF, *IDENTIFICATION DES BESOINS EN TRANSFERT DE TECHNOLOGIE DANS LE SECTEUR DE LA FORESTERIE ET DE L'AGROFORESTERIE*, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DEEC, SÉNÉGAL, 1997. DISPONIBLE À PARTIR DU LIEN SUIVANT : <http://www.denv.gouv.sn/spip.php?article33>

14 A. BA, *IDENTIFICATION DES BESOINS EN TRANSFERT DE TECHNOLOGIE : ENR*, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DEEC, SÉNÉGAL, 1997. DISPONIBLE À PARTIR DU LIEN SUIVANT : HTTP://WWW.DENV.GOUV.SN/IMG/PDF_PDF_TRANSFERT_TECHNOLOGIE_ENERGIES_NOUVELLES_ET_RENOUVELABLES.DOC-2.PDF

Le Ministère de l'Environnement et de la Conservation de la Nature a été créé en 1993. Le point focal de la CCNUCC en son sein est la **Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC)**. La DEEC est de plus l'autorité nationale désignée pour les projets MDP, mise en place depuis 2006 par arrêté ministériel.

Suite à la ratification de la Convention, un **Comité National de suivi sur les Changements Climatiques (COMNACC)** a été mis en place en 1994, pour l'application effective de ses objectifs. Ce comité a été formalisé sur le plan institutionnel par un arrêté Ministériel, en 2002. Présidé et coordonné par la DEEC, le COMNACC regroupe une soixantaine d'experts en provenance des ministères, des instances de l'État, ainsi que du secteur privé et de la société civile. Ce comité, original à bien des égards, est **l'un des points forts du Sénégal dans la lutte contre le changement climatique**. Ses membres sont en fait les différents **experts sectoriels** formés dans le cadre des programmes sur le changement climatique.

ENDA Tiers Monde et les structures de recherche ISRA (CRODT, UTIS) et Université C. A. D (Département de Géologie, Biologie Végétale, Institut Sciences de l'Environnement, Ecole Supérieure Polytechnique) sont des partenaires techniques dans la mise en œuvre des programmes.

Le Sénégal a par ailleurs très tôt adopté un système de planification économique normative, basé sur la définition de plans quinquennaux de développement. Actuellement le neuvième plan dans son orientation stratégique N°10 a introduit la notion de développement durable. La dimension changement climatique bien qu'étant un nouveau défi n'a été que partiellement prise en compte dans certains secteurs (foresterie et énergie).

Aujourd'hui, des efforts ont été consentis par l'Etat en complétant le cadre de planification avec :

- **le plan national d'actions pour l'environnement (PNAE) ;**
- le Plan d'Actions National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) ;
- la stratégie nationale de conservation de la biodiversité.

Le corpus juridique relatif à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement est caractérisé par son caractère multiforme. Jusqu'à présent, les différents codes demeurent non applicables car ils pèchent par leur caractère trop général, et l'absence de normes précises concernant la qualité des milieux.

1.2.4. La politique de décentralisation

La politique de décentralisation sénégalaise a débuté à l'époque coloniale avec la création des communes de Gorée (1763) et de Saint-Louis (1764), et s'est poursuivie et élargie à l'indépendance (1960) après l'indépendance (1960) à travers la « ruralisation » (Communauté Rurale (1972), avant d'être véritablement approfondie par la **réforme de 1996**, communément appelée « régionalisation » mais qui concerne en définitive les trois collectivités locales que sont : la communauté rurale, la commune et la **région, collectivité qu'elle crée à cette occasion**.

En 1996, la loi 96-06 du 22 Mars 1996 portant code des collectivités locales fixe leurs compétences et identifie les différents acteurs de la décentralisation tout en précisant leurs rôles et leurs relations. Selon l'article 3 du code des collectivités locales (CCL), les collectivités locales (443) ont pour missions la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement. Neuf domaines de compétences leur sont transférées¹⁵ dont :

- la gestion et l'utilisation des sols
- l'aménagement du territoire
- l'environnement et la gestion des ressources naturelles
- l'urbanisme et l'habitat

¹⁵ Voir tableau sur les compétences transférées aux collectivités locales en annexe.

- la planification (Plan d'Investissement Communal pour les communes, Plan Local de Développement pour les communautés rurales, Plan Régional de Développement Intégré pour les régions).

En 1999, une deuxième chambre au parlement est créée afin d'assurer la représentation nationale des collectivités locales.

L'architecture institutionnelle territoriale sénégalaise se compose de deux piliers : les structures provenant de la décentralisation que l'on nomme collectivités locales et celles provenant de la déconcentration appelées circonscriptions administratives (cadre de représentation de l'État et de la coordination des activités des différents services). Le tableau 2 montre la façon dont s'articule le montage organisationnel de la déconcentration et de la décentralisation. Au niveau décentralisé, il existe deux échelons : la région et la commune urbaine ou rurale (respectivement nommées commune et communauté rurale).

Tableau 2 : Echelons de décision au niveau déconcentré et décentralisé :

DÉCONCENTRATION	DÉCENTRALISATION
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE (tutelle des collectivités locales)	COLLECTIVITÉ LOCALE
14 Régions Gouverneur (nommé)	11 Régions : Président du Conseil Régional et conseillers régionaux (élus)
45 Départements : Préfet (nommé)	Aucune structure équivalente
120 Arrondissements : Sous-Préfet (nommé)	108 Communes : Maire et conseillers (élus) et Conseil communal 362 Communautés rurales : Président de Communauté Rurale

Créée en 1996 pour servir de courroie de transmission entre la politique nationale et la politique de base, visant un développement harmonieux, la **Région** est une collectivité locale, **administrée par un Conseil Régional élu au suffrage universel direct pour 5 ans**. Les Régions sont au nombre de 14. Le Conseil Régional par ses délibérations, le Président du Conseil par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations concourent à l'administration de la région.

Ses organes sont :

- le conseil régional, organe délibérant, est constitué de 52 à 62 membres suivant la taille démographique de la région.
- le Président de région est assisté d'un bureau composé de deux vice-présidents, de deux secrétaires élus, et d'un secrétaire général qu'il nomme parmi les agents de la fonction publique, après avis du gouverneur, représentant de l'État.

La loi 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales a conféré à la Région la **compétence d'élaborer son Plan Régional de Développement Intégré (PRDI), ainsi que le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT)**. Par conséquent, le Conseil régional est la première Institution dans chaque Région qualifiée pour impulser et coordonner le développement territorial.

Elle a pour compétences, dans le respect des attributions des autres collectivités locales (communes et communautés rurales) et sans établissement de tutelle hiérarchique, de promouvoir le développement de son territoire et de favoriser la coordination des investissements locaux et des actions de développement. La région a également pour mission de promouvoir une articulation fonctionnelle entre les trois niveaux de collectivités locales pour un développement cohérent et

harmonisé du territoire régional, grâce à l'appui de l'Agence régionale de développement (ARD) et du Plan de développement régional intégré (PRDI).

La **création des Agences Régionales de Développement (ARD) par le décret n° 98-399 du 5 mai 1998** entend constituer un palliatif à la faible capacité des ressources humaines des collectivités locales et accompagner leur processus d'autonomisation. La structuration de l'ARD doit être une émanation de l'ensemble des collectivités locales de la région, qui créent entre elles et à l'initiative de leurs organes délibérants une structure technique qui apporte son appui à la région, aux villes, aux communes, communes d'arrondissements et communautés rurales dans la conduite de leurs missions de développement.

Les **missions et attributions des ARD ont été recadrées par le décret 2006-201 de mars 2006**. Ce dernier visait à circonscrire davantage leur mission en leur conférant un caractère plus technique, notamment au travers du mode de recrutement du personnel. Autrefois, le président du Conseil régional nommait le Directeur de l'ARD. Désormais, l'ARD est un établissement public local dont le personnel est recruté sur la base de ses compétences techniques, et devant venir en appui à l'ensemble des collectivités locales (régions, communes, communautés rurales).

Trois missions ont été affectées à l'ARD, s'articulant autour de sa mission principale et réaffirmée d'**appui à la planification**:

- l'harmonisation des méthodes,
- le contrôle de qualité sur les outils de planification
- le développement d'outils spécifiques visant l'intégration de l'activité économique dans les plans locaux de développement (PLD) élaborés par les communautés rurales.

En 2007, le Gouvernement sénégalais met en place le **Programme National de Développement Local (PNDL)**, programme ayant pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'action combinée des différents ministères, des collectivités locales, des communautés de base et du secteur privé. Basé sur une approche programme, il vise également, par une dynamique d'harmonisation des procédures et une meilleure coordination des actions de développement local, l'efficacité du financement du développement local au Sénégal.

Au travers du PNDL, l'Etat sénégalais entend placer les collectivités locales au cœur du développement local, afin que le Sénégal soit en mesure d'atteindre les Objectifs du millénaire. Par ailleurs, le gouvernement a choisi d'articuler le PNDL à la Stratégie de croissance accélérée. **La communauté rurale** devient ainsi le principal **réceptacle du PNDL**, permettant aux fonds d'être destinés aux investissements.

Sous la tutelle du Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales, le PNDL est principalement **mis en œuvre par les ARD**, notamment au travers de l'exécution de conventions signées entre le programme et l'agence.

A la date du 31 mars 2008, 265 conventions de financement avaient été signées entre le programme et les collectivités locales pour un montant de plus de 10 milliards de FCFA. Les sources de financement proviennent principalement de l'État du Sénégal et de la Banque mondiale (BM), avec un apport d'une contrepartie à hauteur de 10% des projets pour les collectivités locales.

Principal bailleur, la BM a proposé pour l'année 2008 un budget s'élevant à plus de 21 milliards de FCFA. D'autres partenaires appuient le programme : le PNUD/FENU à travers le PADEL, la Banque africaine de développement qui appuie le volet désenclavement avec un financement 2008 de plus de 1 milliard de FCFA, le Fonds japonais à travers son projet d'appui en Casamance, la GTZ et la coopération canadienne.

Par ailleurs, venant en appui du PNDL, et complémentaire et intégré à l'action de ce dernier, le **Programme ART** fut l'objet d'un **accord signé entre le gouvernement sénégalais et le PNUD en 2008**. Le projet s'articule autour de deux axes stratégiques. Le premier consiste à coordonner les actions de la coopération internationale dans les régions et articulation les cadres d'action régionaux aux politiques nationales et sur les débats internationaux, par le biais d'une la planification locale participative. Le deuxième axe stratégique consiste à fournir aux collectivités, services déconcentrés et aux populations locales des cadres d'action et de concertation en matière de partenariats avec les acteurs de la Coopération Décentralisée européenne afin que ces derniers alignent leurs actions sur des besoins identifiés localement.

Mettant pareillement en œuvre une approche territoriale du développement et ce par le biais de la mise en place d'un cadre de gouvernance et de partenariats au niveau régional, le programme « Vers des territoires moins émetteurs de GES et plus résistants aux CC » s'appuiera sur les groupes de travail établis par le programme ART afin d'éviter toute duplication, lorsque les deux programmes seront mis en œuvre sur les même territoires.

1.3. Contexte Régional

1.3.1. La Zone sylvo-pastorale du Ferlo

La ZSP est un espace commun à cinq régions (St-Louis, Matam, Louga, Tambacounda et Kaffrine) couvrant une superficie de 57 000 km², rassemblant une population de 325 000 habitants (6 habitants au km²) et disposant de 570 000 bovins et 800 000 petits ruminants.

Elle dispose de potentialités importantes dans le domaine de l'élevage, de l'agriculture, de la foresterie et de l'hydraulique. Mais le bassin du fleuve Sénégal est caractérisé par un processus de dégradation très avancé de ces écosystèmes, conduisant la ZSP à devenir un milieu hostile au développement économique.

En effet, l'action de l'homme combinée aux sécheresses cycliques a fortement affecté le potentiel de ressources naturelles ainsi que leur capacité de production. Ce processus de dégradation appauvrit les sols des hautes terres par un phénomène de latérisation des plateaux du Ferlo qui contribue fortement à l'ensablement des cuvettes de la vallée alluviale, zone de concentration de la production agricole. A ces écosystèmes à topographie contrastée, s'ajoute un système dunaire semi fixe. Aujourd'hui, l'état de déboisement fortement marqué, contribue au dynamisme de la déflation éolienne, rend ce système dunaire de plus en plus instable et constitue une menace pour la stabilité et la pérennité des habitations et des voies de circulation.

Le système d'élevage extensif de la ZSP est caractérisé par la transhumance basée sur l'exploitation des pâturages naturels et des forages pastoraux. Le renouvellement des pâturages qui constituent la principale source d'alimentation du bétail reste très largement tributaire d'une pluviométrie déficitaire et parfois mal répartie. Le déficit pluviométrique enregistré ces dernières années a occasionné des difficultés d'alimentation des animaux.

D'autres facteurs viennent perturber les systèmes de production traditionnels jusque là garants d'un maintien des écosystèmes pastoraux

- la disparition progressive de la jachère;
- les grands aménagements hydro agricoles au détriment des pâturages et des parcours.
- l'avancée des terres salées ;
- le maillage insuffisant des ouvrages hydrauliques (forage pastoral) rendant impossible l'exploitation de vastes espèces pâturables.

Sur le plan énergétique, la région présente un potentiel important pour le développement des énergies propres. Avec la construction des barrages de Diama et de Manantali, la persistance de l'insolation diurne marquée par de fortes températures dans la zone du Ferlo en saison sèche, offrent de réelles opportunités devant permettre de couvrir largement les besoins en énergie de la région et du pays de manière générale.

➤ Une démarche novatrice initiée par les régions de la ZSP de gestion concertée de leurs ressources et de mise en œuvre d'un programme intégré de développement durable

Les cinq régions de la ZSP du Ferlo du fait de la détermination de leurs Présidents de Conseil Régional (St Louis, Matam, Louga, Tambacounda, Kaffrine) ont pris acte de leurs caractéristiques communes, et des avantages comparatifs offerts par une gestion intégrée des problèmes et défis auxquelles elles font face.

Depuis 2007, conformément à la compétence qui leur est conférée par l'art. 25 du Code des Collectivités Locales, les cinq régions de la ZSP ont donc initié un processus visant la **mise en œuvre d'une démarche de gestion concertée de la zone agro-écologique, processus formalisé par la signature d'une Convention d'Entente Interrégionale en janvier 2008**, et dans l'attente de la signature du décret ministériel portant approbation.

Cette démarche de gestion concertée formalisée au travers d'une entente interrégionale est la première de ce type actée dans le pays. Elle s'inscrit dans une logique d'aménagement de la zone sylvo-pastorale, niveau pertinent pour traiter des questions relatives à la sécurisation et au développement de l'élevage pastoral, d'une part et à la défense et la valorisation de l'écosystème d'autre part dans cette zone. En effet, le développement de l'élevage pastoral est conditionné par un accompagnement en matière de régulation de l'accès aux ressources pastorales et par une mise à disposition des éleveurs de services et d'infrastructures.

L'un des trois objectifs visés par cette entente consiste dans la formulation et la mise en œuvre d'un programme favorisant la gestion durable des ressources naturelles et la sauvegarde des écosystèmes dans un souci de développement durable. A cette fin, et dans un premier temps, la ZSP entend améliorer le diagnostic socio-économique de la ZSP déjà conduit par le Conseil Régional de St Louis en 2007, diagnostic exposant les principaux défis en matière environnementale. Par ailleurs, elle souhaite conduire un recensement des résultats et acquis des programmes et projets de développement exécutés dans la ZSP. Il est à noter que certaines régions de la zone, telle que Matam, bénéficient d'un nombre important de fonds en provenance de l'étranger, notamment des migrants. Enfin, les Régions de la ZSP ont la volonté de coordonner les programmes et projets mis en œuvre dans le domaine de l'environnement par les acteurs déconcentrés, les sociétés privées, etc.

➤ Les acteurs de la coopération décentralisée coordonnent leurs initiatives sur la ZSP afin d'appuyer les efforts de gestion intégrée

De nombreux bailleurs de fonds interviennent sur la ZSP, au nombre desquels figurent des migrants mais aussi les régions des pays industrialisés soucieuses de mettre en place des partenariats de coopération décentralisée. En matière d'appui à la gouvernance locale, les interventions sur la seule région de Matam se chiffrent à 1,1 million d'euros soit à peu près, l'équivalent du Fonds de concours 2007 (700 millions CFA) pour les 442 collectivités locales sénégalaises. Mais de l'avis de tous les acteurs du secteur, ces chiffres doivent être revus à la hausse, du fait de l'existence d'un très grand nombre d'interventions et de partenariats qui demeurent inconnus des autorités sénégalaises et des pays d'origine des partenaires.

La Région Rhône Alpes¹⁶, saisie par celle de Saint Louis dès décembre 2006, a jugé la démarche d'établissement d'une entente interrégionale sur la ZSP intéressante, parce qu'elle permettait pour la première fois d'engager une action de coopération transversale avec plusieurs Régions du Nord et du Sud et ouvrait de nouvelles perspectives dans le cadre de l'élargissement du champ et du territoire d'intervention (décloisonnement des conventions de partenariat sur des problématiques transversales à l'échelle d'un pays ou d'une sous région).

La région Rhône-Alpes a donc décidé sur demande des régions de la ZSP d'initier la mise en place concomitante d'un cadre de coordination des coopérations décentralisées intervenant sur la zone afin que ces dernières s'alignent sur l'entente interrégionale et s'articulent de façon cohérente dans un tel cadre. De nombreuses collectivités locales telles que l'Isère, le Nord-Pas de Calais¹⁷, Midi-Pyrénées, le Piémont (Italie), etc., s'organisent donc actuellement en vue de coordonner leurs activités respectives et de travailler de concert sur la zone agro-écologique du Ferlo.

1.3.2. La Zone du Sine-saloum

La zone du Siné-saloum est constituée de deux régions : Fatick et Kaolack. La région de Fatick est limitée au nord et Nord-Est par les régions de Thiès, Diourbel et Louga, au Sud par la République de Gambie, à l'Est par la région de Kaolack et à l'Ouest par l'océan Atlantique. Sa population est estimée à 639 354 habitants en 2004 pour une superficie de 7535 km².

Sur le plan administratif, la région est découpée en trois départements (Fatick, Fouta-Dioubougne et Gossas) et dix arrondissements. Elle abrite 37 collectivités locales : 1 région, 8 communes et 28 communautés rurales.

Le dernier recensement général de la population et de l'habitat (2002) publié récemment a révélé que la région de Fatick affiche le plus faible taux d'urbanisation du pays. Aussi bien au plan social, qu'économique les indicateurs de la région sont assez révélateurs du niveau élevé de la pauvreté. A titre illustratif, en 1999, l'indice de pauvreté s'élevait à 53.82% contre une moyenne nationale de 43.83% alors que l'indice de développement humain se situait à 0.40 largement inférieur à l'unité.

L'activité économique de la région reste dominée par l'agriculture, l'élevage et la pêche. Le tourisme occupe une place de choix dans le tissu économique de la région. Il se développe grâce à la qualité et à la diversité des espaces naturels de la région (delta du Sine Saloum).

Le climat est de type soudano - sahélien. La pluviométrie varie entre 600 et 900 mm.

L'estuaire du Saloum se révèle d'une plus grande vulnérabilité à l'**inondation** compte tenu de la platitude du relief. Le scénario maximum d'inondation y donne des superficies inondables avoisinant les 3000 km² à l'horizon 2100 avec une perte de la quasi totalité des mangroves. Les

¹⁶ La Région Rhône-Alpes a établi un partenariat régional avec les régions sénégalaises de St-Louis et Matam. Elle a notamment contribué à l'aménagement d'infrastructures hydrauliques.

¹⁷ En 1988, un accord de coopération est signé entre le Conseil régional Nord- Pas de Calais, la région administrative de Saint-Louis et la ville de Saint-Louis, en vue de favoriser des actions sectorielles notamment en matière d'environnement, et de soutenir les projets portés par des ONG du Nord- Pas-de Calais en région de Saint-Louis. Depuis janvier 2002, deux Régions ont été constituées se substituant à l'ancienne Région de Saint- Louis : la Région de Saint-Louis et la Région de Matam. Prenant acte de ce nouveau découpage géographique, la Région Nord- Pas de Calais a décidé d'ouvrir une coopération avec cette nouvelle Région.

études de cas menées dans l'estuaire du Saloum prédisent des impacts d'ordre biophysiques et socio-économiques majeurs¹⁸. Les coûts socio-économiques de ces impacts seront considérables.

Populations menacées en nombre d'habitants

Populations menacées	Niveau d'inondation minimum 2050	Niveau d'inondation minimum 2100	Niveau d'inondation maximum
2050 2100	75 000	847 000	11 807 000

Valeur économique menacée en millions de Fcfa

Valeur économique menacée	Niveau d'inondation minimum 2050	Niveau d'inondation minimum 2100	Niveau d'inondation maximum
Taux d'actualisation 3% 2050 2100	165,6596648	2760,023532	38144,04083
Taux d'actualisation 6% 2050 2100	30,32079073	117,7427279	1621,347988

Source: Niang-Diop *et al.* 1999

La sécheresse a entraîné une baisse du niveau piézométrique et une avancée de l'intrusion saline (biseau salé). Depuis 1968, on a ainsi mis en évidence une baisse du niveau piézométrique de 10 à 15 m dans les nappes phréatiques du Saloum. Dans le Saloum, des salinités allant jusqu'à 130‰ ont été mesurées dans l'aquifère présent en dessous des tannes (Diop, 1986).

L'invasion saline dans les sols est particulièrement visible dans les estuaires (Marius *et al.*, 1986) et se manifeste par la présence de sols sulfatés acides. C'est le déficit pluviométrique enregistré depuis le début des années 1970 qui a accéléré les premiers processus conduisant à la sur-salure et à l'acidification des sols de ces milieux estuariens. On estimait en 1991 que la salinisation des sols avait atteint 90 000 ha dans l'estuaire du Saloum et 400 000 ha dans le bassin de la Casamance (Sadio, 1991). Cette dégradation chimique des sols a annihilé toute possibilité de mise en valeur de terres antérieurement rizicoles. Parallèlement se développent les activités d'extraction de sel.

Au niveau régional, la **consommation de bois par les ménages** est très importante dans la région de Fatick, où plus de 8 ménages sur 10 y font recours pour la cuisson. De nombreuses ONG locales appuient la gestion des ressources forestières par la mise en défens d'espaces naturels fragiles, le reboisement de forêts régionales et des zones de mangroves et le développement de plans de gestion participative des ressources forestières.

Pour certaines régions, à l'image de Fatick, l'impact du **solaire** sur le taux d'électrification rurale est très marqué (24,7% contre 5,7 % sans le solaire, en 2005). En effet, cette zone a bénéficié en 2004, d'un équipement de 10 000 systèmes solaires familiaux de 50 W au niveau de 297 villages et la mise en place de 9 centrales de 10 à 40 kW dans 9 villages dotés de mini réseaux BT.

D'autres initiatives sont prises par la région dans le domaine des énergies renouvelables, qui entend faire figure de pionnière en la matière tel que la mise en œuvre un projet de développement des agrocarburants actuellement dans le département de Foundiougne (avec la société Performance) et une mesure du potentiel éolien préalablement à un projet d'électrification rurale (PERACOD). Par ailleurs, un **Programme pour le développement des énergies renouvelables** et pour une meilleure

¹⁸ Niang-Diop *et al.* 1999

gestion des ressources énergétiques (PRODER) est développé est développé par le Conseil Régional et vise :

- L'intégration des questions énergétiques dans la planification locale ;
- L'appui à la filière foyers améliorés / gestion des ressources forestières ;
- La promotion de l'électrification solaire photovoltaïque ;
- L'appui à la mise en place d'éco-villages et la sensibilisation des populations.

Enfin, le Conseil Régional, avec l'appui de la coopération internationale (FAO, BAD) et de la coopération décentralisée (Région Poitou-Charentes), agit sur l'adaptation de son agriculture et de l'élevage au travers de la promotion de l'utilisation de systèmes d'irrigation « goutte à goutte », l'aménagement de digues anti-sel, bassins de rétention d'eau, le développement de techniques d'élevage innovantes (amélioration et adaptation de la race à travers l'insémination, production de fourrage, parcage, limitation des intrants importés...), le développement de filières courtes (lait local).

2. OPPORTUNITES ET BARRIERES

2.1. Au niveau international

➤ Un accès très limité aux mécanismes mis en place par le Protocole de Kyoto

Les transactions de gaz carbonique, dont l'idée remonte à la fin de 1997, s'élèvent aujourd'hui à 22 milliards de dollars. L'Afrique sub-saharienne, qui espérait pouvoir tableer sur son image de petit pollueur pour inciter les capitaux du Mécanisme pour le développement propre à financer ses projets de développement vert, n'a attiré à ce jour que 1,4% des projets enregistrés (17 projets sur un total de 1186) et la majorité de ces projets (14 sur 17) ont été alloués à l'Afrique du Sud. Le Sénégal n'a quant à lui pas encore bénéficié d'un projet MDP sur un portefeuille actuel de 21 projets (dont 4 à l'étape de PDD et 17 à l'état de PIN).

Ce manque d'intérêt s'explique par la pénurie d'organismes financiers et commerciaux performants et l'insuffisance des moyens administratifs et de gestion du continent. Par ailleurs, le MDP est mal adapté au contexte africain, dans la mesure où du fait d'une faiblesse du secteur industriel, les pays d'ASS pourraient être en mesure de proposer des projets de petite taille, notamment dans le domaine des bio-énergies, susceptibles d'être regroupés au travers de MDP programmatique, ainsi que des projets dans le secteur de la forêt. Or ils s'avèrent que ces deux secteurs sont ceux qui disposent d'un nombre limité de méthodologies développées.

➤ Un gouvernement s'engageant dans la promotion du rôle des régions sur la scène internationale et dans le cadre des négociations visant à définir le régime « post-Kyoto »

La République du Sénégal, par la voix de son chef d'Etat, le Président Wade, a accepté d'accueillir la conférence des Ministres de l'Environnement africain en amont de la COP 15 de la CCNUCC qui se tiendra à Copenhague en décembre 2009. Cette conférence des parties africaines, destinées à préparer la position du continent, aura lieu les 28-30 septembre 2009 à Dakar.

Le Président de la République entend faire de l'approche territoriale des changements climatiques un thème central de cette conférence en lui réservant une partie de l'ordre du jour et en s'engageant personnellement dans la promotion du rôle des régions et des échelons infra-étatiques, dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre le changement climatique. En amont de cette conférence, le Président entend porter ce sujet auprès de ses homologues, africains et à l'international, relayé par la délégation sénégalaise représentée par le Ministère de l'Environnement lors des conférences préparatoires à la COP 15, en mars, juin et octobre 2009.

2.2. Au niveau national

2.2.1. *Un cadre de gouvernance au niveau national structuré, mobilisé et doté d'expertise*

Comme il l'a été souligné, le Sénégal est doté d'un Comité national sur les changements climatiques, le COMNACC, dont les compétences, le mandat, l'expertise en constituent un interlocuteur privilégié pour le programme. Constitué de l'ensemble des experts nationaux sectoriels dans le domaine des changements climatiques¹⁹, il opère comme organe de formation, de sensibilisation, de concertation, de coordination, de gestion et de suivi des différentes activités identifiées dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux impacts négatifs des changements climatiques.

Il a notamment pour mission de faciliter la conception, le financement, la mise en œuvre, la validation et le suivi des projets nationaux, sous-régionaux et régionaux dans ces domaines. Afin de mener à bien ses tâches, le secrétariat du COMNACC, la DEEC, procède à la création et la tenue d'une base de données sur toutes les activités et le financement obtenus et à rechercher pour la mise en œuvre des objectifs de la Convention et de ses instruments juridiques.

Outre cette expertise mise à disposition au travers du COMNACC, le Sénégal dispose d'un nombre important d'institutions à même de fournir les données nécessaires à une planification dans le domaine des changements climatiques.

Le Centre de Suivi Ecologique (CSE) établi par le PNUD (UNSO) dans les années 1980 dispose d'un nombre important d'archives de données satellitaires, aéroportées, ainsi qu'issues de recherches de terrain sur les différents écosystèmes de l'ensemble du territoire sénégalais. Le CSE dispose en outre de compétences remarquables en matière de techniques de SIG, ressources sur lesquelles le programme pourra s'appuyer.

L'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) est la structure centrale chargée de la coordination de l'ensemble du système statistique du Sénégal. Elle est placée sous la tutelle du Ministre de l'économie et des finances. Elle a été créée par la loi n°2004-21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques. Un schéma directeur de la statistique a été adopté pour les années 2008-2013 dans le but de renforcer la cohérence du système statistique nationale.

Les données nécessaires à l'établissement d'un bilan Carbone existent et sont réparties dans un certain nombre de directions ministérielles selon les secteurs. Signalons que dans le domaine des émissions de gaz à effet de serre, un cadre institutionnel durable pour le suivi des émissions est actuellement à l'étude. S'il est mis en place, il devrait faciliter l'établissement des bilans carbone et leur actualisation.

2.2.2. *Une approche sectorielle plus que programmatique des changements climatiques*

Bien que doté d'une structure intersectorielle, telle que le COMNACC, le Sénégal souffre d'une trop grande sectorialisation des enjeux liés aux changements climatiques, tant dans leur conception que dans leur mise en œuvre.

En ce qui concerne la politique climatique, **les plans nationaux qu'ils s'agissent du PANA ou de la SNMO fonctionnent beaucoup plus par projets que par stratégie.** Il s'ensuit que ces projets sont peu susceptibles de répondre à la transversalité d'une politique d'aménagement du territoire et

¹⁹ Représentants de la Présidence de la République, des différents ministères, de l'Assemblée nationale, du secteur privé, du Centre de Suivi Ecologique, des ONG (ENDA, CONGAD, etc), des Agences de l'Etat (ASER, APIX), associations d'élus locaux, syndicats, universités, etc.

de développement intégré au niveau régional. L'échelle du territoire correspond à une échelle pertinente permettant d'intégrer des problématiques transversales et d'articuler les recommandations des plans nationaux aux enjeux de développement locaux. .

Ainsi à l'instar de nombreuses études portant sur la gestion des ressources naturelles, le premier Rapport portant sur la Formulation d'un Programme National Intégré de Lutte contre l'Erosion Côtière (Avril 2008) constate qu' « *il est paradoxal que malgré sa vulnérabilité et les intérêts énormes identifiés, et en dépit de la croissance démographique et des investissements, la zone côtière ne fait pas l'objet d'une politique globale et intégrée d'aménagement et de gestion : les zones côtières sont organisées par des lois et décrets divers qui définissent leurs limites et fixent, au moins théoriquement, les modalités d'utilisation des ressources côtières* »²⁰.

Cette faiblesse entraîne aussi un défaut au niveau de la réalisation, du fait d'une mise en œuvre des politiques nationales par des services déconcentrés qui obéissent chacun à un plan élaboré par leur ministère de tutelle (agriculture, environnement, énergie, eaux et forêts, etc), entravant toute possibilité de gestion intégrée des ressources.

2.2.3. Une centralisation encore trop prégnante

Au nombre des raisons expliquant cette situation, il faut citer entre autres l'insuffisance des textes sur la décentralisation et les résistances des services de l'État au transfert des compétences. En effet, les ministères techniques continuent d'exercer une bonne partie des attributions relevant des collectivités territoriales dans les domaines objets de politiques sectorielles publiques (environnement, aménagement du territoire, etc.).

Le COMNACC est à cet égard une institution fortement centralisée. Les liens avec les institutions décentralisées voire même déconcentrées sont inexistantes. Ainsi, bien que certains d'entre eux aient été consultés lors de l'élaboration du PANA, les Conseils Régionaux et les ARD n'ont pas eu connaissance des résultats et de la publication de ce document, et n'étaient pas tenus au fait de l'existence d'une SMNO au niveau national.

La centralisation des activités du COMNACC s'explique par ailleurs par le caractère récent du paradigme « changement climatique » et de la mise en place d'une politique dans ce domaine au Sénégal. De ce fait, les structures, cadres réglementaires et investissements sont tout d'abord mis en place au niveau central avant toute considération d'une éventuelle décentralisation en la matière.

Le fort potentiel en énergie renouvelable non exploité du Sénégal a été souligné en amont. Ceci est à attribuer notamment au **fort monopole de la production énergétique par la SENELEC et l'ASER**. Toute production d'énergie est soumise à autorisation de ces organisations publiques qui malgré une volonté importante de réforme du secteur depuis 1998, éprouvent quelques réticences à octroyer des droits à des acteurs concurrents dans ce domaine.

Ainsi, un important **projet de parc éolien** mis en place par la région de St Louis en partenariat avec la Société Eiffage et la Région Midi-Pyrénées semblerait avoir été bloqué du fait d'une absence d'autorisation de la SENELEC.

Les contraintes à la mise en œuvre de la politique nationale engendrées par le monopole des activités peut aussi être illustré par la difficulté de l'**ASER** à attribuer des mini-concessions d'électrification rurale dans le cadre du programme pluriannuel national PASER (Programme d'Actions Sénégalais d'Electrification Rurale) qui vise à porter le taux d'électrification rurale à 30% en 2015. Alors que l'Agence a été **habilitée à attribuer des mini-concessions**

d'électrification rurale²¹ à des investisseurs privés et qu'elle est appuyée à hauteur de 30 millions de dollars USD par la Banque Mondiale qui y voit là une approche prometteuse, il s'avère qu'à ce jour aucun projet n'a vu le jour dans le cadre de ce programme. Seules deux mini-concessions ont depuis été attribuées, les autorisations n'ont quant à eux pas encore été délivrées. Cette incertitude et le caractère parfois arbitraire des décisions constituent autant de facteurs n'incitant pas le secteur privé à investir dans des modèles alternatifs de production de l'énergie.

2.2.4. Du fait de ces contraintes, une difficulté de mise en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation

Nous pouvons donc résumer les barrières à la prise en compte du changement climatique, tant au niveau de ses causes que de ses conséquences, dans les plans de développement par une articulation défectueuse entre échelons administratifs et domaines de compétences, une faiblesse des services régionaux s'occupant du changement climatique, une difficulté d'accès aux mécanismes de financement des projets.

Faute d'une implication des acteurs réellement concernés par les projets, c'est-à-dire des acteurs locaux, les projets prévus par la Communication Nationale ou la SNMO n'ont pas été réalisés, ou alors n'ont pas atteint leurs objectifs, comme le montre le prometteur projet ENERBAT qui a échoué à monter une filière de la qualité énergétique dans le bâtiment. Le PANA court le risque de suivre la même voie si les régions n'ont pas conscience de son existence et d'engagement fort à l'appliquer. A ces difficultés structurelles, il est permis d'ajouter la difficulté d'accéder à des financements pour ces projets, dont les modes d'obtention sont souvent complexes.

2.3. Au niveau régional

2.3.1. L'exercice délicat par les collectivités locales de leurs prérogatives, principal obstacle à une décentralisation opérationnelle

- ***Des responsabilités difficiles à délimiter***

Dans l'exécution de certaines compétences transférées aux collectivités locales, l'intervention de l'État et de ses services déconcentrés occupe une place encore prépondérante. Les **responsabilités propres à chaque niveau de collectivité sont souvent difficiles à délimiter** tandis que le principe de subsidiarité demeure faiblement appliqué.

En effet dans bien des cas les textes de lois sont imprécis quant à la répartition des tâches entre l'État et les collectivités locales. L'État se charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques nationales sectorielles, des réglementations et normes nationales, de la construction, de la réparation et de l'entretien des infrastructures et équipements d'intérêt national et régional, du versement du salaire du personnel technique (encadrement), etc. Les compétences des collectivités locales se situent quant à elles au niveau de la mise en œuvre des activités de promotion et de développement des secteurs de compétence conformément aux normes prescrites par l'État, de la réalisation, de l'entretien et de la gestion (réparations, gestion du personnel, etc.) des infrastructures et des équipements.

21 Projet gouvernemental intitulé ERIL, électrification rurale par initiative locale.

Ainsi dans la réalité, l'exercice des compétences transférées dépend assez souvent de conditions (textes d'application sur les modalités de mise en œuvre de lois, capacités techniques et financières des collectivités locales, etc.) faisant défaut, si bien que les compétences sont en définitive mal assurées par les collectivités locales. En théorie ces dernières assument des responsabilités très larges mais en réalité la plupart des compétences locales attribuées par les lois y sont peu ou pas exercées.

- Des capacités techniques limitées, notamment en matière de compétences dans les domaines affectés par les changements climatiques

La mise en place d'une politique climatique au niveau régional souffre aussi d'un manque de moyens. Les services du Ministère de l'environnement ont été peu à peu déconcentrés suite à la loi de décentralisation. Toutefois ce mouvement a été très long et ne s'est achevé qu'en 2005. **Les services régionaux de l'environnement sont donc assez jeunes.** De plus ils sont assez faibles car ils ne regroupent que quelques personnes par régions.

- Un transfert de ressources largement insuffisant

Le problème des transferts de ressources aux collectivités locales demeure le principal obstacle à une décentralisation opérationnelle. Même si le Gouvernement n'a pas appliqué à la lettre les critères de transferts fiscaux, ceux-ci sont néanmoins, en volume, en constante augmentation. Cela est particulièrement vrai pour le Fonds de Dotation de la Décentralisation qui permet aux collectivités d'assurer les compétences qui leur ont été transférées. L'augmentation de 33% du FDD entre 1996 et 2005 révèle un engagement fort de l'Etat à poursuivre sa politique en matière de décentralisation. Cependant, la non application du principe de transfert concomitant de ressources financières aux collectivités locales n'a pas permis une prise en charge effective des compétences transférées.

Un **fonds de dotation** est créé à cet effet. Cette réforme ne s'est pas adressée uniquement aux régions auxquelles elle a confié des compétences jusqu'ici exercées par l'État, mais elle a réparti judicieusement celles-ci entre régions, communes et communautés rurales dans la perspective d'une meilleure harmonie du développement local. Les régions et les communes ont la **possibilité de signer des contrats plans** avec l'État dans le domaine des investissements de développement économique et social. A l'instar des communes, les actes suivants ne sont exécutoires qu'après approbation du représentant de l'État

Les collectivités locales ont des opportunités offertes par la loi, mais elles ne sont jamais exploitées de manière optimale. Il s'agit par exemple de la possibilité pour les régions et les communes de signer des **contrats plans** avec l'État dans le domaine des investissements de développement économique et social. A ce jour, **aucune application concrète n'a été constatée, alors que cette modalité** pourrait résoudre un certain nombre de problèmes notamment dans l'exécution des plans de développement.

2.3.2. Les problèmes spécifiques de la région en tant que collectivité

La Région est la **dernière-née des collectivités locales**. A ce titre, elle est **confrontée à des problèmes singuliers** la contraignant encore plus à se battre pour trouver sa place au cœur du dispositif institutionnel.

Outre les contraintes que subissent l'ensemble des collectivités locales, la région est confrontée à des problèmes singuliers qui entravent sérieusement l'exercice de ses missions :

- **L'absence de services techniques propres, renforcée par un PNDL concentrant ses efforts sur les communautés de base :**

Afin de mener ses actions, la région doit passer annuellement une convention avec le gouverneur de région pour l'utilisation des services techniques régionaux qui continuent de dépendre hiérarchiquement de ce dernier.

- **L'absence de ressources financières propres :**

Contrairement aux autres niveaux de collectivités, la région ne bénéficie pas encore de fiscalité propre et ne peut pour l'instant fonctionner que sur la base de ressources qui lui sont affectées par l'État dans le cadre du FDD et du fonds d'équipement des collectivités locales (FECL). Les charges de fonctionnement des régions sont financées au moins à 75% par le FDD.

2.3.3. Une multiplication de plans conjuguée à une faiblesse des capacités à programmer au niveau régional et à un faible taux d'exécution

Le Sénégal dispose d'une tradition solide de planification et de participation. Depuis 1996, l'expérience acquise par les collectivités locales dans l'exécution des projets et programmes leur a permis de capitaliser et de s'approprier des outils pertinents pour la planification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement local. Les processus participatifs d'élaboration et d'exécution participative des plans locaux de développement (PLD) et plans d'investissements communaux (PIC) ont permis de tester la maîtrise d'ouvrage locale et de renforcer la gouvernance locale.

Si le territoire sénégalais est assujéti à de nombreux plans (PANA, PIC, PRDI, etc.), à des échelles diverses (locales, régionales, nationales) et sur des domaines variés (environnement, développement, gestion de l'eau,...), l'articulation entre les différents niveaux de planification et la mise en cohérence des différents domaines ne sont que peu souvent réalisées. Il s'ensuit une dilution des moyens, une perte d'efficacité et une dispersion entre des objectifs peut-être contradictoires.

Par ailleurs, comme cela a été antérieurement mentionné, **le PNDL, dans un souci de gradation des efforts et d'assurer un financement des projets identifiés, a identifié les communes et communautés rurales comme niveau de portage premier de son intervention.** Ces dernières voient donc leur capacité à programmer et planifier renforcée au travers d'un appui conjugué de nombreux bailleurs et ONG. **Le corollaire de ces efforts réside dans un désinvestissement de l'appui prodigué à l'échelon de la Région, qui souffre par ailleurs du fait de ne pouvoir lever de fonds propres et d'être la collectivité locale la plus récemment créée.** De nombreuses Régions ayant développé leur PRDI lors de leur création, n'ont pu être en mesure de l'établir ces dernières années, ni même de l'actualiser, faute de moyens. Tel est le cas de la Région Fatick dont la dernière actualisation du PRDI remonte à 2001.

Or les changements climatiques doivent pouvoir être abordés sur un échelon territorial car les projets d'impact, susceptibles notamment d'accéder aux mécanismes de financement innovants, au nombre desquels la finance carbone, ne peuvent être développés qu'au niveau plus large d'une zone géo-écologique dotée de caractéristiques similaires.

En effet, sans son intervention, par exemple au travers de l'appui à la constitution d'un réseau de distribution locale assurant la collecte, l'installation et le remplacement des lampes fluorescentes compactes, et d'une sensibilisation des populations locales à leur utilisation, le PASER aura le plus grand mal à être mis en œuvre de façon efficiente²².

Les moyens octroyés aux autorités régionales ne leur permettent pas actuellement d'assurer une

²² Dennis Tirpak, *National Policies and their Linkages to Negotiations over a Future International Climate Change Agreement*, Energy and Environment Group, UNDP, July 2008, page 46.

certaine cohérence dans la vision du développement du territoire, cohérence pourtant essentielle à l'atteinte d'un niveau de portage plus large des activités menées au niveau local lorsqu'elles peuvent être dotées d'un impact développemental.

2.3.4. Une faiblesse de la vision prospective de long terme dans le processus de planification du développement, prospective pourtant requise par l'enjeu même des changements climatiques.

En effet, les défis posés par les changements climatiques appellent à une connaissance et à une analyse fines de la situation présente et future du territoire en fonction de différents scénarios de variations du climat.

Si les acteurs locaux disposent d'une connaissance aigüe des problèmes environnementaux qui affectent leur territoire, et de ce fait, leurs activités productives, économiques et sociales, ils opèrent pour la plupart une identification des enjeux environnementaux et de ceux liés aux changements climatiques. Or l'une des dimensions spécifiques à ces derniers n'est pas prise en compte : l'anticipation des diverses options de politiques publiques et d'investissement possibles en fonction des différents scénarios de variation du climat.

Depuis peu, un effort notable commence à être mené au niveau des communautés rurales avec l'appui de programmes et d'ONG. Ainsi, dans le bassin arachidier, la PERACOD appuie les communautés rurales à prendre en compte la dimension énergétique dans leur PLD. L'ONG ENDA tiers monde a commencé quant à elle un travail de consultation et de réflexion avec certaines ARD sur l'établissement de méthodologies permettant une intégration des changements climatiques dans les PLD.

Mais, à nouveau, l'échelon régional fait figure de maillon manquant. La région ne bénéficie pas de méthodologies et outils d'aide à la décision lui permettant d'évaluer les impacts liés aux variations climatiques, ainsi que les coûts et avantages de chaque option politique affiliée.

2.3.5. Manque de coordination et d'harmonisation des efforts, isolés, dispersés et très localisés, contraignant la production d'un véritable effet de levier

La difficulté de coordination et d'harmonisation des actions de développement régional, entre, d'une part, la région et les collectivités et, d'autre part, entre la région et l'État.

Cette situation s'explique par :

- l'absence d'une vision partagée du développement local entre les collectivités locales constituant la région ;
- le manque d'opérationnalité des agences régionales de développement, ce qui ne facilite pas la concertation et les entreprises communes ;
- la prééminence des politiques macroéconomiques et sectorielles qui n'accordent pas toujours la place qui convient à la région, dans son rôle d'administration et de coordination du développement régional. L'utilisation des contrats plans est peu connue et à ce jour aucun contrat n'a encore été signé ;
- les moyens de fonctionnement des instances régionales sont insuffisants pour la mise en place d'un dispositif de concertation et de communication avec la société civile et les opérateurs économiques.

Nombreux sont les structures techniques, projets et programmes, ONGs et autres institutions, qui ont développé des activités diverses avec comme objectif l'appropriation de celles-ci par la population. Or pour une adoption durable de toute innovation, et assurer un véritable effet de levier, il convient de s'appuyer sur des relais bien outillés et capables de démultiplier les connaissances et

techniques apprises.

Il reste à assurer une complémentarité plus accrue entre ces différentes structures qui souvent travaillent de manière isolée. Le rapport de la DEEC sur les Besoins en Transferts de technologies dans la Foresterie souligne que « *l'effort d'harmonisation est d'autant plus urgent que parmi les facteurs de démotivation, on note le manque de technicité et la non-perception de l'intérêt de l'innovation. Or le discours développé lors de séances de formation gagnerait beaucoup en cohérence et en pertinence s'il y avait une concertation préalable entre structures d'intervention* »

²³.

Des **initiatives louables d'harmonisation des efforts** sont en train d'être développées, notamment **sous l'égide de l'ARD dans la cadre du PNDL**. Ainsi sur la Région de Fatick, l'ARD et la PERACOD ont travaillé ensemble pour harmoniser leurs méthodologies d'appui à la planification, et notamment d'appui à l'intégration de l'énergie dans les PIC et les PLD, **au niveau des communautés de base**.

Les conseils régionaux ne détiennent souvent pas les moyens de relever cette mission d'harmonisation dont ils sont investis. L'ARD, qui détient une mission d'appui à l'harmonisation et dont les ressources ont été renforcées, appuie donc les collectivités en ce sens,

Mais comme souligné précédemment, ces efforts demeurent effectués à l'échelle des communes et communautés de base, reléguant les actions entreprises au niveau régional à une étape ultérieure. Ainsi, alors que la loi requiert **l'organisation biannuelle de conférences d'harmonisation au niveau régional**, conférence devant être convoquée par le Gouverneur et devant constituer un moment de planification important, le législateur est resté vague et les décrets d'application n'ont pas suivi. Ainsi dans la région de Fatick, une telle conférence n'a jamais été organisée et ce depuis sa création en 1996.

Or une vision stratégique cohérente au niveau d'un territoire ne peut être édictée et établie que par la mise en convergences des intérêts et des activités des acteurs intervenant sur celui-ci, dans les secteurs affectant et affectés par les changements climatiques.

Cela suppose l'existence d'un cadre de gouvernance permettant à la fois d'assurer la mise en place d'un processus participatif en amont de l'établissement du plan, que celle d'un cadre de partenariats en aval afin d'éviter les duplications, la fragmentation des interventions ainsi que d'assurer leur caractère complémentaire et intégré. En effet, sans un travail mené conjointement avec les différents acteurs susceptibles d'entrer en concurrence sur la gestion de la ressource maritime et sur l'utilisation des sols (pêche, tourisme, etc), le Programme National du Lutte contre l'Erosion aura par exemple les plus grandes difficultés à être approprié par les acteurs locaux.

2.3.6. Des projets ne parvenant pas à dépasser le stade du pilote

La mission de formulation a permis de prendre connaissance de nombreuses initiatives et projets développés à l'échelle locale par les populations elles-mêmes organisées au travers de régie, d'association, de groupement communautaire, etc., et/ou par des opérateurs. Nombre de ces projets, qu'il s'agisse de fermes agrobiologiques, de replantation de palétuviers dans les mangroves, de développement de techniques moins émettrices de GES (foyers améliorés, etc.), démontrent un succès certain à l'échelle locale.

23A. DIARRA, M. DIOUF, *Identification des Besoins en Transfert de Technologie dans le Secteur de la Foresterie et de l'Agroforesterie*, Ministère de l'Environnement, DEEC, Sénégal, 1997. Disponible à partir du lien suivant : <http://www.denv.gouv.sn/spip.php?article33>

Il est cependant regrettable que leur diffusion à une échelle plus large ne soit mise en œuvre alors que l'effet de levier serait être non négligeable tant en termes de développement que d'impact environnemental.

En effet, une addition de projets menés par des acteurs locaux ou extérieurs au travers de leurs activités de solidarité, quel que soit leur qualité, ne constitue pas une stratégie de développement. Tout d'abord, la fragmentation de ces initiatives a un coût du fait d'une duplication des efforts et d'un manque de capitalisation des bonnes pratiques existantes. Par ailleurs si ces projets ne sont intégrés dans une vision plus large d'aménagement durable du territoire, ils ne pourront avoir l'impact nécessaire sur la trajectoire de développement, et ne seront en mesure d'attirer les investissements directs nécessaires, investissements qui pourront assurer le caractère durable de leur mise en œuvre sur le moyen-long terme.

Si le potentiel d'effet de levier d'une diffusion à l'échelle territoriale de ces initiatives locales est réel, il est nécessaire de donner les moyens aux institutions décentralisées au niveau régional d'avoir connaissance de ces activités menées dans leur région, activités qu'elles ignorent pour la plupart, d'identifier les contraintes et opportunités à leur réplique et d'être en mesure d'accéder aux ressources suffisantes permettant leur généralisation. Seule cette conjonction d'éléments, conditionnée par un renforcement des institutions décentralisées au niveau régional, permettra de dépasser le stade du projet pilote et la mise en œuvre d'une politique de développement locale basée sur une stratégie consolidant les interventions des différents acteurs intervenant au niveau local.

STRATEGIE

Les changements climatiques génèrent autant de risques que d'opportunités en matière de développement. Afin d'en maximiser l'impact positif et d'en réduire les contraintes, **les politiques menées dans le domaine des changements climatiques ne peuvent être conduites de façon isolée. Il est au contraire nécessaire qu'elles soient intégrées et pleinement parties prenantes d'une politique de développement.**

En effet, les politiques visant à prévenir la vulnérabilité aux changements climatiques (adaptation) et à réduire les émissions de GES (atténuation) sont étroitement liées aux choix conduits en matière de développement humain et économique. Elles ont un impact direct sur une variété de secteurs tels que l'agriculture, l'accès aux services essentiels que sont l'eau et l'énergie, les infrastructures, etc., et donc en ce sens sur l'amélioration de vie des populations les plus pauvres et marginalisées. Il s'avère ainsi **primordial d'adopter une approche programmatique afin d'intégrer les changements climatiques dans le processus de planification pour être en mesure d'examiner les synergies mais aussi les arbitrages éventuels qui doivent être conduits entre des objectifs divers et potentiellement contradictoires.**

La nouvelle dynamique lancée par de nombreux Etats en matière de lutte contre le changement climatique, au nombre desquels figure le Sénégal, doit pouvoir s'appuyer, être étayée et mise en œuvre au travers d'une multiplicité de dynamiques territoriales. **Seul un ancrage territorial des politiques nationales permettra d'obtenir une efficacité maximale** et une atteinte des objectifs fixés aux niveaux international et national.

Or il s'avère que, comme cela a été précédemment souligné, que le Sénégal, pays doté d'une expertise relativement importante dans le domaine des changements climatiques au niveau central, définit une stratégie sectorielle dans ce domaine qui pâtit fortement d'un manque de traduction, d'ancrage au niveau territorial. Cette **absence d'articulation de la politique nationale avec les niveaux infra-étatiques constitue une barrière majeure à une mise en œuvre effective d'une politique climat au Sénégal**. Elle est par exemple en partie responsable du faible taux d'exécution des plans établis au niveau national (PANA, Communication Nationale, Plan de lutte contre l'érosion côtière, etc.).

Sans une implication à part entière de cette **courroie de transmission que constitue l'échelon régional entre le national et le local**, la cohérence et l'effet de levier tant des politiques arrêtées par le gouvernement que des initiatives développées au niveau local demeureront atrophés.

Mais nous avons souligné les nombreuses barrières contraignant à une pleine implication des régions : manque de ressources, absence d'expertise, etc. De nombreux acteurs tendent à les lever, au travers d'un apport en expertise (Ferme agrobiologique de Samba Dia dans la région de Fatick, Etudes dans le cadre de la création de la réserve communautaire du Boundou dans la région de Tambacounda, etc), d'un renforcement des capacités de planification (le PNDL au travers des ARD, des ONG telles ENDA et la PERACOD ont commencé à appuyer les collectivités locales à intégrer les contraintes climatiques et énergétiques dans leur processus de planification), de la diffusion d'innovations (Maison Durable du Conseil Régional de Matam, le charbon-vert produit par PRONATURA et BIOTERRE, le modèle de foyer amélioré développé par l'ADEME et Poitou-Charentes), du renforcement de filières (adaptation de la filière caprine dans la Région de Fatick), de la sensibilisation des communautés (appui à la replantation de mangroves par l'OCEANIUM, etc.).

Si ces efforts produisent des résultats non négligeables, ils sont cependant menés sur des échelles réduites, de façon relativement dispersés et sans être appropriés par la région au travers d'une stratégie intégrée, ce qui contraint la création d'un véritable impact en termes de développement, ainsi qu'une mobilisation des flux d'investissements nécessaires.

Le PNUD en appuyant ,en partage des coûts avec la Belgique ,la Région Poitou-Charentes , la mise en œuvre du **programme « Vers des territoires moins émetteurs de GES et plus résistants aux Changements Climatiques » au Sénégal** entend contribuer à la réduction de cette barrière majeure à l'intégration des contraintes climatiques et carbone dans un but de promotion du développement en appuyant l'établissement d'une politique intégrée des changements climatiques au niveau territorial, niveau à la fois suffisamment large et local pour avoir un réel effet de levier sur la mise en œuvre de la politique nationale.

Afin de lever cette barrière, ce projet propose la **stratégie** suivante pour chacun des territoires de mise en œuvre:

- **Promouvoir au niveau territorial l'élaboration d'une véritable stratégie intégrée des changements climatiques, déclinée en plan d'actions**, prenant en compte tant les problématiques d'adaptation que celles d'atténuation, et ce dans un souci de développement économique et humain : ceci sera mis en œuvre au travers de l'appui à **l'élaboration un Plan Climat Territorial Intégré (PCTI)** ;
- **Etablir un cadre de gouvernance et de partenariats permettant d'articuler et de coordonner les différents échelons de décision (international, national, régional, interrégional et local)** et leurs acteurs intervenant dans des domaines impactés par les changements climatiques, afin de développer les synergies, de mobiliser les multiples expertises

de façon complémentaire et d'assurer une plus grande fluidité tant dans la verticalité des décisions arrêtées (lien entre le gouvernement central et les communautés rurales) que dans son horizontalité (articulation des différents acteurs du territoire, secteurs d'intervention, et régions elles-mêmes). Pour ce faire, les accords de coordination avec les initiatives et programmes existants en matière d'appui au développement local et de gestion intégrée des changements climatiques seront notamment recherchés : programme ART, PADEL-PNDL, *Africa Adaptation Programme* (ACCC) programme financé par le Japon, etc.

- Promouvoir les **partenariats entre régions de pays industrialisés, émergents et en développement** afin de renforcer le transfert de connaissances, de bonnes pratiques, d'expertise, de technologies, et la formation de paire à paire, etc. ;
- Définir un **Plan de financement** qui permettra d'exécuter et ce, de façon effective, le PCTI susmentionné : Pour ce faire, les régions doivent pouvoir être en mesure de :
 - dégager des financements à court terme en identifiant et en mobilisant les différents acteurs et bailleurs potentiels. Ceci sera notamment facilité grâce à l'appui prodigué par le cadre de partenariats susmentionnés
 - identifier les différentes sources de financement pouvant apporter des cofinancements à moyen-long terme, qu'elles proviennent du secteur privé (au travers de partenariats public-privé par exemple), des fonds internationaux (FEM, Fonds pour l'adaptation, etc.), des mécanismes de développement propre, mais aussi et surtout du gouvernement national (enjeux tels que celui de la décentralisation fiscale, de la mise en place de contrats-plan, etc.). Eut égard à cet aspect le cadre de gouvernance établi jouera un aspect non négligeable.
- **Mettre en œuvre des projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques en s'assurant qu'ils renforcent les capacités, la maîtrise d'ouvrage et donc le développement économique au niveau local :**
 - **Projets sans regret à échelle réduite**, objets d'une mise en œuvre rapide lors de la phase préliminaire du programme (un ou deux par territoire ;
 - **Projets d'impact sans regret**, ayant pour objectif de développer un projet pilote ayant démontré un certain succès à l'échelle locale et de le diffuser **à l'échelle du territoire** afin de démontrer l'effet de levier en termes de promotion du développement économique et humain, et un accès renforcé aux financements ;
 - **Appui dans le cadre du PCTI à l'établissement d'un portefeuille de projets** répondant aux critères d'éligibilité aux mécanismes de financements innovants dans le domaine des changements climatiques (LDCF, SCCF, UN REDD, FEM, MDG CF, finance carbone volontaire, etc.).

Enfin, il est à noter que, **dans le cadre d'une approche territoriale des changements climatiques**, les territoires sont envisagés comme des entités sous-nationales cohérentes en matière d'intervention et de définition de politique intégrée. Il est donc **pertinent de mettre en œuvre le Programme sur des zones géo-écologiques**, unités naturelles dotées de caractéristiques, risques et opportunités similaires en termes d'impact des changements climatiques et de développement. Ces zones peuvent couvrir plusieurs régions, collectivités locales. Le choix du gouvernement et des partenaires s'est donc porté sur deux zones en particulier pour une mise en œuvre du programme dans un premier temps :

- La ZSP, comprenant cinq régions, dans laquelle le bassin du Fleuve Sénégal est caractérisé par un processus de dégradation très avancé des écosystèmes, affectant fortement les capacités de production des ressources naturelles dont dépend précisément l'économie agrosylvopastorale du territoire. Par ailleurs, l'initiative innovante au Sénégal et fort intéressante de constitution d'une Entente Interrégionale entre ces régions fut un facteur d'incitation afin de participer et appuyer cette approche en termes de territoires.

- La zone du Sine Saloum, dont les trois régions sont dotées de façon identique de caractéristiques communes, et particulièrement intéressante dans la mesure où il s'agit de régions pourvues d'un taux de pauvreté très élevé, qui ont pourtant commencé à faire le pari d'un développement respectueux du développement durable et peu consommateur en énergie. Sur cette zone, le programme sera initié sur la Région de Fatick, et un processus de coordination, voire d'entente, entre régions sera recherché.

La démarche adoptée se devra d'être pragmatique, viable, et donc progressive. Ainsi donc, si la finalité du programme consiste à une intervention intégrée sur l'ensemble des zones naturelles, il s'agira dans un premier temps de mise en œuvre de prendre en compte les critères suivants :

- Un minimum d'un million de dollars USD par région est requis ;
- La volonté de la région à coopérer doit être signifiée et l'engagement à être partie prenante du programme doit être vérifiée ;
- Les capacités minimum à une coopération effective inter-régions doivent exister en termes tant financiers que de ressources humaines, afin de pouvoir dépasser les barrières physiques et administratives.

Ainsi donc le programme débutera par une mise en œuvre dans les régions suivantes ciblées :

- **Fatick pour la zone du Sine Saloum**
- **St. Louis, Matam, Louga, Tambacounda, pour le Ferlo.**

Enfin, concomitant à cette démarche de gestion intégrée des changements climatiques sur une unité naturelle, un appui à la constitution et/ou au renforcement d'ententes interrégionales sera mené.

❖ Les résultats escomptés

Le programme « Vers des Territoires moins Emetteurs de GES et plus Résistants aux Changements Climatiques » au Sénégal se propose de relever ces enjeux en mettant en place le **cadre d'activités** suivant, **décomposé en quatre produits, chacun de ces derniers devant aboutir à divers résultats:**

Produit 1: Un cadre de gouvernance assurant la coordination mis en place entre échelons de décisions, secteurs et acteurs. **Objectif du produit 1 : Garantir le caractère participatif, transversal, cohérent et coordonné de la programmation régionale en matière de changements climatiques et ce, entre les différents échelons de décision.**

du PCTI et donc le caractère soutenable de sa mise en œuvre, il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des intérêts des différents acteurs, de pouvoir bénéficier de leur expertise et savoir spécifiques, ainsi que de parvenir à une définition consensuelle des objectifs et lignes d'action du PCTI.

Il est proposé que ce **cadre de gouvernance** puisse prendre la forme d'un **Comité Régional des Changements Climatiques (COMRECC), déclinaison territoriale du COMNACC** créé au niveau national.

Ce Comité serait institué au niveau de la région (Région de Fatick) ou au niveau interrégional lorsque les régions ont déjà mis en place un processus de gestion concertée de leurs ressources (cas de la ZSP). Placé sous l'autorité du Président du Conseil Régional (ou du Président du Conseil Régional désigné par ses pairs dans le cas de l'entente interrégionale de la ZSP) et hébergé au sein du Conseil régional, **le COMRECC sera doté d'un groupe de travail régional (GTR) scientifique et technique.** Le GTR devra aligner sa composition et ses modalités de travail sur la structure existante du COMNACC. Le GTR mènera le processus de planification au niveau local au

travers d'un processus participatif. Son secrétariat sera assuré par la DREEC, en étroite liaison avec le Conseil Régional.

Le PCTI sera avalisé par le Conseil Régional.

Il s'agira donc de s'assurer du caractère participatif du processus de planification et de l'existence d'une représentation large des acteurs du territoire dans le GTR du COMRECC. Tous les représentants des différentes institutions et secteurs intervenant dans le domaine des changements climatiques et affectés par ces derniers, suite à un travail d'identification précis et inclusif, seront invités à prendre part aux travaux du processus de planification : Conseil Régional, ARD, services déconcentrés, organisations communautaires de base (OCB), secteur académique et de la recherche, société civile (ONG, Groupements de femmes, etc.), corporations (coopératives, chambre de commerce, etc.), secteur privé, etc.

Par ailleurs, les populations locales seront les bénéficiaires directs du PCTI, voire participeront à sa mise en œuvre. Il est donc essentiel qu'elles soient sensibilisées et informées de l'élaboration de ce dernier. Afin de faciliter la diffusion de l'information par les représentants directement impliqués au sein du GTR auprès de leur base, il est important que soit engagé un réel effort de communication, au travers de l'établissement d'une stratégie et de la mise en œuvre d'actions concrètes dans ce domaine (ateliers de sensibilisation, supports de communication, etc.).

Activités :

- Entreprendre une analyse détaillée des différents acteurs intervenant sur le territoire
- Mise en place du COMRECC local : rédaction des TdRs afin d'établir les rôles de chacun de telle sorte que le COMRECC s'aligne sur la structure nationale existante, le COMNACC, et devienne une institution de référence sur le territoire dans le domaine des changements climatiques ; signature des conventions entre le Conseil Régional et les institutions du territoire afin de garantir une transparence dans l'institutionnalisation du comité et le mode de prise de décisions
- Organisation, au minimum sur une base semestrielle, des réunions du Comité de Pilotage afin de discuter des avancées et des prochaines étapes
- Organisation, sur une base mensuelle, des réunions du GTR, et d'ateliers de planification, visant à définir les objectifs du PCTI, puis à appuyer son élaboration, ainsi qu'à établir le plan de travail annuel
- Développement d'une stratégie de communication visant à faciliter le travail de relais de l'information par les représentants des communautés auprès des populations locales.

o Résultat 1.2 : Le caractère multisectoriel et transversal de la programmation est assuré

Les changements climatiques impactent l'ensemble des secteurs d'activité, ainsi que des acteurs présents sur le territoire. Les décisions arrêtées en termes de politique publique et d'investissement, en fonction des différentes options, auront-elles aussi des effets différenciés en termes de coûts et d'opportunités sur ces secteurs et ces acteurs locaux.

De ce fait, des compromis devront être trouvés sur des enjeux et problèmes spécifiques affectant précisément un ensemble d'acteurs dotés d'intérêts divergents (les pêcheurs, le secteur touristique en ce qui concerne la gestion des ressources côtières ; les éleveurs, les fermiers, les femmes, les services déconcentrés des eaux et forêts, le secteur touristique en ce qui concerne les plans d'aménagement et d'utilisation de la forêt, etc.).

Tout au long du processus de planification, notamment lors des étapes les plus critiques (établissement du profil climat du territoire nécessitant la restitution « par le bas » des informations et donnée pertinentes ; identification des différentes stratégies/options possibles du développement du territoire en fonction des scénarios établis ; choix des options ; identification des projets de

politique publique et d'investissement, etc.), des **sous-groupes de travail thématique et géographique, intitulé comités ad hoc**, seront constitués.

Ces comités ad-hoc seront constitués des acteurs pertinents directement affectés par un enjeu spécifique ou sur un territoire circonscrit. Ces comités se chargeront de fournir les informations et les analyses nécessaires à l'appui à la décision dans le domaine particulier dont ils seront en charge, de les documenter et d'atteindre des compromis faisant l'objet d'un consensus sur les priorités à atteindre.

Activités :

- Établissement des sous-groupes de travail thématique et géographique
- Conduite d'études portant sur des enjeux spécifiques lorsque les informations font défaut et/ou pour apporter des éléments d'information afin de faciliter les délibérations du comité ad-hoc, et de désamorcer un conflit le cas échéant.

o **Résultat 1.3 : L'articulation des différents échelons de décisions** (international, national, régional, local) est améliorée du fait de l'établissement d'un système de concertation, de suivi et d'évaluation fluide et efficient

L'articulation des projets régionaux-locaux avec les politiques nationales et les processus internationaux est nécessaire afin que les décisions arrêtées par chacun de ces échelons de décision puissent être mises en œuvre au travers d'une concertation et d'une cohérence renforcées, et que l'effet de levier soit décuplé du fait d'une recherche de complémentarité entre les actions entreprises par les différents échelles d'intervention.

Les régions et les Ministères doivent pouvoir être en mesure de se concerter afin d'établir une politique cohérente, avalisée par chaque échelon de décision, et de définir les ressources humaines et financières qui seront engagées pour mettre en place les projets locaux.

Le fait de mettre en place un cadre de gouvernance et de partenariats au niveau régional qui soit une déclinaison décentralisée du COMNACC témoigne de l'importance accordée par le projet à l'existence d'un lien vertical étroit entre le processus de programmation territorial et la politique nationale dans le domaine des changements climatiques, mais aussi à la consolidation des mécanismes susceptibles de fluidifier la concertation entre l'échelon central et l'échelon décentralisé.

Afin que la concertation et la coordination des acteurs soient assurées ainsi que le suivi et de l'évaluation du projet, un lien étroit sera établi avec deux comités existants au niveau national : **le COMNACC et le Comité National de Pilotage (CNP) du projet.**

Outre le pilotage du programme sur une base annuelle, un suivi de la programmation régionale dans le domaine des changements climatiques doit être opéré au niveau national sur une base régulière afin d'assurer au mieux le partage d'informations, d'expertises ainsi que le développement de synergies entre les politiques nationales et internationales, avec les besoins identifiés au niveau territorial. **Le COMNACC sera en charge du suivi des travaux des COMRECC mais aussi et surtout d'octroyer l'aval politique à ces derniers afin que les PCTI soient alignés sur la politique nationale dans le domaine des changements climatiques et intègrent les recommandations en matière de planification nationale (PANAs, NAMAs -à venir-, etc.).** Le Programme fournira donc un appui à ces comités respectifs afin d'établir un cadre de travail solide permettant des échanges réguliers et une mise à disposition d'expertise. Afin de faciliter ce processus, une coordination étroite sera assurée avec les services du Ministère de l'Environnement (DEEC et DREEC) et les Présidents des Conseils Régionaux seront conviés à présenter les travaux de leur région au sein du COMNACC.

Une fois avalisés par le COMNACC, les travaux menés par le COMRECC seront soumis au CNP.

Par ailleurs, outre l'appui à l'établissement de relations étroites entre parties prenantes nationales et régionales, l'articulation entre régions d'une même unité naturelle sera recherchée, et la coordination interrégionale renforcée. En effet, cette dernière fait sens lorsque différentes régions administratives partagent des caractéristiques agro-écologiques et des contraintes et opportunités similaires en termes d'impacts des changements climatiques sur leur processus de développement. Les deux zones d'intervention choisies comme zones-pilote, à savoir la ZSP (St Louis, Matam, Louga, Tambacounda, Kaolack) et la zone du Sine-Saloum (régions Fatick, Kaolack, et Kaffrine – avec la région Fatick comme région-pilote) sont dotées de telles caractéristiques. Afin d'éviter une duplication des moyens, et d'assurer une cohérence des politiques ainsi que leur effet de levier en termes de développement, il est donc opportun que les régions mettent en place des cadres de coordination visant à encourager des interventions concertées, efficaces et pragmatiques visant à relever des défis communs (i.e. surexploitation des terres et de la végétation, développement de l'accès à l'énergie en zone rurale, etc.),

Lorsque de telles dynamiques existent déjà, à l'instar de celle lancée par les régions de la ZSP, le Programme appuiera, en assurant les liens avec les COMRECC, le renforcement de l'Entente interrégionale existante et a fortiori ses structures : i.e. le Comité de Pilotage de l'Entente (CPE) et le Comité Technique de l'Entente (CTE)²⁴. Au sein de la zone du Sine Saloum, le Programme appuiera la mise en place d'une dynamique équivalente à celle de la ZSP.

Activités :

- Signature d'une convention entre le CNP, le COMNACC et les COMRECC identifiant le rôle et les responsabilités de chacun.
- Organisation, sur une base semestrielle de réunions de consultation et de coordination entre le COMNACC, le CNP et les COMRECC ;
- Création et formalisation d'un cadre de suivi entre le COMNACC et les COMRECC afin de développer des échanges sur base régulière entre ces comités ;
- Organisation par le CNP d'une réunion annuelle au niveau national afin que les avancées de la programmation (profil Climat la première année et projets d'impact lors de la première année ; PCTI la deuxième année) soient présentées aux partenaires centraux et internationaux du projet ;
- Promotion et renforcement des ententes interrégionales au sein de chaque zone agro-écologique ;
- Participation aux conférences/événements/ forums internationaux sur les changements climatiques afin de favoriser la diffusion des bonnes pratiques entreprises sur les territoires sénégalais, mais aussi l'échange d'expériences avec d'autres Régions de pays industrialisés, émergents et en développement ;
- Définition et mise en place d'un système d'évaluation et de suivi.

O Résultat 1.4 : La **coordination entre les différents acteurs intervenant sur le territoire** dans le domaine des changements climatiques est renforcée au travers d'une mise en cohérence de leurs interventions

L'un des objectifs centraux du cadre de gouvernance visera à pallier l'absence de cadre de concertation et de coordination, fonctionnel et durable des acteurs et partenaires intervenant au niveau régional, afin de permettre une mise en cohérence et une harmonisation renforcées des interventions de chacun.

²⁴ Le CPE et le CTE ont été définis par l'article 3 de la Convention d'Entente interrégionale pour une gestion concertée de la ZSP pour la formulation et la mise en œuvre d'un programme intégré de développement durable.

Le programme s'engage à appuyer les autorités régionales à avoir connaissance dans un premier temps de l'ensemble des acteurs de la solidarité menant des activités dans le domaine des changements climatiques sur son territoire. Dans un second temps, notamment au travers de la constitution du COMRECC, un **effort constant de recherche de synergies entre les activités existantes et le programme, et de mise en coordination des acteurs** sera mené afin d'éviter toute duplication et de réduire la fragmentation des interventions. Soucieuse de renforcer l'efficacité de l'aide en provenance de la coopération décentralisée, depuis son institution en 2003, la Direction de la Coopération Décentralisée du Ministère de l'Aménagement du Territoire appuiera le COMRECC en ce sens.

Dans cette logique, l'ensemble des acteurs rencontrés lors de la mission de formulation et en cours de rédaction de ce présent document de projet (entreprises privées, ONG, etc) seront systématiquement informés et associés aux travaux menés dans le cadre du programme.

Le Programme entend par ailleurs **encourager le développement de partenariats avec de nouveaux acteurs**, déjà actifs au Sénégal et/ou intéressés à mener des activités de coopération –et à terme des investissements productifs – sur les territoires d'intervention, et ce dans le cadre d'une démarche articulée, **en incitant les partenaires à aligner leurs interventions sur les objectifs, activités et projets identifiés dans le PCTI**. Cette démarche sera principalement réalisée au travers de :

- la mobilisation de nouveaux partenaires, publics notamment par le biais des Associations de Régions partenaires du programme et privés notamment grâce au World Energy Council (WEC)
- la promotion du COMRECC comme cadre de référence régional dans le domaine des changements climatiques et donc de la participation des partenaires à ce cadre de planification et programmation;
- L'identification des synergies existantes et potentielles entre les intérêts et cœur d'activité respectifs de chacun des partenaires avec les besoins de la région.

Enfin, le cadre de partenariat entend **promouvoir et faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre acteurs, au premier rang desquels entre régions du monde**, dans le domaine des changements climatiques. De nombreuses politiques sont actuellement mises en place et de projets développés par les Régions dans le domaine des changements climatiques (efficacité énergétique des bâtiments publics, politiques de subvention des énergies renouvelables, programme de sensibilisation des populations, appui à l'adaptation des pratiques agricoles, etc) : les régions sénégalaises doivent être en mesure de promouvoir leurs activités mais aussi être informées de pratiques existantes (cadres réglementaires, méthodologies, etc) susceptibles d'être répliquées sur leur territoire.

Activités :

- Recensement au niveau de la région de l'ensemble des partenaires menant des activités de solidarité
- Constitution et animation aux niveaux international, national et régional d'un réseau de partenaires menant ou désireux de mener des activités de solidarité dans la Région de Fatick et sur la ZSP (coopération décentralisée, bailleurs bilatéraux et multilatéraux, entreprises privées, fondations, diaspora/migrants, etc.)
- Accords de coordination avec les initiatives en cours d'exécution et celles en cours de formulation (PAPEL-PNDL ; Plateformes multifonctionnelles dans le domaine des changements climatiques: Approches globales d'adaptation – Composant Sénégal sur financement Japon ; NEPAD ; etc) en vue de renforcer les synergies et complémentarités entre le programme et ces dernières.
- Réalisation d'un atelier annuel de synthèse et de restitution des travaux auprès des différents acteurs présents sur la région
- Diffusion du PCTI aux réseaux de partenaires au niveau global, par le Bureau de Liaison du PNUD Genève en charge de la coordination internationale du programme

- Organisation des missions de partenaires des pays industrialisés au Sénégal ; préparation des tables de travail
- Réalisation d'une mission de présentation du PCTI en Europe, réalisée grâce à l'appui de la coopération décentralisée ;
- Réalisation de supports de communication visant la valorisation, la promotion et la diffusion des activités, projets, leçons apprises et bonnes pratiques dans le cadre du programme sur le territoire
- Intégration à un réseau virtuel de régions facilitant l'échanges de bonnes pratiques entre régions de pays industrialisés, de pays en développement et de pays émergents ;
- Promotion et intégration des activités auprès du secteur privé national et international, par le biais du WEC notamment.

Produit 2: Acteurs régionaux formés et pouvant identifier les risques et opportunités liées aux changements climatiques.

Objectif du produit 2 : Sensibiliser et former les acteurs du territoire aux enjeux, méthodes, et outils d'appui à la planification dans le domaine des changements climatiques.

- o **Résultat 2.1** : Les acteurs sont **sensibilisés et formés** aux enjeux des changements climatiques et à leur impact au niveau territorial.

Dans un premier temps, il s'agira d'évaluer les besoins en termes de renforcement des capacités dans le domaine des changements climatiques : identification des lacunes sur un plan institutionnel, réglementaire, en termes de formation et de sensibilisation, de ressources humaines, de données et méthodologies disponibles, etc. Les résultats d'une telle évaluation feront partis intégrante du PCTI et traités en son sein. Cependant, le premier objectif d'une telle évaluation consistera en **l'identification d'une série de besoins prioritaires en termes de renforcement de capacités**. Ces besoins prioritaires seront directement pris en charge par le programme afin de détenir les capacités minimales nécessaires à une première intégration des changements climatiques dans le processus de planification régional.

Cet exercice sera mené dans chacun des territoires d'intervention dans la mesure où les expériences peuvent différer sensiblement d'une région à l'autre et les besoins s'avérer donc spécifiques à chacune d'entre elles. Ainsi s'il semble que les acteurs de la ZSP disposent déjà de nombreuses données du fait notamment de l'existence d'un certain nombre d'Universités et centres de recherches sur son territoire, ils bénéficieraient à court terme d'une sensibilisation aux spécificités des enjeux des changements climatiques (**prospective**, différents scénarios, etc.). Les acteurs de la Région Fatick s'avèrent relativement plus sensibilisés à l'importance des opportunités offertes par une intégration de la prospective dans la planification territoriale du fait que la région a été choisie comme territoire-pilote par le Ministère de l'Economie et des Finances pour la réalisation d'un plan intitulé « Vision prospective de développement régional à long terme de Fatick » en décembre 2007. Les acteurs de la Région de Fatick auraient quant à eux le souci, souci partagé par les acteurs de la ZSP, d'être renforcés dans leur capacité à intégrer la **dimension spatiale** du développement territorial dans le processus de planification, dimension actuellement sous-valorisée et sous-estimée, et donc bénéficieraient d'une mise à disposition rapide d'outils et données favorisant sa prise en compte (tel qu'un système d'information territorial, un logiciel permettant de traiter les données géo-référencées, etc.).

Il a été noté que les acteurs régionaux n'étaient pas au fait de la politique-climat actuelle menée du Sénégal. Ainsi, avec l'appui du COMNACC qui sera lui-même renforcé par le programme pour ce faire, ils seront **sensibilisés aux enjeux de la politique-climat au niveau national**, avec une attention particulière portée aux aspects sur lesquels les régions seront impliquées. A titre

d'illustration, une mise à disposition d'informations sur la politique nationale de promotion des énergies renouvelables, sur ses opportunités et contraintes actuelles, permettrait de clarifier certains malentendus portant sur les barrières à sa mise en œuvre. Un tel exposé faciliterait sensiblement la définition de solutions innovantes et/ou la définition d'un cadre futur d'actions complémentaires entre acteurs centraux (Ministère de l'environnement, Ministère de l'Energie renouvelable, Ministère de l'Economie, etc.), entreprise (SENELEC) et agences (ASER) publiques, opérateurs privés, acteurs décentralisés (Conseils régionaux, communautés rurales), établissement public local (ARD).

Activités :

- Évaluation des besoins en termes de développement des capacités des institutions et individus, comprenant une première évaluation des besoins prioritaires en matière de formation et de renforcement des capacités pour chacun des territoires
- Organisation d'une session de sensibilisation à destination des participants au COMRECC portant sur les enjeux des changements climatiques
- Organisation d'une session de sensibilisation à destination du COMRECC portant sur le cadre national de la politique dans le domaine des changements climatiques (principaux acteurs, plans établis, cadres législatifs et réglementaires établis, sources de financement, etc.)
- Session de formation des points focaux sur des thèmes jugés d'importance prioritaire par le COMNACC et le COMRECC : identification et formulation de projets, etc.

o Résultat 2.2 : Les acteurs disposent de méthodologies et d'outils

Il existe aujourd'hui un certain nombre de méthodologies permettant une évaluation socio-économique, portant une attention particulière sur les aspects liés à un développement pro-pauvre, des différentes voies possibles susceptibles d'atteindre un modèle de développement plus résistant aux changements climatiques et moins émetteurs de GES.

Le programme dispose déjà d'un certain nombre d'outils d'appui à la décision, tels que le **Bilan Carbone** mis à disposition par l'ADEME, permettant une **identification simplifiée des principales sources d'émission de GES**. Par ailleurs, un **centre de services, CLIMSAT**, basé à Brest (France) et doté d'un certains nombres de ressources (telles **que la mise à disposition de cartes satellitaires et de données permettant d'identifier les zones principales de vulnérabilité** présente et future de chaque territoire) a été mis en place avec l'appui de la Région Bretagne.

Le programme appuiera donc les acteurs de la région à identifier, au travers du COMRECC selon un mode participatif, les outils et méthodologies d'appui à la décision correspondant le plus aux besoins de leur territoire. Au travers du centre CLIMSAT, il formera les acteurs désignés comme pertinents par le COMRECC à leur utilisation.

Par ailleurs, le programme attachera une importance particulière à la prise en compte des méthodologies, données et expériences développées au niveau de la sous-région de la CEDEAO en matière de recherche climatique par des institutions telles que l'AGRIMED (services météorologiques pour l'agriculture), l'ACMAD, etc.

Enfin **le programme mobilisera son réseau de partenaires, notamment au travers de la coopération décentralisée**, avec l'appui de la Direction de la Coopération Décentralisée du Ministère de l'Aménagement du Territoire, afin **de favoriser l'échange d'expériences et le transfert d'expertise** dans ce domaine. Les régions du monde, notamment des pays industrialisés, détentrices d'une expertise dans certains secteurs affectés par les changements climatiques et ayant déjà mis en place des politiques dans ces domaines, sont en effet les plus à même de garantir une formation pointue entre pairs.

Activités :

- Evaluation des besoins en termes de mise à disposition d'outils et de méthodologies
- Cycle de formation intensif auprès de plusieurs experts nationaux, et d'au moins deux experts par région à l'utilisation d'outils d'appui à la décision permettant d'évaluer les points d'émission des GES (ex : Bilan Carbone)
- Cycle de formation intensif auprès de plusieurs experts nationaux, et d'au moins deux experts par région à l'utilisation, à l'utilisation et l'analyse des cartes de vulnérabilité du territoire et aux systèmes de géo-référencement de prospective
- Mobilisation de la coopération internationale et de la coopération décentralisée, pour un transfert d'outils et de connaissance

o Résultat 2.3 : Les acteurs du territoire intègrent les changements climatiques dans les plans existants

Un travail d'intégration dans les plans existants des données et analyses produites et donc plus largement des enjeux liés aux impacts du changement climatique sera mené par le COMRECC, et plus spécifiquement par les experts changements climatiques désignés et ayant bénéficié d'une formation intensive. Ce travail permettra non seulement de prendre appui sur les processus de planification et politiques existants, de bénéficier de ces connaissances déjà acquises par la région, mais aussi d'identifier de façon constructive les différents points d'amélioration des plans actuels en termes d'enjeux spécifiquement climatiques. Par ailleurs, ce travail conjoint permettra à l'ensemble des acteurs de la région de constater les limites d'une approche sectorielle en la matière, d'identifier les nombreuses interactions entre enjeux en termes de changements climatiques et de développement, afin d'en relever le caractère indissociable.

Lors de la mission de formulation du document de programme, la Catalogne a ainsi proposé d'appuyer la Région Fatick à mettre en œuvre un plan d'adaptation de la zone littorale à mangrove (le territoire de la Région étant hautement menacé à court-moyen terme par le phénomène d'érosion côtière) à partir des recommandations existantes dans le Programme National de lutte contre l'érosion, et de former en Catalogne un expert de la Région de Fatick pour ce faire.

Activités :

- Revue des plans existants, ainsi que des budgets alloués, dans des secteurs impactant les changements climatiques
- Revues des sources de financement et investissements actuels dans ces secteurs
- Appui à l'intégration des données et enjeux en termes de changements climatiques (identifiés par le profil climat territorial) dans les plans existants au niveau de la région

Produit 3 : Un Plan Climat Territorial Intégré élaboré pour chaque région à partir d'une stratégie d'adaptation et d'atténuation bien définie.

Objectif du produit 3: Appuyer la Région à détenir une **stratégie basée sur une vision prospective de long terme intégrant les enjeux liés aux variations climatiques** et à établir un plan d'action visant le développement durable de son territoire.

o Résultat 3.1 : Les acteurs du territoire disposent d'un diagnostic territorial (Profil climat)

L'établissement d'un Profil Climat territorial par le COMRECC permettra aux acteurs de la région de se familiariser à la mise en application des connaissances acquises tant au travers des sessions de formation portant sur les enjeux liés aux changements climatiques (résultat 2.1) que sur l'utilisation des outils permettant d'identifier et d'analyser les principaux points, zones et thèmes de vulnérabilité (résultat 2.2).

La préparation du Profil Climat requiert au préalable de collecter et d'analyser un certain nombre de données dont la région ne dispose pas systématiquement. Le résultat 2.2 aura déjà permis la production d'un certain nombre d'entre elles (cartes de vulnérabilité à titre d'illustration). Le programme appuiera le COMRECC à obtenir les données manquantes avec l'appui du COMNACC.

Le programme appuiera donc le COMRECC à établir un Profil Climat de son territoire, qui devrait à titre indicatif être destiné à produire et analyser les éléments d'information suivants :

- Données générales d'ordre spatial, économique, démographique
- Evaluation des vulnérabilités climatiques et économiques actuelles
- Projection des variations climatiques possibles sur la base de différentes échelles spatiales et temporelles, et sur la base du plan de développement de la Région lié à la planification nationale
- Simulation des impacts physiques et économiques sur les secteurs les plus vulnérables (agriculture, eau, gestion de la zone côtière, santé, tourisme, etc)
- Estimation des impacts sur les groupes d'individus les plus vulnérables
- Evaluation des points d'émission et des émissions de GES actuels par secteur
- Estimation des besoins énergétiques à l'horizon 2020/2050 et de l'évolution probable des émissions de GES sur la base d'un scénario « *business-as-usual* »
- Définition des critères de sélection et identification des principaux secteurs d'activités favorables à un modèle de développement moins émetteur
- Identification et estimation des principales opportunités dans le domaine des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et d'UTMATF pour chaque secteur d'activité.

Ce processus d'établissement d'un diagnostic précis de l'impact, présent et futur, des changements climatiques sur le territoire est nécessaire. L'objectif ne consiste pas à mettre en place un système d'informations à seule visée statistique mais à des fins d'appui à l'intégration systématique des changements climatiques dans les processus de décision au sein des Régions, et de suivi et de « monitoring ». A la fin du programme, grâce à la mise à disposition d'outils et de systèmes d'information, les Régions détiendront les capacités nécessaires à une mise en œuvre, un suivi et une réplique de l'exercice du PCTI.

Activités :

- Collection de données ; appui à la production des données manquantes
- Saisie et intégration des données pour leur modélisation géo-référencées
- Réalisation d'ateliers au sein du COMRECC portant sur l'analyse de ces données
- Développement du Profil Climat territorial géo-référencé sur la base d'un scénario « *business-as-usual* » par le COMRECC

o Résultat 3.2 : Appui à l'identification et au choix des options possibles de politiques publiques et de projets d'investissement en fonction des différents scénarii climatiques en vue d'établir un plan d'action

Les différents résultats antérieurs (produit 2) permettront au COMRECC de chaque région de disposer de l'ensemble des informations (estimation des points d'émission, cartographie de la vulnérabilité présente et future, etc.) permettant de justifier aux yeux des acteurs du territoire de la pertinence de l'élaboration d'une stratégie à long terme de développement moins émettrice de GES et plus résistante aux changements climatiques.

Cette stratégie consistera à définir les coûts et opportunités des différentes options pouvant être choisies sur la base des scénarios actuels et futurs des variations climatiques, à les évaluer et les comparer.

Une fois définies, ces options seront hiérarchisées selon un certain nombre de critères : options à coût négatif, coût faible, coût élevé / pertinence temporelle de la mise en œuvre : court, moyen, long terme/ degré d'acceptation sociale et politique / conditions requises en termes réglementaires, de financement et de renforcement de capacités.

Les critères de sélection des secteurs à favoriser, ainsi que les critères de hiérarchisation des différentes options seront établis selon un mode participatif au sein du COMRECC. Lorsque des compromis devront être atteints, ces derniers seront discutés au sein des comités ad-hoc destinés à cet effet. Des études visant à faciliter l'identification de synergies et des arbitrages potentiels et donc une prise de décision consensuelle seront menées (études d'opinion, études portant sur le développement de secteurs spécifiques, etc.).

Suite la réalisation du résultat 3.3, le Conseil Régional décidera et votera, sur la base des différentes données, scénarii, et les hiérarchisations produites par le COMRECC, le choix final des options de politique publique et d'investissement en matière d'adaptation et d'atténuation, et ce suivant ces priorités en matière de développement et ses opportunités financières.

Une fois la stratégie adoptée (options définies comme prioritaires), le Programme appuiera le COMRECC, en liaison avec le CONMACC, à identifier et définir les politiques publiques et projets d'investissements constituant le plan d'actions nécessaire à une mise en œuvre de la stratégie.

Activités :

- Evaluation des opportunités et coûts des différentes mesures et politiques d'adaptation et d'atténuation en fonction des différents scénarios de variations du climat
- Conduite d'études destinées à faciliter l'atteinte de compromis sur des thèmes (enjeux, secteur, ou zone géographique) identifiés comme « problématiques » par le COMRECC et traités au travers de l'établissement d'un comité ad-hoc
- Etude d'opinion : processus participatif avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Appui à la hiérarchisation des mesures
- Préparation d'un plan d'actions intégré : politiques publiques / investissements

o Résultat 3.3 : La région établit un plan de financement

A ce stade, le PCTI comprendra les éléments d'information et d'analyse produits par le Profil Climat territorial, ainsi que le plan d'actions identifiées sur la base de la stratégie adoptée et définie par la Région²⁵. Il ne saurait être complet sans l'établissement d'un plan de financement précis et détaillé, condition nécessaire à sa mise en œuvre sur le moyen terme.

Le Programme appuiera les régions, conjointement avec les différents ministères concernés (MEF, Coopération Décentralisée...) , le COMNACC, le PNUD, dans l'identification de sources de financement pouvant être utilisées à court terme au niveau national (par exemple, soumission de projets auprès des ministères pour que ces derniers les soumettent à la commission de sélection du PTIP constitué par la DCEF au sein du Ministère de l'Economie et des Finances) et/ou développées à moyen terme (taxe, subventions, sources de financement existantes et à venir au travers de la coopération internationale dans le domaine des changements climatiques -LDCE, SCCF, UN REDD-... etc.). Les possibilités de lever les barrières à la réalisation de contrat-plans, au développement d'une décentralisation fiscale, etc., seront explorées.

25 Voir Annexe 1 : Table des matières indicative d'un PCTI.

Par ailleurs, et grâce à l'appui des représentations décentralisées du WEC à Dakar, des coopérations avec les entreprises d'autres pays soucieuses d'investir dans des partenariats public-privés seront établies.

Activités :

- Revue des différents instruments financiers existants/politique publique, ainsi que des arrangements institutionnels de mise en œuvre
- Appui à la réduction des barrières existantes : arrangements institutionnels, identification et mobilisation de partenaires, etc.
- Harmonisation des actions prioritaires avec les instruments financiers adéquats et disponibles ou susceptibles d'être disponibles

Produit 4: Un portefeuille de projets mis en œuvre à travers le renforcement des capacités des acteurs régionaux en vue d'accéder aux mécanismes financiers mécanismes financiers (Fonds LDC, Fonds pour l'Adaptation, UN-REDD, finance carbone, PPP, FEM, APD, coopération décentralisée, etc.)

o Résultat 4.1 : Des « **projets d'impact sans regrets** » sont identifiés et mis en œuvre, en parallèle de l'élaboration du PCTI, afin d'inciter les acteurs par la démonstration de premier effets

Au cours du cycle la programmation locale, est prévue la réalisation de projets d'impact. Dans un souci de démonstration des opportunités en termes de développement offertes par une prise en compte des changements climatiques, ces projets sont destinés à gagner la confiance des acteurs du territoire, lors de la réalisation du PCTI qui s'échelonne sur 18 mois et s'avère donc coûteuse en temps et en investissement humain.

Le programme, avec l'aide de ses premiers partenaires, appuiera financièrement la mise en œuvre de ces projets. Ces projets seront de deux ordres afin de répondre à des enjeux sensiblement différents:

- **Projets de petite taille, objets d'une mise en œuvre rapide :** il s'agira de projets sans regrets et à coûts faibles dotés d'un impact rapide et visible auprès des populations. Ils seront développés avec l'appui de la structure *Small Grant Programme* du FEM-PNUD.
- **Projets visant le développement à « échelle 1 » (i.e. diffusion à l'échelle territoriale)** d'initiative ayant démontré leur impact positif sur une échelle locale réduite. Il s'agira dans un premier temps d'identifier les barrières à leur diffusion sur une échelle plus large, de les lever en mettant en place les actions appropriées, et enfin d'examiner les conditions au travers desquelles ces projets pourront accéder aux mécanismes financiers innovants (en premier lieu au MDP). Plusieurs projets de ce type ont été pré-identifiés, mais feront l'objet d'une étude plus précise avant sélection, tels que :
 - o La diffusion des fourneaux améliorés en milieu rural, sur la base d'expériences réussies dans des villes (Dakar, Kaolack, avec l'appui de la PERACOD) ou sur quelques communautés rurales (dans la région de Fatick avec l'appui de Poitou-Charentes et de l'ADEME). Il s'agirait de développer ces expériences sur une échelle plus large afin d'avoir un effet de levier en termes d'environnement et de développement, et pour ce faire de participer à l'identification et à la réduction des barrières : sensibilisation des populations à l'utilisation de ces fourneaux, renforcement de filières, amélioration du système d'approvisionnement des matières premières (fer, etc), mise en place de

système de crédits et/ou de subvention. Un tel projet serait d'autant plus intéressant qu'une proposition de MDP programmatique sur la diffusion des foyers améliorés au Sénégal, proposition à ce jour au stade de PIN (*Project Idea Note*), a été élaborée avec l'appui de la PERACOD.

- o Cofinancement de l'électrification d'un village (100% énergie locale renouvelable) avec une centrale électrique à l'huile de jatropha, une éolienne et une centrale PV dans le cadre de l'approche ERIL de l'ASER : selon la PERACOD, 50 villages électrifiés selon ce modèle permettraient d'accéder aux MDP. La Banque Mondiale a doté l'ASER d'un budget de 30 millions d'USD dans le cadre de l'ERIL. Une entreprise allemande INENSUS est disposée à apporter des cofinancements pour l'électrification d'un village, ainsi que la GTZ et Poitou-Charentes.
- o Diffusion de combustibles se substituant au charbon de bois traditionnelle : Différents projets (bioterre et biochar appuyés respectivement par la Wallonie et Pro natura) sont en cours de développement dans la région de St Louis ; ils visent la production de charbon vert à partir de résidus de récolte ou de plantes invasives (typha). Ces projets sont maintenant à un stade de recherche développement avancé ; il conviendra donc que le programme TACC s'efforce de capitaliser sur ces bonnes pratiques afin d'encourager ou non à la mise en place d'une filière productive, pourvoyeuse d'emploi, capable d'enrayer la consommation de charbon de bois traditionnel

Activités :

- Identification et mise en œuvre d'un à deux « projets-pilotes petite échelle » par territoire d'intervention
- Identification et mise en œuvre d'un projet à développer sur l'échelle territoriale (projet échelle 1)
- Réalisation d'études de faisabilité pour l'accès à la finance carbone du projet échelle 1 / identification des éventuelles barrières à sa réalisation
- Mobilisation des partenaires, cofinancements et arrangements institutionnels

- o **Résultat 4.2 : Les capacités des acteurs régionaux à accéder aux mécanismes financiers** sont renforcées :

Afin de pouvoir bénéficier des fonds et investissements nécessaires à la mise en œuvre du PCTI, les Régions doivent avoir les capacités d'y accéder.

Les changements climatiques offrent des opportunités en termes d'accès à de nouveaux mécanismes financiers, tels que des fonds multilatéraux et bilatéraux (Fonds d'Adaptation de la CCNUCC, SCCF, LDCF), des mécanismes d'assurance, la fiscalité au travers de la création de nouvelles taxes, partenariats public-privés, ou la finance carbone qui se développe à un rythme exponentiel. Mais leur accès nécessite une compréhension fine de ces modalités, parfois complexes à mettre en œuvre et ce d'autant plus lorsque des critères d'éligibilité sont requis pour y accéder.

Le programme appuiera donc les Régions d'intervention à développer un portefeuille de projets d'adaptation et d'atténuation répondant à ces critères. Il s'agira d'un portefeuille de projets pertinents et susceptibles d'être mis en œuvre tant d'un point de vue technique que financier. Les options d'investissement susceptibles de détenir des bénéfices multiples et combinés, en termes d'adaptation, d'atténuation, d'environnement et de développement, seront privilégiées.

Cet appui à la formulation de projets sera notamment prodigué par le bureau-pays et le bureau régional du PNUD. Détenant une expertise pointue dans ce domaine, le PNUD identifiera les

projets susceptibles d'être éligibles à différentes facilités financières, et les orientera vers ces dernières (MDG Carbon Finance, LDCF, SCCF, UN REDD, Fonds d'Adaptation, etc etc).

Par ailleurs, les modalités de financement existantes au niveau décentralisé seront examinées et ce, de façon étroitement concertée avec les autorités nationales: possibilités de mise en œuvre de contrats plans, décentralisation fiscale, etc.

Enfin, les autres expertises existantes dans ce domaine seront identifiées afin de développer des synergies entre les ONG, bailleurs et entreprises soucieux de développer l'accès des régions sénégalaises à ces fonds et notamment à la finance carbone. A ce stade, l'appui du secteur privé, grâce au concours du WEC notamment, sera notamment privilégié afin d'examiner avec lui les différentes modalités de cofinancement et d'investissement pouvant être développées : partenariats public-privés (comme dans le cadre des conventions ERIL de l'ASER), investissement directs, financement de méthodologies permettant un accès simplifié au MDP, etc.

Avec un million investi par territoire, dans le renforcement des capacités de ses acteurs à identifier des projets d'adaptation et d'atténuation, la Région devra, à l'issue du programme, être en mesure de catalyser un nombre important de ressources financières en provenance de différentes sources (investissements directs nationaux, étrangers ; finance carbone ; fonds spécialisés dans le domaine des changements climatiques, etc.).

Activités :

- Formation des points focaux régionaux aux différents mécanismes financiers existants
- Assistance technique du bureau-régional et du bureau-pays du PNUD à l'identification de projets susceptibles d'accéder à la finance carbone, au MDP et aux fonds créés dans le domaine des changements climatique, notamment en matière d'adaptation
- Assistance technique du RTA (bureau régional PNUD) à la formulation de propositions de projets
- Mobilisation du secteur privé afin de développer des méthodologies permettant d'évaluer les réductions de GES
- Mobilisation du secteur privé afin qu'il y ait un apport de cofinancements sur des projets d'investissement

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du programme débutera dès que les fonds nécessaires à sa réalisation seront sécurisés. Elle s'articulera autour de trois étapes principales visant à mettre en œuvre les activités indiquées ci-dessous à titre indicatif. *Voir par ailleurs les activités indicatives détaillées dans le cadre de résultats ci-après.*

Mise en place du cadre (Année 1)

Le cadre de gouvernance devra être mis en place à l'issue de cette phase. Cette phase permettra par ailleurs de mener les travaux nécessaires à l'identification des besoins prioritaires et ce, en termes de renforcement de capacités, de données et informations existantes, de projets-pilotes à mettre en œuvre.

Il s'agira donc principalement de conduire les activités suivantes :

- Définition des TDRs du personnel à recruter dans le cadre de l'**Unité de Gestion du programme (UGP)**:
 - o Au niveau national : un Coordinateur, un Responsable Administratif et financier et un personnel d'appui ;

- o au niveau régional, il s'agira d'un point focal régional en charge de la coordination et de la gestion du programme, appuyé par un expert changement climatique qui appuiera l'ensemble du processus de planification et de programmation dans ce domaine et un personnel d'appui.
- Recrutement
- Conduite d'une étude d'identification des principaux acteurs et partenaires au Sénégal et dans les territoires d'intervention, dans le domaine des changements climatiques (acteurs centraux et locaux, ONGs, bailleurs, société civile, entreprises privées, etc.)
- Organisation des premières réunions de consultation dans la Région et dans les communautés rurales afin d'informer l'ensemble des acteurs du territoire
- Organisation d'une réunion de présentation du programme auprès des membres du COMNACC
- Consultations bilatérales avec chacun des membres du COMNACC
- Recensement des données, des informations, méthodologies disponibles au niveau national et au niveau régional
- Estimation des besoins en termes de renforcement immédiat des capacités (sensibilisation/formation), de production de données, d'outils, de méthodologies
- Identification des projets-pilotes à petite échelle et échelle territoriale à mettre en œuvre lors du second semestre de l'année 1

Phase préparatoire (Année 1)

Au cours de cette phase, le produit 1 sera consolidé et le produit 2 sera largement développé afin que les acteurs territoriaux aient été sensibilisés, formés et disposent des méthodologies, informations, études, données nécessaires à l'élaboration du PCTI. Les COMRECC mettront notamment en œuvre leurs connaissances au travers de l'établissement du Profil Climat territorial. Ces activités seront les suivantes :

- Identification des domaines principaux nécessitant des évaluations
- Recrutement des consultants nationaux et internationaux nécessaires
- Conduite du processus participatif au sein des COMRECC
- Identification des outils, données et méthodologies nécessaires (cartes thématiques, etc.) et formation à leur utilisation
- Développement et mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation externe (notamment auprès des communautés)
- Etablissement des comités thématiques et géographiques, comités ad-hoc
- Identification des besoins spécifiques en formation / conduite des formations
- Conduite d'enquêtes d'opinion auprès des populations
- Conduite d'une évaluation systématique des besoins en termes de renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation, dans de secteurs divers, ainsi que dans les régions d'intervention => Préparation de recommandations des mesures à adopter et qui devraient être traitées dans le PCTI
- Intégration des problématiques « changements climatiques » dans les plans existants
- Obtention d'un consensus sur les thématiques, secteurs centraux à traiter dans le PCTI, ainsi que sur le format de ce dernier
- Mise en œuvre d'au minimum un projet-pilote à petite échelle, et un projet échelle 1, dans chaque territoire d'intervention
- Mobilisation des partenaires afin que ces derniers appuient la conduite de formation, la réalisation d'études, la mise à disposition de méthodologies, etc, identifiées au cours de cette phase
- Réunions périodiques de consultation avec le COMNACC
- Réunion de présentation de l'état d'avancée des travaux auprès du CNC établi par ART => présentation aux bailleurs de fonds des besoins prioritaires identifiés pour la conduite du PCTI
- Site web et supports de communication développés.

Phase de mise en œuvre (Année 2 et année 3)

Il s'agira de réaliser les produits 3 et 4, à savoir de :

- établir le PCTI au travers du COMRECC, en intensifiant la consultation avec le COMNACC,
- mettre en œuvre les projets d'impact (échelle locale / échelle territoriale), et appuyer l'accession d'au minimum un projet au MDP
- appuyer la définition et l'établissement d'un portefeuille de projets d'adaptation et d'atténuation :
 - o répondant aux critères d'éligibilité du MDP et/ou des fonds bilatéraux et multilatéraux existants dans le domaine des changements climatiques
 - o Faisant l'objet d'investissements directs de la part du secteur privé, ou de partenariats public-privé
 - o Faisant l'objet d'un investissement public national,
 - o Accédant aux mécanismes de financement innovants en matière de changements climatiques, etc.

CADRE DE RÉSULTATS

Effet Programme Stratégie Climat 2008-11 du PNUD :

Titre du Projet et Numéro Atlas ID (ATLAS):

PRODUITS	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	ACTIVITES INDICATIVES
<p>Produit 1: Un cadre de gouvernance assurant la coordination mis en place entre échelons de décisions, secteurs et acteurs.</p>	<p>1.1 : L'appropriation et une définition consensuelle des objectifs est assurée grâce à la mise en place d'un processus participatif</p>	<p>Un cadre de gouvernance de lutte contre le changement climatique ;</p> <p>Des accords de partenariat entre les services de l'état, des partenaires techniques et financier et la region sont mis en place Les services déconcentrés de l'état appuient le programme dans chacune des 2 régions du programme</p> <p>Des accords de partenariat entre les services de l'état, des partenaires techniques et financier et la region sont mis en place Les services déconcentrés de l'état appuient le programme dans chacune des 2 régions du programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entreprendre une analyse détaillée des di intervenant sur le territoire ▪ Mise en place du COMRECC local : réda afin d'établir les rôles de chacun et que s'aligne sur la structure nationale COMNACC, et devienne une institution sur le territoire dans le domaine de climatiques ; signature des conventions Régional et les institutions du territoire une transparence dans l'institutionnalis et le mode de prise de décisions ▪ Organisation, au minimum sur une bas des réunions du Comité de Pilotage afin avancées et des prochaines étapes ▪ Organisation, au strict minimum s trimestrielle, des réunions du GTR, e planification, visant à définir les objectifs à appuyer son élaboration, ainsi qu'à ét travail annuel ▪ Développement d'une stratégie de visant à faciliter le travail de relais de l' les représentants des communautés populations locales.
	<p>1.2 : Le caractère multisectoriel et transversal de la programmation est assuré</p>	<p>Des accords de partenariat entre les services de l'état, des partenaires techniques et financier et la region sont mis en place Les services déconcentrés de l'état appuient le programme dans chacune des 2 régions du programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement des sous-groupes de trava géographique • Conduite d'études portant sur des enje lorsque les informations font défaut et/o des éléments d'information afin de délibérations du comité ad-hoc, et de conflit le cas échant.
	<p>1.3 : L'articulation des différents échelons de décisions (international, régional, local) est améliorée en assurant un système de concertation, de suivi et d'évaluation fluide et efficient</p>	<p>Les acteurs régionaux (communautés rurales/communes, société civile, secteur privé) sont sensibilisés à la problématique du changement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation, sur une base semestrielle réunions de consultation et de coordi COMNACC et les COMRECC ; • Organisation d'une réunion COMNACC/CNP afin que les ava programmation (profil Climat la prem projets d'impact lors de la première a deuxième année) soient présentées a centraux et internationaux du projet ; • Participation aux conférences/évènem internationaux sur les changements clim favoriser la diffusion des bonnes pratiq sur les territoires sénégalais, mais a d'expériences avec d'autres Régio industrialisés, émergents et en développe

PRODUITS	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	ACTIVITES INDICATIVES
	<p>1.4 : La coordination entre les différents acteurs intervenant sur le territoire dans le domaine des changements climatiques est assurée au travers d'une mise en cohérence de leurs interventions</p>	<p>climatique et participent activement au programme TACC</p>	<p>Recensement au niveau de la région de partenaires menant des activités de solidarité Constitution et animation aux niveaux national et régional d'un réseau de partenaires désireux de mener des activités de solidarité de Fatick et sur la ZSP (coopération décentralisée bilatérale et multilatérale, entreprises privées diaspora/migrants, etc.) Accords de coordination avec les initiatives d'exécution et celles en cours de formulation PNDL ; Plateformes multifonctionnelles de changements climatiques: Approche d'adaptation – Composant Sénégal sur financement NEPAD ; etc.) en vue de renforcer les complémentarités entre le programme et ces initiatives Réalisation d'un atelier annuel de synthèse des travaux auprès des différents acteurs de la région Diffusion du PCTI aux réseaux de partenaires global, par le Bureau de Liaison du PNUD chargé de la coordination internationale du programme Organisation des missions de partenaires industrialisés au Sénégal ; préparation des supports Réalisation d'une mission de présentation en Europe, réalisée grâce à l'appui de l'Union décentralisée ; Réalisation de supports de communication valorisation, la promotion et la diffusion des projets, leçons apprises et bonnes pratiques du programme sur le territoire Intégration à un réseau virtuel de régions pour l'échanges de bonnes pratiques entre régions industrialisés, de pays en développement émergents ; Promotion et intégration des activités auprès du privé national et international, par le biais notamment.</p> <ul style="list-style-type: none"> •

PRODUITS	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	ACTIVITES INDICATIVES
<p>Produit 2: Acteurs régionaux formés et pouvant identifier les risques et opportunités liées aux changements climatiques.</p>	<p>2.1 : Les acteurs sont sensibilisés et formés aux enjeux des changements climatiques et à leur impact au niveau territorial.</p>	<p>Des outils d'analyse des risques et opportunités liés au CC sont mis à disposition des acteurs régionaux</p> <p>Les régions cibles des programmes bénéficient d'une analyse des contraintes/opportunité lié au CC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation des besoins en termes de développement des capacités des institutions et individus, et première évaluation des besoins prioritaires des territoires ▪ Organisation d'une session de sensibilisation à destination des participants au COMRECC portant sur les enjeux des changements climatiques ▪ Organisation d'une session de sensibilisation à destination du COMRECC portant sur les enjeux de la politique dans le domaine des changements climatiques (principaux acteurs, plans législatifs et réglementaires établis, financement, etc.) ▪ Session de formation des points focaux du COMNACC et du COMRECC
	<p>2.2 : Les acteurs disposent de méthodologies et d'outils</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation des besoins en termes de mise à disposition d'outils et de méthodologies ▪ Cycle de formation intensif auprès d'un formateur et d'un expert par région à l'utilisation de ces outils à la décision permettant d'évaluer les points faibles des GES (ex : Bilan Carbone) ▪ Cycle de formation intensif auprès d'un formateur et d'un expert par région à l'utilisation, à l'analyse des cartes de vulnérabilité du territoire et des systèmes de géo-référencement des risques ▪ Mobilisation de la coopération décentralisée, pour un transfert de connaissances
	<p>2.3 : Les acteurs du territoire intègrent les changements climatiques dans les plans existants</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue des plans existants, ainsi que des besoins dans des secteurs impactant les changements climatiques ▪ Revues des sources de financement et investissements actuels dans ces secteurs ▪ Appui à l'intégration des données et enjeux des changements climatiques (identifiés par le territoire) dans les plans existants au niveau régional
<p>Produit 3: Un Plan Climat Territorial Intégré élaboré</p>	<p>3.1 Les acteurs du territoire disposent d'un diagnostic territorial (Profil Climat)</p>	<p>Stratégie d'adaptation et d'atténuation au CC mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collection de données ; appui à la production de données manquantes ▪ Réalisation d'ateliers au sein du COMRECC portant sur l'analyse de ces données ▪ Développement du Profil Climat territorial basé et référencé sur la base d'un scénario « business as usual » par le COMRECC

PRODUITS	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	ACTIVITES INDICATIVES
<p>pour chaque région.</p>	<p>3.2 : Appui à l'identification et au choix des options possibles de politiques publiques et de projets d'investissement en fonction des différents scenarii climatiques</p>	<p>Des options de financement pour la mise en œuvre du PCTI</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation des opportunités et coûts des mesures et politiques d'adaptation et d'atténuation en fonction des différents scénarios de variabilité climatique ▪ Conduite d'études destinées à faciliter les compromis sur des thèmes (enjeux, seuils, localisation géographique) identifiés comme « problèmes critiques » par le COMRECC et traités au travers de la mise en œuvre d'un comité ad-hoc ▪ Etude d'opinion : processus participatif avec les acteurs du territoire ▪ Appui à la hiérarchisation des mesures ▪ Préparation d'un plan d'actions intégré : politiques / investissements
	<p>3.3 : La région établit un plan de financement</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue des différents instruments financiers existants/politique publique, ainsi que des mécanismes institutionnels de mise en œuvre ▪ Appui à la réduction des barrières financières et aux arrangements institutionnels, identification et mobilisation de partenaires, etc. ▪ Harmonisation des actions prioritaires et mise en œuvre d'instruments financiers adéquats et accessibles susceptibles d'être disponibles
<p>Produit 4: Un portefeuille de projets mis en œuvre à travers le renforcement des capacités des acteurs régionaux en vue d'accéder aux mécanismes financiers.</p>	<p>4.1 : Des « projets d'impact sans regrets » sont identifiés et mis en œuvre parallèlement de l'élaboration du PCTI afin d'inciter les acteurs par la démonstration de premiers effets</p>	<p>Les régions sont capables d'accéder à des nouvelles sources de financement pour la mise en œuvre du PCTI</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification et mise en œuvre d'un à deux projets pilotes petite échelle » par zone ▪ Identification et mise en œuvre d'un projet pilote sur l'échelle territoriale (projet échelle 1) ▪ Réalisation d'études de faisabilité pour l'identification de la finance carbone du projet échelle 1 / identification des éventuelles barrières à sa réalisation ▪ Mobilisation des partenaires, cofinancement et arrangements institutionnels
	<p>4.2 : Les capacités des acteurs régionaux à accéder aux mécanismes financiers sont renforcées :</p>	<p>Des projets pilotes d'adaptation et d'atténuation sont mis en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation des points focaux régionaux et renforcement des mécanismes financiers existants ▪ Assistance technique du bureau-pays à l'identification de projets susceptibles d'accéder à la finance internationale au MDP et aux fonds créés dans le cadre des changements climatiques ▪ Assistance technique du RTA à la mise en œuvre de propositions de projets ▪ Mobilisation du secteur privé afin de développer des méthodologies permettant d'évaluer les impacts des GES ▪ Mobilisation du secteur privé afin qu'il participe à des cofinancements sur des projets d'investissement

PRODUITS	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	ACTIVITES INDICATIVES
----------	---------------------	----------------------------	-----------------------

BUDGETS ET PLAN DE TRAVAIL ANNUEL (LE BUDGET DE L'ANNÉE 1 PORTE SUR LES ACCORDS CONFIRMÉS SOIT : 662,000\$)

Award ID:		Project ID(s):	
Award Title:			
Business Unit:	SEN10		
Project Title:	Vers un Développement Local Moins Emetteur de Gaz à Effet de Serre et Changements Climatiques (TACC Sénégal)		
PIMS :			
Implementing Partner (Executing Agency)	Direction de la coopération décentralisée		

Année: 1

PROJET	ACTIVITES PLANNIFIEES	CALENDRIER				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PLANNIFIE			
		Q1	Q2	Q3	Q4		Code Fonds	Donateur	Lignes budgétaires	Montant M USD
Vers un Développement Local Moins Emetteur de Gaz à Effet de Serre et Plus Résistant aux Changements Climatiques dans la zone sylvo-pastorale du Ferlo et la zone du Sine Saloum au Sénégal	Produit 1: Un cadre de gouvernance assurant la coordination mis en place entre échelons de décisions, secteurs et acteurs.	x	x	x	x	UGP	23000	00012	71400 Contrat de services indiv (Coordinateur)	36
							23000	00012	71400 Contrat de services indiv (RAF, personnel appui)	34
							23000	00012	71400 Contrat de services indiv (Points Focaux Régionaux /AAF/animation locale)	33
							23000	00012	71200 Consult.Internationaux	7
							23000	00012	71300 Consult. Nat.	7
							23000	00012	74200 Equip.audio	10
							23000	00012	72500Fournitures ,Equipt bureau	10
							23000	00012	72200 Equipt	32.660
							23000	00012	71600 Déplacements locaux	5
							23000	00012	71600 Déplacements internationaux (échanges de bonnes pratiques)	5

					23000	00012	74500 Divers	3.977
					23000	00012	74100 Audit annuel	-
					23000	00012	72100 Contrat/acquisition Tompro	7
					23000	00012	71400 Manuel NEX	6
					23000	00012	75100 Appui/Conseil	27.53 0
					Sous-total			224.1 67
Produit 2: Acteurs régionaux formés et pouvant identifier les risques et opportunités liées aux changements climatiques.					23000	00012	71300 Consult. Nat (appui à la formation / sensibilisation)	8
					23000	00012	75700 Ateliers/ sensibilisation	15
					23000	00012	72800 Equipts info	27
					23000	00012	71600 Déplacements	10
					23000	00012	71200 Consult.Internationau x	10
					23000	00012	71600 Déplacements	10
					23000	00012	74200 Equip.audio /supports communication et sensibilisation	10
					23000	00012	74500 Divers	12.09 4
					23000	00012	75100 Appui/Conseil	14.28 2
					Sous-total			116.3 76
Produit 3: Un Plan Climat Territorial Intégré élaboré pour chaque région.					23000	00012	71400 Contrat de services indiv (experts au niveau régional -CC/)	44
					23000	00012	72100 Contrat/acquisition données	36

					23000	00012	71200 Consult.International x (diagnostic climat)	10
					23000	00012	71300 Consult. Nat (diagnostic climat)	9
					23000	00012	71600 Déplacements locaux	5
					23000	00012	71600 Déplacements internationaux	5
					23000	00012	74200 Equip.audio /supports communication et sensibilisation	7
					23000	00012	74500 Divers	5.709
					23000	00012	75100 Appui/Conseil	17.03 8
					Sous-total			138.7 47
					23000	00012	71300 Consult. Nat (MDP, mécanismes de financement)	10
					23000	00012	72600 Projets pilotes	130
					23000	00012	71600 Déplacements	7
		x	x	x x	23000	00012	74200 Equip.audio /supports communication et sensibilisation	10
					23000	00012	74500 Divers	3.272
					23000	00012	75100 Appui/Conseil	2 2.438
					Sous-total			182.7 10
TOTAL USD								662.0 00

Année: 2

PROJET	ACTIVITES PLANNIFIEES	CALENDRIER				PARTI E RES PONS ABLE	BUDGET PLANNIFIE			
		Q 1	Q 2	Q 3	Q 4		Code Fonds	Dona teur	Lignes budgétaires	Mont ant M USD
Vers un Développement Local Moins Emetteur de Gaz à Effet de Serre et Plus Résistant aux Changements Climatiques dans la zone sylvo-pastorale du Ferlo et la zone du Siné Saloum au Sénégal	Produit 1: Un cadre de gouvernance assurant la coordination mis en place entre échelons de décisions, secteurs et acteurs.					UG P	2300 0	0001 2	71400 Contrat de services indiv (Coordinateur)	70
							2300 0	0001 2	71400 Contrat de services indiv (RAF, personnel appui)	81
							2300 0	0001 2	71400 Contrat de services indiv (Points Focaux Régionaux /animation locale)	70
							2300 0	0001 2	71200 Consult.intern.	15
							2300 0	0001 2	71300 Consult.nat.	15
							2300 0	0001 2	74200 Equip.audio /supports communication et sensibilisation	14
							2300 0	0001 2	72200 Equipement/ matériel	10
							2300 0	0001 2	71600 Déplacements locaux	10
							2300 0	0001 2	71600Déplacements internationaux (échanges de bonnes pratiques)	10
							2300 0	0001 2	74100 Audit annuel	10
							2300 0	0001 2	71400 Contrat de services indiv (Evaluation à mi-parcours)	20
							2300 0	0001 2	74500 Divers	11.9 22
							2300 0	0001 2	75100 Appui/Conseil	47.1 7
									Sous-total	384.092
		x	x	x	x					
	Produit 2: Acteurs régionaux formés et pouvant identifier les risques et opportunités liées						2300 0	0001 2	71300 Consultants nationaux (appui à la formation / sensibilisation)	10
							2300 0	0001 2	75700 Ateliers/ sensibilisation	45

Produit 4: Un portefeuille de projets mis en œuvre à travers le renforcement des capacités des acteurs régionaux en vue d'accéder aux mécanismes financiers.						2300 0	0001 2	71200 Consult inter (mécanismes financiers, MDP, etc., / appui à la formulation de projets)	25
						2300 0	0001 2	71300 Consult nat. (mécanismes financiers, MDP, etc. / appui à la formulation de projets)	25
		x	x	x	x	2300 0	0001 2	72600 Projets pilotes	270
						2300 0	0001 2	71600 Déplacements	15
						2300 0	0001 2	74200 Equip.audio /supports communication et sensibilisation	15
						2300 0	0001 2	74500 Divers	14.3 63
						2300 0	0001 2	75100 Appui/Conseil	51.0 10
						Sous-total			415. 373
TOTAL USD									1,20 9.41 4

Année: 3

PROJET	ACTIVITES PLANNIFIEES	CALENDRIER				PARTI ERES POSSIBLE	BUDGET PLANNIFIE			Montant M USD
		Q 1	Q 2	Q 3	Q 4		Code Fonds	Donateur	Lignes budgétaires	
Vers un Développement Local	Produit 1: Un cadre de gouvernance assurant la coordination mis en place entre échelons de décisions, secteurs et acteurs.	x	x	x	x	UGP	2300 0	0001 2	71400 Contrat de services indiv (Coordinateur)	80
							2300 0	0001 2	71400 Contrat de services indiv (RAF, personnel appui)	90

<p>Produit 3: Un Plan Climat Territorial Intégré élaboré pour chaque région.</p>	x	x	x	x	x	23000	00012	71400 Contrat de services indiv (experts au niveau régional -CC/)	88					
						23000	00012	71200 Consult.Internationaux (diagnostic climat/planification intégrée)	44					
						23000	00012	75700 Ateliers	77					
						23000	00012	71300 Consult. Nat (diagnostic climat/planification intégrée)	32					
						23000	00012	71600 Déplacements locaux	25					
						23000	00012	71600 Déplacements internationaux	20					
						23000	00012	74200 Equip.audio /supports communication et sensibilisation	35					
						23000	00012	74500 Divers	26.893					
						23000	00012	75100 Appui/Conseil	48.704					
						Sous-total								396.597

	Indicateurs	Situation De référence	Cibles	Source de verification	Risqu
du projet ions de et du se t vers pemen neutre one et résilient ment que	Le changement climatique (coût/opportunité) est intégré aux orientations stratégiques des régions cibles.	Pas de plan	Un plan climat territorial intégré est produit et validé Les PDRI et les PDL des Communautés rurales/communes sont actualisés en prenant en compte les CC	PCTI validé par le CR et au niveau national Plan d'investissement et plan de développement validé.	Les impacts sont finalement importants que prévus Une nouvelle orientation politique de décentralisation pourrait remettre en cause la mise en œuvre du programme
	Les moyens d'existence des populations des régions concernées sont plus résilient (sécurité alimentaire, gestion des ressources naturelles)	Scénario de base sera fait lors de la phase de lancement sur la base d'enquêtes	Les rendements agricoles sont augmentés ; La consommation de bois de chauffage diminue	Enquêtes auprès du ministère de l'agriculture/services forestiers (rendement); Enquête auprès des ménages	Une coordination déficiente en niveau central régional affecte la mise en œuvre de projets pilotes du PCTI
t 1 : Un e ance t une ation chelon sion, et nant re dans aine des ments ques est place	Un cadre de gouvernance de lutte contre le changement climatique	Inexistant	Un Comité régional changement climatique représentatif ayant vocation à renforcer la coordination entre acteurs du territoire et les différents échelons de décision (national et local) est fonctionnel dans les 2 régions cibles du projet	Décret du Conseil régional PV de réunion du COMREC	Les acteurs (décideurs, secteur civil, secteur privé...) ne participent pas au processus
	Des accords de partenariat entre les services de l'état, des partenaires techniques et financier et la région sont mis en place Les services déconcentrés de l'état appuient le programme dans chacune des 2 régions du programme	Inexistant	X accord cadre de partenariat signé entre la région et les services de l'état	Accord signé	Les services déconcentrés ne sont pas suffisamment impliqués dans le programme
	Les acteurs régionaux (communautés rurales/communes, société civile, secteur privé) sont sensibilisés à la problématique du changement climatique et participent activement au programme TACC	Inexistant	Des assises sont organisées pour déterminer en amont les principales vulnérabilités/opportunités au CC, pour participer au diagnostic territorial et aux mesures envisagées	Rapport d'activité Communication dans journaux Rapport des assises	
t 2 : acités eurs ux à e en	Des outils d'analyse des risques et opportunités liés au CC sont mis à disposition des acteurs régionaux	Inexistant	L'outil carbone et l'outil d'analyse de la vulnérabilité deviennent des outils d'aide à la décision	Rapport d'activité Rapport spécifique de formation	Les modèles prévisionnels permettent de disposer d'informations prospectives suffisamment
	Les régions cibles des programmes bénéficient	Inexistant	Un bilan carbone et un profil territorial sont établis pour chacune	Project reports	

<p>la matique</p> <p>ment que</p> <p>ées</p>	<p>d'une analyse des contraintes/opportunité lié au CC</p>		<p>des régions</p>		<p>robustes pou prendre des décisions</p>
<p>attendu</p> <p>d'une ie ation</p> <p>uation finie, tion an</p> <p>ial (PCTI) aque</p>	<p>Stratégie d'adaptation et d'atténuation au CC mi en œuvre</p> <p>Des options de financement pour la mise en œuvre du PCTI</p>	<p>Inexistant</p> <p>Inexistant</p>	<p>Un PCTI est élaboré et produit</p> <p>X mécanisme de financement publiques</p> <p>X mécanisme de financement avec l'appui de partenaires techniques et financier</p>	<p>Project reports</p> <p>Signature d 'accord convention</p>	<p>Les options financement publiques (fo dotation, aut décentralisé l'échelle de ne sont pas au niveau na</p>
<p>attendu</p> <p>feuille ets mis re à le ement acités eurs ux en ccéder</p> <p>smes ers smes ers LDC, our ation, D,</p> <p>e, PPP, PD, ation alisée,</p>	<p>Les régions sont capables d'accéder à des nouvelles sources de financement pour la mise en œuvre du PCTI</p> <p>Des projets pilotes d'adaptation et d'atténuation sont mise en œuvre</p>	<p>Des projets individuels existent mais n'ont pas d'ancrage territorial</p>	<p>X acteurs régionaux renforcés à l'accès à des sources de financement</p> <p>X projets mise en œuvre au niveau chaque région (à déterminer plus tard)</p>	<p>Rapport d'activité</p> <p>Rapport de formation</p> <p>Rapport de mission des RTA du bureau régional</p>	<p>Les acteurs ne sont pas suffisammen impliqués da propositions projets</p>

Budget couvrant la contribution en nature du Gouvernement pour 2010.

Personnel

N°	Désignation	Nbre	Salaire annuel (cfa)
1	Directeur	02	7 800 000
2	Chef de division	02	4 200 000
3	Bureau administratif et financier	01	3 600 000
4	Secrétaire	02	4 920 000
5	Chauffeur	02	1 800 000
Sous total 1		06	22 320 000

1. Locaux

Désignation	Qté	Location annuelle (cfa)
Immeuble R+1	01	12 000 000
Immeuble Rez de Chaussée	02	8 400 000
Sous total 2	03	20 400 000

3 Véhicules

N°	Désignation	Quantité	Valeur vénale
1	Pajéro Mitsubishi	02	17 000 000
2	xsara	02	6 000 000
Sous total 3		03	29 000 000

2. Parc informatique

N°	Désignation	Montant global
1	Micro ordinateurs	3 750 000
2	P.C	3 200 000
3	Scanner	115 000
4	Photocopieur	3 200 000
5	Imprimante	675 000
Sous total 4		8 940 000

3. Charges courantes

N°	Désignation	Consommation annuelle
1	Eau	3 840 000
2	Téléphone	6 000 000
3	Electricité	4 500 000
Sous total 5		14 340 000

4. Mobilier de bureau

N°	Désignation	Qté	Montant total
1	Bureau ministre	02	1 000 000
2	Bureau président	02	1 600 000
3	Split	04	1 400 000
4	Fauteuil président	01	175 000
5	Fauteuil ministre	03	375 000
6	Chaises visiteurs	10	450 000
5 000 000			

Soit un total général de cent millions de francs CFA (100 000 000).

MODALITÉS DE GESTION INSTITUTIONNELLE ET FINANCIÈRE

Le projet sera exécuté selon la modalité « Exécution Nationale » (NEX).

L'Agence gouvernementale de coordination est le MEF qui ouvrira un compte bancaire au niveau de la coordination nationale. Le Coordinateur du Projet et le Responsable Administratif et Financier seront les cosignataires de ce compte. Au niveau des régions des comptes seront également ouverts pour faciliter l'exécution rapide des activités. Les modalités de fonctionnement des comptes seront précisées dans le manuel de procédures du projet dès le démarrage.

Le transfert des ressources se fera sous formes d'avances de fonds trimestrielles et ceci en conformité avec le Plan Annuel de Travail. La CAP appuie la mise en œuvre du projet. Elle procède à la vérification des pièces justificatives des dépenses encourues par le projet, à l'exploitation des demandes de fonds par le biais du plan de travail annuel, du budget, des rapports financiers et des rapports d'activités. Elle procédera à l'instruction de ces demandes de fonds à l'adresse du PNUD.

L'Agence gouvernementale de coopération est le Ministère de la Coopération Internationale, de l'Aménagement du Territoire, des Transports Aériens et des Infrastructures-MICATTI à travers la Direction de la Coopération Décentralisée- DIRCOD.

Compte tenu du rôle du Ministère en charge de l'Environnement, un accord ad hoc d'appui/conseil à la mise en œuvre et au suivi des activités du projet sera établi entre la DIRCOD et la DEEC.

- **Le pilotage et la mise en œuvre du Programme sera effectué, au niveau national, par le Comité National de Pilotage (CNP).** Le CNP, présidé par le Ministre en charge de la Coopération Décentralisée comprend les représentants du Ministère de l'Economie et des Finances (CAP/DDI, DCEF), des Ministères en charge de l'Environnement, des Collectivités Locales, du COMNACC, des présidents de région, des représentants des régions partenaires du Nord (1 représentant des régions appuyant l'Entente Ferlo, un représentant des régions appuyant la région de Fatick), d'autres partenaires de la coopération internationale.

Le comité de pilotage aura à :

- Définir les orientations politiques et stratégiques du projet ;
- Valider le Plan de Travail Annuel et le Budget y afférent ;
- Approuver les rapports d'activités et rapports financiers y relatifs ;

- Assurer la supervision globale du projet ;
- Valider les rapports d'avancement et de tout autre rapport se rapportant à l'exécution du projet ;
- Assurer l'évaluation continue et annuelle de l'exécution du projet (à travers notamment l'approbation des rapports techniques annuels ou l'organisation de rencontres tripartites) ;
- Impulser le dialogue et la concertation entre les différentes structures partenaires.

Le Comité peut s'adjoindre en cas de besoin, les compétences de toute personne et/ou institution ressource jugée utile pour la bonne exécution de sa mission.

Le Comité se réunit au moins une fois dans l'année.

La composition du CNP fera l'objet d'un arrêté ministériel .Le secrétariat du CNP sera assuré par l'Unité de Gestion du Projet

La mission du CNP sera facilité par :

*** Le COMNACC, mis en place par l'arrêté ministériel du 23 mars 2003, sera chargé de la coordination au niveau national des activités menées par les COMRECC, d'avaliser politiquement ces dernières afin de s'assurer de leur alignement à la politique nationale menée en matière de changement climatique et d'avaliser les PCTI.**

Il y'a lieu de rappeler que le COMNACC est présidé par la société civile et son secrétariat est assuré par la DEEC du Ministère de l'Environnement. Il est constitué de **l'ensemble des experts nationaux sectoriels dans le domaine des changements climatiques** : représentants de la Présidence de la République, des différents ministères, de l'Assemblée nationale, du secteur privé, du Centre de Suivi Ecologique, des ONG (ENDA, CONGAD, etc.), des Agences de l'Etat (ASER, APIX), associations d'élus locaux, syndicats, universités, etc. Il s'agit d'un organe de formation, de sensibilisation, de concertation, de coordination, de gestion et de suivi des différentes activités identifiées dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux impacts négatifs des changements climatiques. Le COMNACC intervient dans tous les domaines relatifs aux activités prises en compte par la CCNUCC et ses instruments juridiques additionnels. Afin de mener à bien ses tâches, le secrétariat du COMNACC, la DEEC, procède à la création et la **tenue d'une base de données sur toutes les activités et le financement obtenus et à rechercher pour la mise en œuvre des objectifs de la Convention et de ses instruments juridiques**. Le COMNACC constitue donc le lieu privilégié de mise en synergie du programme et des activités de planification et la programmation dans le domaine des changements climatiques, avec les politiques nationales dans ce domaine.

La DIRCOD abritera, au niveau national, **l'Unité de Gestion du Projet (UGP)**. L'UGP sera en charge de la coordination, de l'élaboration des programmes de travail, de la programmation des sessions de formation, de la mobilisation des partenaires au niveau national, de la gestion des procédures de passation de marchés, de l'achat d'équipements, de l'ordonnancement et du paiement des dépenses, de la gestion des biens et équipements, etc., dans le sens d'un meilleur suivi de la mise en œuvre. Elle sera en charge par ailleurs de la production des rapports d'activités. L'Unité de Gestion pourra également s'adjoindre toutes autres compétences que nécessitera l'exécution du programme.

L'équipe de l'UGP sera composée:

a)- au niveau national : d'un Coordonnateur, d'un Responsable Administratif et financier, d'un Assistant Administratif et Financier et d'un staff d'appui (Secrétaire, agent de service, chauffeur) ;

L'UGP nationale sera responsable de la bonne mise en œuvre du projet, et notamment en ce qui concerne la planification, la supervision, la bonne exécution des activités incluant :

- L'articulation et la réalisation des plans de travail, national et régionaux ;
- La consolidation des rapports d'activités périodiques et annuelles, nationales et régionales ;

- Le bon décaissement des ressources en accord avec les activités définies dans les plans de travail et dans les budgets correspondants élaborés en coordination avec le PNUD et le CNP ;
- Les opérations et la comptabilité financière
- La systématisation continue des informations ;
- La consolidation des relations de travail entre le niveau national et les régions ;
- L'identification des expertises et connaissances pouvant être mises à disposition par els instances nationales
- La consolidation des relations avec les partenaires du programme en assurant un contact régulier et de qualité avec ces derniers ainsi qu'une bonne utilisation et adéquation des ressources (tant en termes financiers que d'expertise) mises à disposition par ces derniers ;
- L'établissement de relations institutionnelles et programmatiques solides avec les institutions, ministères et programmes pertinents au niveau national ;
- La participation à la mobilisation de ressources

Le Coordinateur de projet est la personne principale de contact pour toutes les activités relatives aux communications externes du projet. Il facilitera les réunions avec les différents acteurs impliqués à une bonne mise en œuvre du projet (ministères, régions, PNUD, institutions et organisations nationales - telles que les universités, le secteur privé, etc., partenaires de la coopération internationale et décentralisée, etc). Il facilitera l'organisation des réunions du CNP.

Il appuiera autant que besoin est les unités de gestion basées au niveau régional lorsque ces dernières leur en font la demande. Il suivra sur une base quotidienne les activités menées par ces dernières et leur apportera l'appui nécessaire afin que des solutions concertées soient apportées face aux contraintes institutionnelles, techniques, opérationnelles sont rencontrées.

b)- au niveau des régions de concentration le Conseil régional présidera le **COMRECC dont le secrétariat sera l'antenne régionale de l'UGP qui sera logée (a) au Conseil Régional pour la région de Fatick et (b) au niveau de l'entité choisie par les Présidents des Conseils Régionaux de l'Entente ZSP/Ferlo.**

L'Antenne régionale de l'UGP comprendra :

- **un point focal « gouvernance et partenariats ».** Le point focal sera notamment chargé de s'assurer du caractère participatif et multisectoriel du cadre de gouvernance, en organisant, convoquant, animant les groupes de travail ; il devra établir et maintenir le lien avec les Comités nationaux et l'UGP sur Dakar ; il sera par ailleurs en charge de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation en matière de changements climatiques auprès des populations locales, ainsi que de la stratégie de communication externe ; il sera aussi chargé de l'accompagnement au Conseil Régional dans la mobilisation et l'accompagnement de la Coopération Décentralisée et des autres partenaires, et la formulation de projets de coopération, etc.
- **un point focal « changement climatique »:** Il sera chargé d'appuyer l'identification des besoins en termes de renforcement des capacités (formations, outils, données, méthodologies, etc.), l'établissement du Profil Climat Territorial, puis du PCTI, et enfin de l'identification des projets d'adaptation et d'atténuation ;
- **un assistant administratif et financier,** et un personnel d'appui.
Cette équipe assurera la coordination de l'élaboration des programmes de travail, la programmation des sessions de formation, la gestion des procédures de passation de marchés, l'achat d'équipements, l'ordonnancement et le paiement des dépenses, la gestion des biens et équipements, etc., dans le sens d'un meilleur suivi de la mise en œuvre.

Le COMRECC jouera le rôle d'organe de pilotage du projet au niveau des régions de concentration. Le COMRECC sera composé des représentants de la région et des collectivités locales qui la composent, des services déconcentrés, du secteur privé, des organismes de base et

plus généralement de la société civile. Le COMRECC pourra éventuellement s'appuyer sur un groupe régional de travail (GRT), qui pourra selon les besoins appuyés techniquement le COMRECC et l'UGP.

Il y'a lieu de noter que (i) dans la ZSP, le point focal chargé de la coordination et de la mise en place du cadre de gouvernance et de partenariats sera assisté d'un expert en changements climatiques dans chacune des deux régions de St Louis et de Matam (ii) dans la région de Fatick, le point focal chargé de la coordination et de la mise en place du cadre de gouvernance et de partenariats sera assisté d'un expert en changements climatiques.

Le recrutement du personnel sera effectué par un Comité conjoint PNUD/Gouvernement.

*Le PNUD prendra toutes les dispositions requises pour la mise en œuvre des accords de partage de coûts signés avec la Belgique, les Régions parties prenantes du programme notamment en ce qui concerne la fourniture des rapports sur l'exécution technique et financière.

*Le Bureau-Pays du PNUD fournira les recommandations et l'appui nécessaire à la mise en œuvre afin que les résultats attendus soient délivrés dans le temps impartis. Le Bureau-Pays sera appuyé dans cette tâche par l'appui technique et en termes d'expertise fourni par le **Bureau-Régional** (équipe responsable de l'approche territoriale des changements climatiques). Cette équipe assurera notamment le suivi de l'état d'avancement et l'évaluation des besoins et opportunités en termes de support en provenance des **facilités financières du PNUD dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation** (MDG CF, UN REDD, etc.). Outre la recherche et le développement de synergies avec ces facilités, le Bureau Régional appuiera le Bureau-pays à coordonner le programme avec d'autres initiatives nationales ou régionales dans le domaine de l'atténuation et l'adaptation des changements climatiques, mais aussi de la gouvernance locale (tel que le programme ART). Il se chargera par ailleurs d'identifier les consultants internationaux et régionaux pouvant contribuer au programme, de faciliter la gestion de connaissance, la réplique des bonnes pratiques développées dans le cadre du programme, ainsi que de la diffusion des leçons apprises. Enfin, le bureau-pays et le bureau-régional participeront à la mobilisation des partenaires.

Conformément aux politiques de programmation et de procédures définies dans le Guide d'Utilisateur du PNUD, le projet sera suivi dans Atlas à travers:

- une évaluation de qualité sur une base trimestrielle (méthodes de Gestion de Qualité);
- la diffusion de la liste des problèmes pour faciliter le repérage et les réponses ou demandes pour le changement ;
- l'analyse des risques. La liste de risques sera diffusée dans l'Atlas et régulièrement mise à jour en révisant l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre du projet ;
- Basé sur l'information enregistrée ci-dessus dans l'Atlas, un Rapport de Progrès de Projet (RPP) sera établi ;
- Une liste de leçons apprises sera diffusée et mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation en cours au sein de l'organisation, et pour faciliter la préparation de Rapport de leçons à la fin du projet.
- Un Plan de Programme de Contrôle sera diffusée dans l'Atlas et mis à jour pour repérer les actions principales de gestion d'actions/d'évènements.

* La mise en œuvre sera également facilitée par :

- **La Plateforme pour les Partenariats Innovants (Hub) du Bureau de Liaison du PNUD Genève** chargée de mobiliser, et d'assurer la participation de tous les partenaires intéressés par un appui et une collaboration au programme Sénégal. Le Hub est donc chargé d'apporter un support technique, organisationnel et administratif aux collectivités locales et autres partenaires soucieux d'établir un partenariat de coopération. Par ailleurs, elle se charge de la diffusion auprès de son réseau de partenaires et des Associations de Régions des documents de communication sur le programme et d'informer ces derniers des avancées. Par ailleurs, le Hub coordonne au niveau international le programme ART et facilitera donc le développement de synergies au niveau international de ces deux

programmes. Responsable de la coordination, de la programmation et de l'exécution des ressources internationales en appui aux Programmes dans les pays, le Hub est donc responsable de la gestion des ressources et de leur gestion administrative. Il est aussi coresponsable de l'élaboration des rapports techniques et financiers pour les bailleurs de fonds de l'ensemble des programmes faisant partie du programme global « Vers des territoires moins émetteurs de gaz à effet de serre et plus résistants aux changements climatiques ». Enfin, le Hub est en charge de la promotion sur la scène internationale de l'approche territoriale des changements climatiques et donc des bonnes pratiques et expériences mises en œuvre dans le cadre du programme au niveau local. Elle appuiera donc le programme national à participer à des conférences internationales afin de développer des synergies entre acteurs internationaux et territoires sénégalais.

- **Le Centre de Services CLIMSAT** est la plateforme du PNUD destinée à la fourniture des services (formation, données, etc.), de l'expertise, d'assistance technique, etc. en fonction de la demande des pays et territoires concernés. Les services fournis relèvent par exemple de l'appui à l'élaboration des Profils climat territoriaux, à la diffusion d'outils d'appui à la décision (telles que les données satellitaires, les évaluations des zones de vulnérabilité, la cartographie, l'identification de projets d'atténuation et d'adaptation, etc.).

SUIVI - ÉVALUATION -RAPPORTS:

Le suivi des résultats du Projet se fera à travers des événements formels (évaluations), mais aussi à travers des méthodes de S&E participatifs menés à des périodes régulières en référence au mécanisme de l'UNDAF. Les capacités des populations à la base et des autorités seront renforcées afin de permettre d'intégrer des techniques de S&E pour une gestion et une mise en œuvre adaptatives. L'Unité de Gestion du Projet présentera des rapports techniques et financiers trimestriels faisant l'évaluation du degré de réussite en termes d'atteinte des produits, sur la base des indicateurs. Les activités en matière de sensibilisation et de vulgarisation des acquis constituent d'importants outils servant à assurer la diffusion de l'expérience acquise à travers le Sénégal. En droite ligne avec la gestion axée sur les résultats, un dispositif de suivi évaluation adapté à la spécificité du projet sera mis en place avec la CAP au tout début des activités.

Le projet fera l'objet de :

* Un Suivi Quotidien des progrès de mise en œuvre qui sera la responsabilité du Coordonnateur du Projet sur la base du Programme Annuel de Travail (PTA) et de ses indicateurs.

* Un Suivi Annuel qui interviendra à travers les réunions du Comité de Pilotage sur la base d'un Rapport Annuel du Projet (RAP) élaboré par l'équipe du projet. Le format du Rapport Annuel doit inclure notamment les éléments suivants: une analyse des performances dans la période couverte par le rapport, comprenant les résultats de mise en œuvre des activités et partout où c'est possible, des informations sur l'état des produits; les contraintes rencontrées dans la progression du programme et leurs causes; le PTA, et autres rapports financiers; les leçons d'expériences apprises; des recommandations claires pour la future orientation dans la prise en charge des problèmes clefs portant sur l'absence de progrès.

*Outre le Rapport Annuel du Projet (RAP), le suivi fera l'objet des rapports ci-après : courts rapports soulignant les principaux aspects de mise à jour des progrès fournis trimestriellement ; Rapports Techniques ou Rapports Thématiques Spécifiques couvrant des thèmes spécifiques d'analyse ou de spécialisation fournis de façon ad hoc par les parties prenantes. Les publications du

projet constituent une méthode clef de cristallisation et de dissémination des acquis. Ces publications peuvent être scientifiques ou des textes d'information sur les activités sous forme de contributions, de publications multimédias, etc.

*Le projet fera l'objet de deux évaluations externes indépendantes qui permettront notamment d'évaluer les processus et les effets obtenus:

-Une Evaluation Indépendante à mi parcours.

-Une évaluation finale indépendante sera effectuée trois mois avant la fin du projet. La préparation de ces évaluations (organisation, termes de référence, période, composition des missions...) se fera de façon concertée entre les services compétents du Ministère de l'Economie et des Finances, le PNUD et les autres parties prenantes.

*Un audit annuel.

Le MEF, à travers la CAP, fera procéder à l'audit annuel des comptes du projet en relation avec les services compétents du PNUD. A cet effet, il communiquera à celui-ci le rapport d'audit qui sera restitué et partagé à l'occasion d'un atelier. Un plan d'action sanctionnera les travaux de cet atelier et servira de référence pour le suivi de l'application des recommandations.

*Une série de visites de terrain afin de s'assurer du suivi régulier des activités aux différentes étapes de la mise en œuvre. Il s'agira de missions réalisées, conjointement si possible, avec les ministères partenaires, le COMNACC, le PNUD (bureau-pays et bureau régional), les partenaires de la coopération.

Plan de Suivi Evaluation

Type d'activité	Responsibilités	Budget US\$ <i>Excluding project team Staff time</i>	Échéance
Atelier de démarrage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de la Coopération décentralisée ▪ UNDP CO ▪ UNDP GEF 	2,000	Dans les deux mois après la signature du document projet
Rapport de l'atelier de démarrage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Project Team ▪ UNDP CO 	0	Immédiatement après la fin de l'atelier de démarrage
Mesure des moyens de vérification des résultats du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'unité de gestion du projet envisagera la mise en place de certaines études spécifiques (scenario baseline), avec certaines responsabilités déléguées. 	A finaliser lors de l'atelier de lancement. coût estimé à 10 000	Début, milieu et fin du projet.
Mesure des moyens de vérification des produits du projet et de sa mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Supervision par l'équipe du projet ▪ mesures faites au niveau régional par l'équipe du projet et par le COMREC 	A déterminer lors de la préparation du plan de travail annuel. coût estimé à 10 000	Annuellement avant le RAP et la définition du plan de travail annuel.
Suivi Annuel du Projet (RAP)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Project manager and team ▪ UNDP CO ▪ UNDP RTA ▪ UNDP EEG 	0	Annuellement

Project Progress Report	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Project manager and team ▪ 	0	Trimestriel
Evaluation externe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Project manager and team ▪ UNDP CO ▪ UNDP RCU ▪ External Consultants (i.e. evaluation team) 	Coût indicatif 20,000	A mi-parcours
Evaluation Finale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Project manager and team, ▪ UNDP CO ▪ UNDP RCU ▪ External Consultants (i.e. evaluation team) 	Coût indicatif 20,000	3 mois avant la fin du projet
Project Terminal Report	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Project manager and team ▪ UNDP CO 	0	Un mois avant la fin du projet
Audit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UNDP CO ▪ Project manager and team 	10 000	Annuellement
Visites sur le terrain (UNDP staff travel costs to be charged to IA fees)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UNDP CO ▪ UNDP RCU (as appropriate) ▪ Government representatives 	3000	Annuellement
TOTAL indicatif des coûts Excluding project team staff time and UNDP staff and travel expenses		97,500 Euros	

CONTEXTE JURIDIQUE :

Le présent document de projet constitue l'instrument auquel l'article 1^{er} de l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement du Sénégal et le PNUD, signé le 4 juillet 1987, fait référence. Aux fins de l'Accord Type, l'Agent d'exécution du pays hôte sera l'organe gouvernemental de coopération décrit dans ledit Accord.

Les amendements au document de projet ne peuvent être apportés qu'avec l'accord préalable des parties signataires.

Les amendements peuvent porter sur :

- Les révisions ou compléments apportés aux annexes du document de projet, y compris l'élaboration du plan de travail annuel détaillé et le calendrier de mise en œuvre ;
- Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, produits et activités, mais qui tiennent à l'évaluation de la contribution des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation ;
- Les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus au projet, l'accroissement des coûts des services d'experts ou d'autres dû à l'inflation et

la prise en charge du traitement préférentiel accordé à l'agence d'exécution pour le remboursement de ses dépenses.

Le Gouvernement s'engage à exonérer de tous droits et taxes de douane les biens (équipements, matériels) et services à acquérir pour l'exécution du présent projet.

TERMES DE RÉFÉRENCE DU PERSONNEL :

TITRE DU POSTE : COORDONNATEUR NATIONAL

Lieu d'affectation : Dakar, Sénégal

Durée : Un (01) an, renouvelable

DESCRIPTION DES TACHES

Le Coordonnateur National du Projet a en charge les fonctions suivantes :

- Veiller à l'atteinte des produits du projet ;
- Assurer la gestion administrative et la coordination de l'ensemble des activités du projet ;
- Organiser les aspects pratiques et scientifiques de la mise en œuvre du projet, par une définition et une distribution appropriée des tâches et ;
- Assurer la gestion journalière des finances du projet.
- Préparer et coordonner les activités du projet en coordination avec les UGP dans les régions de concentration ;

- Préparer le Plan Annuel d'exécution technique et financière du Projet en coordination avec les UGP dans les régions de concentration ;
- Elaborer le budget annuel du projet basé sur les plans de travaux préparés dans les régions de concentrations ;
- Préparer les demandes d'avances de fonds à transmettre au PNUD par le Gouvernement
- Recenser et organiser les experts et consultants concernés dans le domaine
- Superviser la gestion administrative du Projet
- Superviser et coordonner les travaux des experts avec des directives claires pour renforcer l'efficacité des activités du projet, ses approches et stratégies sur le terrain ;
- Superviser toutes les tâches confiées au RAF relatives à la tenue des livres, la confection des états financiers trimestriels, les justificatifs des dépenses, l'élaboration et le suivi du budget, la gestion des équipements et des stocks ;
- Planifier les interventions des experts et des consultants et les appuyer dans la réalisation de leurs tâches ;
- Concevoir, mettre en place et en œuvre un cadre approprié de concertation, d'échange d'expériences, de coordination des actions et de centralisation des données ;
- Participer aux cadres de concertation;
- Préparer les plans de travail annuels et trimestriels et superviser l'élaboration des rapports d'activités trimestriels, du rapport d'avancement et d'évaluation ainsi que du rapport final ;
- Gérer les fonds, les ressources matérielles et humaines du projet conformément aux procédures du système des Nations Unies et des projets sous « exécution nationale » ;
- Assurer le secrétariat du CNP.

QUALIFICATIONS REQUISES

Le/ la candidat (e) doit avoir:

- Un Doctorat ou PHD en Gestion des Ressources Naturelles, foresterie, en études du développement ou au moins un Diplôme de 3^{ième} cycle (DEA, Bac + 5, un Diplôme d'Ingénieur de conception, un Master en Sciences) ou tout autre diplôme équivalent ;
- Une expérience pertinente en qualité de Coordonnateur (trice) ou de Directeur (trice) de projets d'au moins dix ans ;
- Des compétences en gestion et en planification de projets ;
- De bonnes capacités managériales ;
- Des aptitudes à travailler en équipe ;
- Une bonne connaissance des mécanismes et procédures de l'Exécution Nationale sera un plus;
- Des aptitudes et des facultés de communication ;
- Avoir des connaissances sur les coûts et opportunités du changement climatique
- Une aptitude physique pour supporter des conditions de travail parfois contraignantes et des séjours prolongés sur le terrain ;
- Une maîtrise de l'outil informatique, du français et une bonne pratique de l'anglais ;
- Avoir une disponibilité immédiate.

TITRE DU POSTE : EXPERT, « Changement climatique»

Lieu d'affectation : Fatick/Saint-Louis/Matam/Louga

Durée : Un (01) an, renouvelable

DESCRIPTION DES TACHES

Sous l'autorité du Coordonnateur National, l'Expert sera comptable de la mise en place et de la bonne marche du système de gouvernance et de partenariat dans sa région d'affectation. Il sera chargé d'assurer:

- Appuyer le secrétariat du COMRECC à mettre en place le comité régional changement climatique et à veiller à son bon fonctionnement;

- Développer le plan de travail du programme pour les activités relatives aux changements climatiques ;
- Animer le COMRECC et appuyer aux formations des membres du COMRECC ;
- Définir les différents termes de référence nécessaires pour l'exécution des activités du projet relatif aux changements climatiques ;
- Veiller au renforcement des capacités des acteurs du COMRECC ;
- Veiller à la cohérence des activités menées au niveau de la région dans le cadre des changements climatiques avec les stratégies nationales de mise en œuvre de la convention sur le climat ;
- Garantir l'acceptabilité scientifique des rapports /études relatives aux changements climatiques ;
- Garantir un processus participatif régional dans la définition des projets d'adaptations et d'atténuation ;
- Animer le processus régional de validation des projets d'adaptation et d'atténuation ;
- Faire rapport au niveau national pour une intégration des résultats du programme aux activités nationales sur les changements climatiques ;
- Participer au besoin aux rencontres du COMNACC ;
- Faire suivre au point focal climatique pour approbation tout projet d'atténuation relatif au marché carbone ;
- Faire un rapport trimestriel au COMRECC et au COMNACC des activités exécutées par le projet ;
- Veiller au mieux à la synergie des activités au niveau de la région dans le cadre des changements climatiques ;
- Assurer le suivi des projets sur le terrain mis en œuvre dans le cadre du programme ;
- Assurer toute autre tâche qui lui sera confiée par le chef de l'antenne régionale, en relation avec sa mission ;

QUALIFICATIONS REQUISES

- Etre titulaire au moins d'un Master, d'un Diplôme de Second Cycle Universitaire (Bac +4), ou d'un diplôme équivalent en Gestion des ressources naturelles ; Foresterie, Etudes du Développement, Socio économie ;
- Avoir au moins trois ans d'expérience professionnelle dans le développement rural avec une bonne connaissance du terrain, en particulier dans la région d'intervention ;
- Etre physiquement apte à supporter des conditions de travail parfois contraignantes et des séjours prolongés sur le terrain ;
- Avoir des aptitudes et facilités de communication ;
- Bonne maîtrise des outils d'information et de communication de l'outil informatique notamment des logiciels Excel, Access, Power Point ;
- Avoir une bonne maîtrise du français et de l'anglais.
- Avoir une disponibilité immédiate.
- Une bonne connaissance des mécanismes et procédures du PNUD est un plus.

TITRE DU POSTE : EXPERT, point focal « gouvernance et partenariats »

Lieu d'affectation : Fatick/Saint-Louis/Matam/Louga

Durée : Un (01) an, renouvelable

DESCRIPTION DES TACHES

Sous l'autorité du Coordonnateur National, l'Expert (e) sera comptable de la mise en place et de la bonne marche du système de gouvernance et de partenariat dans sa région d'affectation. Il ou elle sera chargé (e) de:

- Développer des partenariats techniques ou financiers avec les acteurs régionaux concernés et s'assurer de leur participation à tout le processus de mise en œuvre du programme;
- Développer des actions de partenariats en vue d'une mobilisation effective de ressources en faveur des différents volets couverts par le Programme ;
- contribuer à l'élaboration des plans de travail, en assurer le suivi technique , et en établir les rapports d'activités trimestriels et annuels ;
- Contribuer par des notes d'analyses à la compréhension de la mise en œuvre du programme et éventuellement des problèmes rencontrés par les différentes parties prenantes, et initier des propositions de solutions;
- Contribuer aux actions de renforcement des capacités des acteurs en matière de « gouvernance et de partenariat » ;
- Développer des actions de communication (notes techniques, communications diverses) dans le cadre du plaidoyer en vue d'assurer la visibilité des actions du Programme et susciter des partenariats porteurs ;
- Assurer toute autre tâche qui lui sera confiée par le chef de l'antenne régionale, en relation avec sa mission.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Etre titulaire au moins d'un Master, d'un Diplôme de Second Cycle Universitaire (Bac +4), ou d'un diplôme équivalent en Sciences de l'information, Etudes du Développement, Socio économie ou Gestion des ressources naturelles ...
- Avoir au moins trois ans d'expérience professionnelle dans la mise en place ou d'animation de cadres de partenariat. La connaissance des partenariats de coopération décentralisée est un plus ;
- Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans la planification, le Suivi Evaluation et/ou la gestion des ressources naturelles ;
- Avoir une expérience
- Etre physiquement apte à supporter des conditions de travail parfois contraignantes et des séjours prolongés sur le terrain ;
- Avoir des aptitudes et facilités de communication ;
- Bonne maîtrise des outils d'information et de communication de l'outil informatique notamment des logiciels Excel, Access, Power Point ;
- Avoir une bonne maîtrise du français et de l'anglais.
- Avoir une disponibilité immédiate.
- Une bonne connaissance des mécanismes et procédures du PNUD est un plus.

TITRE DU POSTE : RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Lieu d'affectation : Dakar, Sénégal

DESCRIPTION DES TACHES

Sous l'autorité du Coordonnateur National du projet, le Responsable Administratif et Financier exercera les fonctions de gestionnaire. Il (elle) sera responsable et cosignataire avec le Coordonnateur pour l'exécution du budget. Il (Elle) devra veiller à la mise en place et au fonctionnement du système de suivi financier, comptable et administratif du projet, conformément aux procédures de l'Exécution Nationale.

Dans l'exercice de ses fonctions, il (ou elle) aura en charge les attributions suivantes :

- Exécuter les tâches administratives, comptables et financières suivant les procédures de l'exécution nationale ;
- Tenir la comptabilité générale analytique et budgétaire du projet ;
- Réaliser les déclarations fiscales et sociales ;
- Gérer le personnel, les contractants, suivant les dispositions de la législation sénégalaise en vigueur ;
- Etablir dans les détails requis, les demandes d'avance de fonds ;
- Soumettre à la DDI, les pièces justificatives des dépenses encourues trimestriellement ;
- Assurer le suivi des relations financières avec le Ministère de l'Economie et des Finances, interlocuteur du PNUD ;
- Produire des rapports de suivi financiers mensuels, trimestriels et annuels ;
- Participer aux rencontres concernant le projet ainsi qu'aux audits internes ou externes de celui-ci ;
- Réaliser toute autre tâche qui lui sera confiée par le Coordonnateur National en adéquation avec ses compétences ;
- Assurer la préparation et l'organisation de Séminaires et Ateliers ;
- Superviser le travail du personnel administratif recruté dans le projet (Finance, Administration, Approvisionnement et Transport) ;
- Assurer la fourniture de supports administratifs dans tous les domaines ;
- Evaluer le travail du personnel placé sous sa responsabilité directe en plus des responsabilités d'administration générale, superviser les activités liées à la maintenance du matériel, à la sécurité, au transport et services similaires ;
- Gérer le carburant ;
- Renseigner le personnel sur les procédures administratives, donner des conseils et apporter l'appui administratif comme requis ;
- Assurer la gestion administrative (fiche de présence, fiche de contrôle des véhicules, mission etc.) et l'élaboration du planning des congés du personnel ;
- Réaliser toute autre tâche qui lui sera confiée par le Coordonnateur National en adéquation avec ses compétences.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Etre titulaire au moins d'un Diplôme de Second Cycle Universitaire (Bac + 4), d'un Master, d'un Diplôme d'Etudes Supérieures en Comptabilité et Gestion ou d'un diplôme équivalent (en gestion, en comptabilité, en administration, en Economie, en finance...)
- Avoir une expérience minimale de trois (03) ans dans la gestion administrative et financière de projets ou programmes de développement ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures du Gouvernement, de l'Exécution Nationale ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures du PNUD, du logiciel de gestion Atlas, de l'audit des projets sera un atout ;
- Disposer d'une connaissance avérée dans le domaine de la gestion des contrats et de la passation des marchés publics suivant les dispositions de la législation en vigueur au Sénégal ;
- Etre apte à supporter des conditions de travail parfois contraignantes ;

- Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique (logiciels de gestion comptable et de traitement de texte). La maîtrise de l'Anglais est un plus ;
- Avoir une disponibilité immédiate.

POSTE : Secrétaire DE DIRECTION

Lieu d'affectation : Dakar (Sénégal)

Durée : Un (01) an renouvelable

DESCRIPTION DES TACHES

Sous l'autorité du Coordonnateur National, il (ou elle) aura en charge les attributions suivantes :

- L'élaboration de rapports administratifs et la rédaction de correspondances diverses ;
- L'exécution des tâches habituelles de secrétariat : standard téléphonique, dépouillement et expédition du courrier, la saisie informatique, la mise en page et la photocopie de documents ;
- la gestion des plannings et RV,
- le maintien du système de classement, la tenue des registres arrivée, départ, de transmission du courrier etc.
- la gestion des entrées et les sorties des ouvrages de la bibliothèque du projet ;
- L'appui à l'organisation d'ateliers et de séminaires ;
- La participation à des ateliers, séminaires et autres rencontres traitant de la problématique du projet ;
- La participation à la production des rapports de suivi techniques, financiers mensuels, trimestriels et annuels.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Avoir un diplôme de second cycle universitaire en bureautique ou comptabilité ou diplôme de Brevet de Technicien Supérieur en Secrétariat ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq ans en Secrétariat de Direction dans un projet de développement ou une administration publique;
- Etre familière aux procédures du PNUD, de l'Exécution Nationale, avoir une connaissance du logiciel de gestion Atlas sera un plus ;
- Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique (logiciels de traitement de texte sous Windows et des tableurs) avec courrier électronique ;
- Etre apte à travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français et de l'anglais ;
- Avoir une disponibilité immédiate.

TITRE DU POSTE : CHAUFFEUR

Lieu d'affectation : Dakar/ Fatick/ Louga/ Saint-Louis/Matam

Durée : Un (01) an renouvelable

DESCRIPTION DES TACHES

Sous l'autorité du Coordonnateur National et sous la supervision directe (i) du RAF pour Dakar, (ii) de l'Expert point focal dans la région, le chauffeur,

- conduit le personnel pour les besoins du service ;
- veille à l'entretien des véhicules et remplit le carnet qui retrace l'utilisation du véhicule et du carburant (carnet de bord)
- Réalise toute autre tâche qui lui sera confiée par ses supérieurs hiérarchiques en adéquation avec ses compétences.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Avoir les qualifications de chauffeur ;
- Disposer d'un permis de conduire Poids lourds et léger, transport en commun de plus de cinq ans ;
- Avoir une expérience de conduite de missions sur le terrain ;
- Parler français ;
- Avoir une disponibilité immédiate.

TITRE DU POSTE : AGENT D'APPUI

Lieu d'affectation : Dakar (Sénégal)

Durée : Un (01) an renouvelable

DESCRIPTION DES TACHES

Sous l'autorité du Coordonnateur National et sous la supervision de RAF, l'agent d'appui,

- o Effectue les courses du projet ;
- o Assure la photocopie des documents à la demande du staff du projet ;
- o Réalise toute autre tâche qui lui sera confiée par le Coordonnateur National en adéquation avec ses compétences.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Etre physiquement apte à assurer les tâches d'agent d'appui ;
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement des services publics et des projets ;
- Avoir une maîtrise du français ;
- Avoir une disponibilité immédiate.

Introduction (objectifs du PCTI, processus suivi, méthodologies utilisées, etc)

Partie I. Description du Contexte Régional

- Données générales d'ordre spatial, économique, démographique, à partir desquelles scénarios et analyses seront établis
- Enjeux et priorités en termes de développement
- Présentation des différents acteurs locaux intervenant notamment dans des secteurs impactés par les changements climatiques

Partie II. Evaluation de la vulnérabilité et identification des actions prioritaires en matière d'adaptation

- 2.1 Evaluation des vulnérabilités climatiques et économiques actuelles
- 2.2 Projection des variations climatiques possibles sur la base de différentes échelles spatiales et temporelles pertinentes
- 2.3 Simulation des impacts physiques et économiques des secteurs les plus vulnérables (agriculture, eau, gestion de la zone côtière, santé, tourisme, etc)
- 2.4 Estimation des impacts sur les groupes d'individus les plus vulnérables
- 2.5 Evaluation des coûts et avantages des différentes options de politiques publiques, de mesures et d'investissement, en matière d'adaptation
- 2.6 Evaluation des capacités existantes en matière d'adaptation
- 2.7 Hiérarchisation des mesures dans le domaine de l'adaptation (sans regret/coût réduit, degré de tolérance sociale et politique, conditions en termes financier et de capacités, irréversibilité, etc)

Partie III. Contraintes et opportunités liées à un développement moins émetteur de GES

- 3.1 Evaluation des points d'émission et des émissions par secteur actuels (transport, bâtiment, industrie, déchet, agriculture, forêt)
- 3.2 Estimation des besoins énergétiques à l'horizon 2020/2050 et de l'évolution probable des émissions de GES sur la base d'un scénario « *business-as-usual* »
- 3.3 Définition des critères de sélection et identification des principaux secteurs d'activités favorables à un modèle de développement moins émetteur
- 3.4 Identification et estimation des principales opportunités dans le domaine des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et d'UTMATF pour chaque secteur d'activité
- 3.5 Evaluation et comparaison des coûts et avantages (en matière d'environnement, de développement : réduction des émissions de GES, créations d'emplois, socio-économique, d'accès à l'énergie, des réductions locales de pollution) des différentes options

3.6 Hiérarchisation des différentes options en matière d'atténuation (options à coût négatif, coût faible, coût élevé ; pertinence temporelle de la mise en œuvre: court, moyen, long terme ; degré d'acceptation sociale et politique, conditions requise en termes de cadre réglementaire, de financement et de capacités)

Partie IV. Plan Climat Territorial Intégré

4.1 Revue des politiques et instruments financiers existants dans le domaine des changements climatiques, et modalités institutionnelles de mise en œuvre

4.2 Etude d'opinion publique (y compris le secteur privé)

4.3 Harmonisation des instruments politiques et financiers adéquats aux options identifiées comme prioritaires, afin d'être en mesure d'attirer des investissements directs vers des projets d'adaptation et d'atténuation : définition d'une liste de projets (politiques publiques / projets d'investissement)

4.4 Détail du portefeuille de projets d'impact sans regret identifiés à un stade antérieur et mis en œuvre en amont de la finalisation du PCTI

4.5 Identification des synergies et arbitrages potentiels entre les différentes mesures d'adaptation et d'atténuation identifiées comme prioritaires

4.6 Préparation d'un plan d'actions intégré: politiques publiques/ investissements

4.7 Cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

ANALYSE DES RISQUES

#	Description	Date d'identification	Type	Impact & Probabilité	Mesures
1	Conflits d'intérêt entre institutions décentralisées	Établissement du document de projet	Politique-Organisationnel	<p>Probabilité - Faible</p> <p>Les textes de loi et décrets assignent des responsabilités quasi-identiques à certains acteurs locaux avec des budgets inégaux et insuffisants (Conseil Régional, ARD, communautés rurales, etc) => conflits potentiels sur le partage des responsabilités</p>	Conseil régional participation
3	Faible participation, faible intérêt de la part d'acteurs clé	Établissement du document de projet	Organisationnel, Politique	<p>Probabilité - Moyenne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible intérêt du gouvernement national au fait régional dans la constitution de ses politiques et budgets - Faible participation et intérêt de la part des communautés rurales et des 	S'agissant de nationalité - C C M Y

Annexe

Données disponibles au Sénégal pour la réalisation d'un BC

L'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) est la structure centrale chargée de la coordination de l'ensemble du système statistique du Sénégal, elle est placée sous la tutelle du Ministre de l'économie et des finances. Elle a été créée par la loi n°2004-21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques. Un schéma directeur de la statistique a été adopté pour les années 2008-2013 dans le but de renforcer la cohérence du système statistique nationale.

Les données nécessaires à l'établissement d'un bilan Carbone sont réparties dans un certain nombre de directions que nous listons en s'efforçant de les organiser par secteur. Signalons que dans le domaine des émissions de gaz à effet de serre, un cadre institutionnel durable pour le suivi des émissions est à l'étude. Si il est mis en place, il devrait faciliter l'établissement des bilans Carbone et leur actualisation.

Energie

Pour le secteur énergétique, le Système d'information énergétique du Sénégal qui regroupe plusieurs structures (ANSD, Agence sénégalaise d'électrification rurale (ASER), la DEEC, ...) concentre les informations.

La compagnie nationale d'électricité (Senelec) dispose de l'ensemble des consommations d'électricité du réseau et propose certaines statistiques. Il est possible de faire réaliser de nouvelles statistiques si cela est nécessaire.

Dans le cadre du programme de gestion durable et participative des énergies traditionnelles et de substitution (Progede), piloté par la direction de l'Energie et la direction des Eaux et Forêts, financé par la Banque mondiale, de nombreuses enquêtes de consommation de l'énergie (mode et quantité) ont été réalisées, y compris au niveau régional.

Les inspections régionales des Eaux et Forêts (IREF), services déconcentrés de la direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des sols (DEFCCS), possèdent des statistiques sur la quantité de charbon et de bois prélevée de manière non renouvelable.

Industries

Pour les industries, l'interlocuteur privilégié est la direction de l'Industrie. Celles-ci sont toutefois concentrées dans la région de Dakar et devraient peu concernées le programme du PNUD. Il n'y a que deux industries cimentières, Sococim et Cimsahel (à Dakar et à Thiès).

Agriculture

Concernant l'agriculture, la direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques (DAPS) du ministère de l'Economie rurale et de l'Agriculture possède des statistiques régionalisées. La quantité d'engrais utilisée dans chaque région est connue car une seule entreprise nationale distribue des engrais, la Senchim. Les surfaces cultivées par motorisation sont regroupées dans deux zones, exploitées par la SAED et la Sodagri. Tout est donc précisément connu à ce niveau.

Pêche

Les quantités de carburants utilisées pour la pêche sont connues par le ministère des Douanes car soumises à déclaration pour exonération. Le ministère de l'Economie maritime peut aussi renseigner.

Transports

Pour les transports, le ministère des Transports possède les données relatives à la consommation en carburant (super, gasoil,..). Le service régional des Mines possède quand à lui les immatriculations des véhicules, et connaît donc leur puissance. Ces informations peuvent alors être recoupées. Toutefois, dans les régions extérieures à Dakar, le trafic est faible et concerne parfois un seul axe majeur (pour la région de Fatick, l'axe Dakar-Kaolack), une enquête transport sur cet axe suffira donc.